

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 27 MARS 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 mars 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 95 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SPEER, ~~MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite à commencer les travaux de notre

Conseil communal, non sans remercier celles et ceux qui nous ont permis de nous installer aujourd'hui à Jemappes, dans le cadre de la décentralisation du Conseil communal. C'est un plaisir de nous trouver dans cette commune de Jemappes, et le Conseil communal a accompli un effort tout particulier pour tenter de faire en sorte que cette commune retrouve son développement qui était glorieux dans un passé encore récent. Mes chers collègues, tout d'abord, je dois excuser l'absence de nos collègues, le Ministre Richard MILLER et Monsieur le Premier Echevin Richard BIEFNOT, Joëlle KAPOMPOLE va nous rejoindre en cours de séance. Le PV du Conseil communal est sur la table. J'imagine que vous l'avez lu très attentivement. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à les formuler! En l'absence de remarques, d'ici la fin de la séance, ce PV sera considéré comme approuvé. Par rapport à un certain nombre de points de l'ordre du jour, le point 21.21 est retiré ainsi que le point 62. A la demande de Monsieur le Conseiller COLLETTE, qui nous a fait part d'un souhait de voir un amendement à une proposition relative au cadastre, au revenu cadastral et au précompte immobilier, compte tenu de la pertinence de ses remarques, nous

proposons de retirer le point 60 et d'organiser une séance de travail entre les Chefs de groupes, Monsieur COLLETTE et le Collège, d'ici le prochain Conseil communal, pour que nous puissions trouver ensemble une solution qui soit la plus adéquate possible. Je vous propose d'entamer immédiatement les travaux budgétaires, nous ferons le reste de l'ordre du jour par la suite. Pour le budget, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je regrouperai les points 73 à 78 et les points 23 à 59. Je demanderai à Monsieur le Président du CPAS de nous présenter, d'une manière brève, la situation propre au CPAS. Ensuite, Monsieur Jean-Claude CARPENTIER présentera rapidement l'état de la Régie, avant d'entendre Madame l'Echevine des Finances et moi-même, dans la foulée sur le plan de gestion et de redressement. Quand nous aurons entendu ces quatre exposés, je vous invite alors à une discussion générale sur l'ensemble de ces points; ce qui nous permettrait d'avoir une vision globale de tout ce qui concerne le périmètre consolidé du budget. Car si nous prenons un point et pas un autre, je pense que ce sera un peu difficile d'avoir une vision globalisée. Pourrions-nous accepter cette manière de travailler qui me semble la plus adéquate, compte tenu du travail que nous avons à accomplir? Est-ce que je peux considérer que "qui ne dit mot, consent"? Je vous remercie. Donc, nous parlerons à la fois des points 23 à 59 et de 73 à 78. Je vais demander à mes collaborateurs, collaboratrices de bien vouloir mettre l'écran entre vous et moi, ce que je regrette. Mais pour que nous ne soyons pas "occultés", nous allons passer de l'autre côté et on cède la parole d'abord à Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur BARVAIS, Président du CPAS: Je vous présente le budget du CPAS pour vous signaler que ce budget a déjà été voté et adopté par le Conseil de l'Aide Sociale, qu'il a également déjà été soumis à la Commission de concertation "Ville-CPAS", pour vous signaler aussi que c'est le premier budget de la nouvelle mandature et qu'il est tout à fait intégré dans le plan Tonus. Ce qui veut dire que, malgré qu'on ait une vision annuelle à travers un budget, ici on travaille sur une vision à cinq ans, avec le fait que notre CPAS est

retenu comme "CPAS Pilote" pour la comptabilité analytique, une problématique que nous allons débiter au mois de juin de cette année. Cette vision dynamique des budgets – qui ne veulent plus se limiter à un an – est "longue" dans le temps mais aussi "courte", en ce sens que nous voulons également des modifications budgétaires qui soient dynamiques. (On peut passer à la diapositive suivante) Ce qui est important et ce que vous devez retenir est surtout ceci: le budget du CPAS exprimé en millions d'euros montre ici 42.430.000 euros, soit une augmentation de 3,8 millions, soit 9,8 % en plus. Donc le budget global du CPAS augmente de 9,8 % - c'est ça que je dois vous démontrer - ainsi que, ce qui est aussi très important, l'augmentation de la dotation communale qui augmente de 27 % cette année, soit 2,7 millions d'euros en plus. Ce qui veut dire clairement que l'optique sociale (et l'action sociale) est une des priorités de la Ville de Mons, ainsi que la sécurité, la propreté et l'aspect culturel. La diapositive suivante vous montre la répartition du budget. La partie la plus importante, ce sont les transferts. Les transferts, en fait, c'est surtout l'aide sociale, que je vous détaillerai par la suite. Viennent ensuite la politique "article 60", pour vous rappeler que la politique article 60 peut être considérée comme faisant partie des dépenses en personnel; si on globalise le personnel et les articles 60, on arrive à un total de 45 %.

Mais les "article 60", c'est aussi un contrat d'intégration par l'emploi, qui est aussi une visée sociale, ce qui veut dire que si vous l'incluez dans la partie transfert, on arrive à plus de 50 % d'actions sociales au niveau du CPAS de Mons. Evidemment, tous ces pourcentages ne veulent pas dire grand-chose mais il faut comparer à des moyennes. Ceci, c'est la moyenne de 180 CPAS qui ont été analysés en 2001 par DEXIA et vous voyez, chaque fois, les ratios entre la moyenne au niveau des villes de la Région Wallonne et celle du CPAS de Mons. Donc, la dotation de la Ville au CPAS représente 29 % de nos recettes, la moyenne des villes c'est 30 %. La partie de la dotation des villes au CPAS représente, en moyenne, 8,6 % du budget de la Ville; chez nous, nous sommes à 8,2 %. Les dépenses moyennes en personnel des CPAS sont de 51 %, nous nous ne sommes qu'à 45 %,

politique "article 60" incluse. Si on regarde les augmentations de personnel, là aussi, on est à 3,2 % par rapport à une moyenne de 7,6 %, en précisant que l'augmentation de 3,2 % correspond à l'augmentation que l'on a en politique constante. Parce qu'évidemment, si on multiplie les actions et si on reprend, au niveau du CPAS, certaines autres actions, forcément l'augmentation est plus importante. Les dépenses dans le fonctionnement: là, vous voyez aussi 6 % seulement de dépenses dans le fonctionnement, par rapport à une moyenne de 11,6 %. C'est bien la preuve que, déjà depuis de nombreuses années, la politique de restriction et d'économie au niveau du CPAS est d'application. Quelle est cette augmentation de fonctionnement? Vous voyez même que l'augmentation de fonctionnement de ce budget-ci par rapport aux augmentations moyennes de l'année passée, nous sommes à 6,7 %. Et en fait, si on retirait de nos frais de fonctionnement, une action supplémentaire que nous avons cette année, qui est la distribution des repas, on serait quasi à 0 % d'augmentation de fonctionnement. La dépense en aides: 43 % d'aides, ce qui veut dire qu'on a vraiment mis l'accent sur l'aide à nos usagers. Problème de la dette: nous sommes à 6 %, avec la particularité qu'ici, à Mons, la dette hospitalière est entièrement à charge du CPAS, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Et si on exclut de la dette du CPAS, la dette hospitalière, à ce moment-là, on tombe à 2 %. On a parlé du personnel et des articles 60, voici la politique de transfert. Au niveau des articles 60, ceci est l'augmentation du nombre de contrats d'intégration par l'article 60. Vous voyez qu'à partir du mois de juin, juillet et août, on commence une ascension, nous sommes passés de moins de 100 à 180 personnes placées dans un emploi. Ce qui veut dire, évidemment, une augmentation au niveau des dépenses et au niveau également des recettes, puisque certaines personnes sont mises à disposition d'asbl qui rétribuent évidemment une partie des salaires. La politique de la Ville de Mons de l'intégration de l'article 60 a également participé à ce développement. Evidemment, au niveau des dépenses, le gros paquet est constitué par les transferts, c'est-à-dire, l'aide sociale. L'aide

générale, qu'est-ce que ça représente? Eh bien, ça représente 2.500 dossiers, ce qui veut dire surtout que le gros paquet c'est le minimex avec 1.800 dossiers, soit 1 % seulement de diminution par rapport à l'année 2000, légèrement moins que la moyenne. L'équivalent minimex, vise surtout les étrangers. On a 10 % d'actions en plus à ce niveau-là. Les autres actions, ce sont 400 dossiers, les pensions alimentaires, les frais médicaux et l'ensemble de ces mesures. Ce qui fait qu'au total, il faut savoir que 5.000 personnes sont aidées, chaque année, par la Ville de Mons, c'est-à-dire, plus de 5,5 % de la population. L'évolution de la population minimex, c'est important: au global, on a 1 % mais il faut savoir qu'on a une augmentation de 8,6 % parmi les jeunes (c'est une caractéristique de tous les CPAS et ça, c'est une des actions privilégiées que nous devons avoir), plus l'augmentation des étrangers à 10 %. Alors, les recettes proviennent, si vous regardez les prestations, des actes que nous réalisons et qui sont rémunérés, nous sommes à 10 %, ce qui est une moyenne mais que nous espérons pouvoir développer par des actions de type commercial ou des prestations vers des tiers. Les transferts, hors intervention communale, ce sont les transferts qui viennent surtout de l'Etat Fédéral, de la Région et de la Communauté. L'intervention communale nous allons la détailler et la dette est là. Ici, ce sont des recettes de placement, elles sont évidemment minimes. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'intervention communale a été bloquée pendant quatre, voire même cinq ans. Le fait que la dotation communale ait été bloquée pendant plusieurs années – alors qu'évidemment, le coût de la vie augmente et que les interventions sociales continuent à augmenter – a obligé le CPAS à prélever dans ses réserves, et vous voyez ici les prélèvements qui ont été faits sur les réserves, ce qui fait qu'en 2002, nous n'avions quasi plus de réserve disponible et c'est une des raisons pour lesquelles il y a une augmentation appréciable de la dotation de la Ville au CPAS. Alors, pour le CPAS, il y a évidemment des actions sociales, il y a le minimex, on en parlera, il y a surtout la complexité des dossiers et le gros défi pour 2002, peut-être seulement 2003, mais il faut qu'on s'y prépare déjà cette année, c'est la loi VANDE LANOTTE. Ce qui veut

dire que nous devons avoir une politique vis-à-vis des jeunes puisqu'il faut savoir, qu'actuellement, il y a 40 % de nos dossiers qui concernent des personnes de 18 à 30 ans. Leur nombre est stable. L'autre particularité de notre CPAS, c'est que nous avons une ville estudiantine, ça veut dire que nous avons 300 dossiers "étudiants" et nous avons développé une action "tutorat", c'est-à-dire un suivi des étudiants en cours d'année, qui est particulièrement, je crois, performant cette année, parce qu'évidemment, la meilleure manière d'insérer les gens, c'est de faire en sorte qu'ils aient un diplôme et qu'ils s'en sortent d'eux-mêmes. Et on va développer, à partir de cette année, un travail d'insertion de vacances, parce qu'il ne suffit pas de suivre ceux qui ont des échecs en leur permettant de réussir leur deuxième session, je crois qu'il faut aussi avoir une action positive pour ceux qui ont réussi. Il y a également la complexité des dossiers et il faut savoir que notre Service Jeunesse travaille avec des étudiants de plus en plus jeunes et de plus en plus déstructurés, ce qui demande beaucoup, beaucoup de temps; dans la population 18-25 ans, celle qui fréquente notre service spécialisé, il y a de plus en plus de problématiques liées à la santé mentale, ce sont des jeunes déstructurés (un sur trois à peu près). Et la grosse problématique que l'on rencontre partout c'est la médiation de dettes. Pour vous donner les exemples du nombre de dossiers que traitons, pour les actions sociales en médiation, nous avons actuellement 211 dossiers ouverts, mais rien qu'en guidance budgétaire, Electrabel (859), IDEML (185), Mebar (62). Ce qui veut dire que notre défi pour 2002 est d'améliorer encore les performances de ce service pour que le temps d'attente diminue. La loi VANDE LANOTTE est un grand défi. Déjà cette année, dans l'augmentation du budget du CPAS, il y a une augmentation de 4 % des revenus, ce qui apparaît en chiffres tout à fait clairs et évidents dans notre budget, mais il faut savoir aussi que sur cette augmentation de 35 %, il reste à charge de la Ville de Mons, c'est-à-dire 1 % de cette augmentation. Ce qu'il faut retenir aussi de cette loi c'est qu'elle vise le droit à l'emploi ou au contrat de mise à l'emploi et que ça va nous impliquer de manière encore plus importante dans cette

politique, notamment de l'article 60. Or, il n'y a pas que cette politique-là, parce que, bien sûr, le chemin pour arriver à l'emploi est parfois long et difficile et tout le monde n'est pas tout de suite capable de s'insérer dans un emploi. C'est pourquoi nous allons développer, de manière intensive, notre service d'insertion sociale. Il y a, grâce au partenariat avec la Ville et avec le projet "Politique des Grandes Villes", notamment ici sur Jemappes-Flénu, les ateliers culinaires, une politique de maison de vêtements. On va développer, puisque nous sommes pôle culturel à Mons, l'insertion par la culture. Nous travaillons déjà avec une troupe de théâtre Barbiana, nous développons l'article 27 en collaboration avec la Ville et la Maison des Ateliers aura une fonction importante dans la réinsertion. Sur Jemappes, aussi grâce à la SO.RE.LO.BO. qui nous met un terrain à disposition, terrain d'ailleurs qui sera sans doute racheté bientôt par la Ville et qui se situe entre la Maternité d'Entreprises à la Cité du Coq et la Maison de la Convivialité. Nous allons y développer le biomaréchage (E.F.T.) et nous allons également y développer un potager communautaire ouvert aux gens du quartier. L'insertion sociale est une chose, l'évaluation et la remédiation, c'est autre chose. Depuis cette année, on est en train d'installer un programme informatique (EVAL 2) qui va permettre une évaluation des jeunes surtout, mais enfin, c'est valable pour toute la population, pour permettre une évaluation de la performance et de trouver les formations pour remédier aux manquements qui les bloquent dans leurs recherches d'emploi.

Evaluation veut dire formation, nous avons donc cinq EFT au niveau du CPAS et nous collaborons évidemment avec l'extérieur. Notre autre souci d'intégration, ce sont les étrangers, parce qu'il faut savoir que parmi les étrangers – vous avez vu qu'on avait 10 % d'étrangers en plus – qui sont chez nous, beaucoup ont des qualifications très importantes, et le problème qu'ils rencontrent est surtout l'insertion au niveau social, l'écriture, la lecture du français. Pour les actions concrètes 2002, qu'est-ce qui est déjà en chantier? L'atelier logement existe. Il est ouvert tous les jours à la rue du Joncquois et il aide à l'acquisition d'un logement. On développera, si pas cette année, l'année prochaine, un guichet unique

pour les logements sociaux, avec la collaboration de la Ville, de la Régie Foncière, de l' AIS et des sociétés de logement. Nous avons décidé de pratiquer une politique d'accès à la propriété pour les moins nantis et il faut savoir que nous sommes propriétaires de 160 maisons ouvrières et que nous envisageons de permettre aux personnes qui y vivent, depuis de nombreuses années, d'acquérir leur maison afin de pouvoir avoir les moyens d'en acheter d'autres et de les remettre dans le circuit. Nous avons aussi amélioré l'accueil d'urgence puisque nous avons créé un abri de nuit qui est opérationnel, maintenant il peut accueillir huit personnes. Nous développons également l'hôtel social, c'est un des projets qui vise surtout à accueillir les femmes en détresse qui ne sont pas hébergeables dans les homes agréés par l'O.N.E., et c'est un manquement important dans la région, donc on est en train de travailler là-dessus. Et le logement de transit, dans l'ensemble de la politique de logement sur le plan triennal avec la Ville et initié par la région, tous les logements, qui sont des logements d'action sociale intensive, seront suivis de manière sociale par le CPAS. Alors, concrètement, en 2002, (nous allons aller plus vite car cette fin de journée est chargée), le maintien à domicile: nous avons un service global où nous renforcerons les partenariats, nos homes sont occupés à 100 %, et nous avons, en plus des homes occupés à 100 %, 150 personnes qui sont actuellement hébergées dans plus de 50 homes extérieurs avec lesquels nous travaillons. En 2002, nous allons ouvrir un accueil de jour, dans un home, à la BMB, pour cinq personnes, et nous sommes en réflexion, nous menons un travail avec d'autres collaborateurs et d'autres institutions locales pour la construction de deux nouveaux homes pour 2010. Alors, en interne, nous sommes en train de revoir toute la politique d'accueil, l'informatisation est évidemment un des challenges, la circulation de l'information par l'informatisation, on a globalisé, pour arriver à un "work flow" – mais de tout cela on vous en parlera par la suite – et le regroupement des services sur notre site, afin que ça devienne vraiment le pôle social de la Ville de Mons. Un mot sur le budget extraordinaire, simplement pour vous dire qu'actuellement, il se situe dans les environs de

2,3 millions d'euros, qu'il est financé grâce aux emprunts, leasings, subsides et fonds de réserve, et en fait, à quoi cela est-il attribué? C'est surtout dû au regroupement des services pour que nous ayons l'ensemble de nos services sur le même site, l'aménagement de Glépin qui est un home qui accueille des couples et le transfert de notre EFT à la Maternité d'Entreprise Sociale, ici, à Jemappes. Tout ça pour vous signaler – c'est repris dans la note d'orientation politique – que nous travaillons actuellement sur cinq axes. Ceux-ci sont suivis par un comité de réflexion constitué de membres de notre Conseil de l'Aide Sociale ainsi que de responsables de services et ils essaient d'avoir une vision un peu prospective pour ne pas toujours gérer l'urgence et le quotidien et pouvoir dégager les moyens d'action pour les cinq années à venir. Ceci est évidemment quelque chose que vous reverrez, je crois, dans chacun des exposés, puisque Ville de Mons – CPAS, c'est le même combat, mais c'est la même chose pour la Régie. Tout ça dans le but d'avoir une gestion globale et d'arriver à des économies d'échelle. Alors, comme économies d'échelle, voilà déjà tout ce sur quoi nous avons travaillé. Ce qui est important de signaler c'est que, depuis le début de la mandature, nous avons une Cellule commune Projets-Europe où il y a quatre personnes qui travaillent actuellement dans des bâtiments qui sont chez nous, au CPAS, que nous sommes en train d'installer aussi avec la Régie Foncière, une Cellule Patrimoine commune. Ils sont en train d'emménager dans le même espace afin d'avoir une vision dynamique et active de la gestion du patrimoine sur la Ville, et tout le reste, ce sont déjà les pistes ou bien des économies qui sont déjà réalisées mais rien que pour tout cela, je crois qu'on pourrait déjà passer une soirée. Le Plan de Convergence: déjà, dans ce budget-ci, nous avons introduit 0,2 millions d'euros d'économie, vous me direz: "ce n'est pas tellement". Oui! Mais, déjà pour arriver à cela, voilà déjà tout ce sur quoi nous avons dû travailler. L'assurance, la téléphonie, les frais de déplacement, la location, le non-remplacement des départs à la pension, les achats groupés, la politique "article 60" et les intérêts débiteurs, donc, tout ça pour arriver seulement à 0,2 millions d'euros, alors qu'on est inscrit dans un

Plan de Convergence, ça veut dire que nous devons, en fonction de la dotation que nous avons eue, obtenir ces économies-ci, d'années en années, pour en arriver, in fine, en 2006, à 50 millions d'économies par rapport à la dotation communale de cette année. Dix moyens, eh bien, ces moyens-ci sont des moyens que vous reverrez développer aussi par la suite parce que la plupart sont repris aussi dans le nouveau management de la Ville de Mons, et le Bourgmestre vous en parlera par la suite. Et je termine en vous disant que comparaison n'est pas raison et si l'on doit faire des économies, c'est évident que ce sont des économies à politique constante. Or, le CPAS est en bout de course, c'est-à-dire qu'il a la charge de l'aide sociale, il a toutes les charges qu'on lui met sur le dos, les charges dont il n'a pas la maîtrise puisqu'il y a les implications des réformes qui viennent du Fédéral, il y a les transferts d'activités qui viennent de la Ville de Mons, il y a des subsidiations érodées de la Région Wallonne et les contraintes de gestion de la Communauté Française. Avec tout cela, à politique constante, nous ferons des économies au niveau budgétaire mais ça dépend aussi de l'ensemble des charges qu'on nous demandera de prendre à notre compte. J'ai essayé d'être concis mais pour un budget qui représente le tiers de celui de la Ville de Mons, cinq à dix minutes, c'était court! Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, merci beaucoup, Monsieur le Président du CPAS et, sans transition, on va demander à Monsieur l'Echevin de la Régie Foncière, Monsieur CARPENTIER, de bien vouloir présenter le budget de la Régie.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Voilà, Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, le budget de la Régie Foncière et de Services, qui est soumis à votre approbation, poursuit au travers de ses chiffres et de ses différents chapitres, une série d'objectifs dans les différentes matières gérées par la Régie Foncière, dont vous pouvez apercevoir l'importance des budgets consacrés à chacune des matières. Le chapitre I du budget ordinaire de la Régie Foncière et de Services est relatif aux recettes des diverses activités et aux dépenses par nature. Les recettes s'élèvent à quelque 2,3 millions d'euros,

elles proviennent de la vente de terrains et d'habitations, de l'exploitation des immeubles acquis ou construits pour la rénovation urbaine, pour l'hébergement des sans-abri, pour la rénovation du patrimoine à des fins sociales, des locations de biens du domaine privé en rénovation, fermages, conventions, baux à loyers, de revenus de fonds placés et des prestations pour compte de tiers. Les dépenses par nature s'élèvent à 4,3 millions d'euros, elles couvrent les frais de personnel, les charges financières et les autres frais d'exploitation. Le chapitre II du budget reprend le programme d'investissement qui est la pièce maîtresse de la politique de la Régie Foncière. Celui-ci prévoit un montant de 6,7 millions d'euros, en dépenses, et un montant de 5,7 millions d'euros de subsides en recettes. Il acte une série d'acquisitions et de réalisations en cours ainsi que quelques prévisions de réalisations à court terme. Au niveau de la politique foncière, en tenant compte de l'affectation du sol du Schéma de Structure, un inventaire des propriétés foncières dont dispose la Régie, ainsi que leur affectation au Plan de Secteur, a été réalisé. L'estimation se chiffre à quelque 16,2 millions d'euros. Un crédit de 2,4 millions d'euros est prévu pour diverses acquisitions, des terrains, donc situés aux Grands Prés, destinés au logement, des terrains situés au Site de l'Hurtebise, donc pour la Maternité d'Entreprises d'Economie Sociale, que vient de vous citer le Président du CPAS. Pour l'acquisition également de terrains pour l'aménagement de parcs à conteneurs, l'acquisition du café "L'îlot" dans la rue de la Seuwe pour y installer la Police, et ainsi qu'un terrain à Havré pour l'accueil des nomades. Un crédit de 272 euros a également été prévu, notamment pour la réalisation d'équipements de terrains se situant à Cuesmes, rue Hector Delanois, pour lesquels un Plan Communal d'Aménagement est en cours d'élaboration. Au niveau de la lutte contre les taudis, un crédit de 173.000 euros a été prévu pour mener cette politique qui s'articule essentiellement sur les articles 75 et 30 du nouveau Code Wallon du Logement. L'action intentée se portera sur différents chancres urbains et taudis de la Ville de Mons, secteurs où une action ponctuelle se justifie. Diverses acquisitions pourraient s'avérer

opportunes après le recensement des logements inoccupés et que nous avons opérées sur Jemappes, et qui se chiffrent à 183 logements, dont 86 ne font pas l'objet de transactions immobilières, pour le moment. La collaboration entre le secteur public et privé sera poursuivie. Un crédit de 2,1 millions d'euros est prévu pour terminer l'opération de revitalisation du quartier Rachot, le quartier du Béguinage fera également l'objet d'opérations conjointes avec des promoteurs dans le cadre d'un projet de revitalisation. Un crédit de 148.000 euros est prévu à cet effet dans le périmètre autour de l'ancien site d'Electrabel. Un crédit de 247.000 euros est également prévu et sera affecté à des opérations spécifiques sur Jemappes en matière de logement. L'aménagement de salles de type CALVA reste au centre de nos préoccupations, deux projets sont en voie de réalisation à Maisières et à Harmignies. Au niveau de la rénovation du patrimoine à des fins sociales, un crédit de quelque 81.000 euros est prévu pour les travaux de réhabilitation de la façade classée des Bains Douches, ce projet est en train de se terminer. Au niveau des sites d'activités économiques désaffectés, la gare de Jemappes a finalement été acquise via les crédits obtenus dans le cadre de la "Politique des Grandes Villes". Cependant, deux demandes de reconnaissance de périmètre S.A.E.D. ont été introduites en vue d'obtenir des subsides dans le cadre du deuxième appel à projet de rénovation pour la gare d'Havré-Ville et le site de l'Héribus. En matière de logement, il est bon de rappeler que vous avez approuvé, à l'unanimité, le programme triennal du logement en décembre dernier. La Régie Foncière gère actuellement plus de 135 logements dont une quarantaine de logements sociaux. Une politique d'accès à la propriété sera développée en faveur des locataires comme en a décidé notre assemblée lors d'un conseil précédent. Il me plaît aussi de souligner le rôle assuré par l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) en matière de logements destinés aux plus démunis. Celle-ci gère actuellement un parc immobilier de 90 logements et assure l'accompagnement social des locataires. Au chapitre 4 figure l'intervention de la Ville dans les charges d'exploitation de la Régie Foncière pour un

montant de 997.000 euros, soit une diminution de plus de 180.000 euros. Le chapitre 5 comprend la gestion des biens de fondations dont le produit sert au financement des salles type CALVA. Au niveau de la gestion des parkings couverts et du stationnement en voirie, les parkings accueillent donc principalement deux types de clients: les abonnés et les clients de passage. Comme vous pouvez le constater, grâce à une diminution du déficit du parking de la Halle et à une augmentation du bénéfice du parking de la Grand-Place, le résultat est en nette progression, + 62.000 euros, soit + 2.500.000 de francs belges. Notre politique favorisant le stationnement rotatif par rapport au stationnement par abonnement porte donc ses fruits sachant qu'en outre, nous poursuivons notre politique d'investissement pour un montant de plus de 300.000 euros, soit 12.000.000 de francs belges, portant sur la sécurité, le confort et surtout, l'amélioration de l'outil de gestion de nos parkings. Une signalisation dynamique et statique de nos parkings couverts est en cours de réalisation. Un crédit de 17.000.000 de francs belges a été prévu à cet effet. Au niveau du stationnement de surface, 106 horodateurs sont actuellement exploités et répartis dans les rues du centre-ville. L'extension des zones payantes que nous avons décidée nécessitera l'installation de 34 horodateurs supplémentaires qui sont en cours d'installation. Cette opération, couplée avec l'augmentation des tarifs, permettra une progression du résultat de quelque 94.000 euros, et ce, compte tenu de la prise en charge par le budget horodateurs des frais du personnel de surveillance qui était imputé jusqu'au 31 décembre 2001 au budget de la Ville, d'où une économie de ce montant pour celle-ci. Au niveau de la gestion et de la fourniture et de la distribution des repas scolaires et des repas à domicile pour les personnes âgées, ce sont les dernières dépenses qui seront faites dans le courant de 2002, puisque depuis le 1^{er} janvier de cette année, la gestion des repas scolaires est reprise dans le budget communal et la gestion des repas à domicile est reprise par le C.P.A.S. Au niveau de la gestion informatique et cartographie, la politique d'amélioration et de modernisation du système informatique des services communaux et de

la cartographie se poursuivent. Plus d'un million d'euros, soit 40.000.000 de francs belges sont prévus à cet effet. Je conclurai en disant qu'afin d'amplifier l'action en matière d'aménagement du territoire, de revitalisation et de rénovation urbaine, votre assemblée a décidé de la création de la Régie Communale Autonome Mons Capitale qui sera un nouvel outil au service du développement de notre ville. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin. Je suggère à Madame l'Echevine des Finances de présenter son exposé. Ok? Donc je suggère que nous entendions l'exposé de Madame l'Echevine pour le budget 2002. Ce que Madame l'Echevine va présenter maintenant c'est, en fait, le budget final tel qu'il est préconisé après toute une série de mesures que j'expliquerai par la suite. Je cède la parole à Madame l'Echevine pour présenter sur le banc où elle se trouve, déplacée bien malgré elle et bien malgré moi.

Madame COLINIA, Echevine: Je pense que c'est le printemps et donc, c'est la ronde des couleurs!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, et en plus c'est l'arc-en-ciel.

Madame COLINIA, Echevine: C'est l'arc-en-ciel, oui! Voilà donc, j'ai le grand plaisir de vous présenter le budget 2002 de la Ville de Mons. Alors, première diapositive, je vais vous expliquer la méthodologie grâce à laquelle nous avons confectionné ce budget 2002. Donc, nous avons construit ce budget en tenant compte des comptes 2000. Quand vous prenez le budget ordinaire à n'importe quelle page, vous allez voir qu'il y a toujours la première colonne et c'est la colonne des comptes 2000. Puis, nous avons utilisé les engagements 2001. Les engagements, c'est tout ce qui est engagé comme dépenses mais qui n'a pas encore été payé et donc, qui est effectivement reporté. Puis, à l'extraordinaire c'est l'aide régionale du plan Tonus qui était pour l'exercice antérieur de 7.778.899 d'euros et pour 2002, de 11.290.187 d'euros; donc, en fait, rappelons-nous que l'aide extraordinaire octroyée par le plan Tonus axe 2 était de 768.000.000 de francs belges donc somme qui a

été ventilée par 313 millions sur l'an dernier et par 455 millions sur cette année-ci. Et puis, en plus, il y a l'amorce du Plan de Convergence que le Bourgmestre vous expliquera.

Alors, nous présentons donc le budget avec un léger mali, un mali de 49 millions de francs belges soit 1.217.000 euros. D'où vient ce mali? En fait, il vient donc des recettes que je vais vous expliquer, soit 156.237.957 d'euros. Combien de dépenses? Différence avec 157.455.115 d'euros ce qui fait un mali de 1.217.158 euros, soit 49.000.000 de francs belges. Alors regardons plus avant les recettes! Dans les recettes, vous voyez qu'il y a une recette "prélèvement" de 11 millions d'euros; donc, je vous rappelle que cette recette c'est, en fait, l'aide régionale du Plan Tonus axe 2 et qui, cette fois, porte exclusivement sur le budget 2002 et donc, à concurrence de ces 11 millions d'euros soit 455 millions d'anciens francs belges. Alors, les prestations qui représentent 3 millions, ce sont les montants que l'on perçoit lors des inscriptions scolaires, de la vente des tickets dans les musées, de la location des livres, de la location de disques, ce que les parents payent, lorsqu'ils mettent leurs enfants à la crèche, les ambulances, les interventions dans le Service d'Incendie. Les transferts, ces recettes représentent l'essentiel des rentrées financières. Qu'est-ce que on va y retrouver? On va y retrouver le montant des taxes perçues, je vous expliquerai pour le slide suivant, la dotation du Fonds des Communes et diverses subventions qui sont allouées dans le cadre de projets subventionnés tels que le contrat de sécurité ou bien les projets "Politique des Grandes Villes". Diapositive suivante: voilà, ici, je voulais vous montrer la ventilation des recettes. Le fonds des communes qui est la dotation principale qui est en légère augmentation par rapport à l'an passé, conformément dû à l'indexation à la circulaire budgétaire. Les taxes et les redevances sont éclatées en taxes locales et je répète, comme je l'ai dit ce matin aux journalistes, il n'y a aucune nouvelle taxe à Mons pour 2002; il y a des modifications de taxes mais il n'y a pas création de nouvelles taxes. Si vous avez pu lire dans votre ordre du jour "création", c'est "création d'un règlement" et la création d'un règlement n'implique pas nécessairement la création d'une nouvelle taxe. On

y reviendra tout à l'heure lorsque nous éplucherons l'ordre du jour. Les taxes locales représentent 16 millions d'euros, les taxes dues aux additionnelles se montent à 37 millions, donc ce sont les taxes qui sont liées aux précomptes immobiliers à l'I.P.P. et à une taxe que l'on oublie très souvent, à savoir la taxe "auto". L'an passé, cette taxe nous a rapporté entre 26 et 30 millions de francs belges. Alors nous avons ensuite les subventions de l'enseignement: 26 millions d'euros et puis, tout ce qui est "divers" que j'ai reventilé en dettes générales, en service généraux qui sont les interventions par la Région Wallonne pour toutes les primes des A.C.S. et P.T.P. Vous avez ensuite la sécurité et l'assistance sociales qui sont aussi des interventions de la Région Wallonne pour des plans tels que URBAN, les projets "Politiques des Grandes Villes", le Contrat de prévention etc..., aussi le Service d'Incendie, voiries, autres... c'est donc tout ce qui n'a pas été repris dans le grand tableau ou dans ce qui a été éclaté sur le côté. Voilà. Alors donc, ici en fait, c'est le camembert illustré avec la ronde des couleurs des deux transparents précédents et donc, vous voyez bien les taxes, les redevances, les subventions enseignement, le fonds de la dotation des communes et le "divers". Alors taxes et redevances, vous voyez ici que les taxes locales représentent 30 % et que les taxes liées aux additionnelles représentent 69 %.

Voilà pour les "divers", donc c'était sur le tableau où vous avez tous les classements, les services généraux, la sécurité, l'incendie, la voirie etc... Voilà, passons maintenant aux dépenses. Donc les dépenses: la dépense de prélèvement donc 2 millions d'euros, c'est en fait la constitution d'une provision pour risques et charges afin de répartir au mieux sur plusieurs exercices les coûts résultant des congés préalables à la mise à la pension des agents du Service Incendie puisqu'à partir de 56 ans, les agents du Service d'Incendie peuvent prendre des congés préalables à la pension mais ils touchent 80 % de leurs salaire, ils touchent leur pécule de vacances et ils sont obligatoirement remplacés. Et donc pour que ça ne soit pas trop lourd sur un exercice, on effectue un prélèvement. Vous avez le personnel, les dépenses relatives au personnel sont de 46,6 % mais il convient de les

ventiler en personnel enseignant puisque, souvenez-vous, l'an passé, je vous ai dit que le personnel enseignant était entièrement subsidié, donc c'est une opération entrée recette, une opération dite "blanche", et le personnel non enseignant, j'y reviendrai quand il y aura un slide et je vous expliquerai un petit peu d'autres choses. Puis vous avez les dépenses de fonctionnement. Nous sommes ici à la Ville de Mons à 7 % qui est un pourcentage extrêmement bas par rapport à d'autres communes dans ces dépenses de fonctionnement. Vous y retrouvez tout ce qui est frais de téléphonie, l'économat, les frais énergétiques. Voilà! Puis, nous avons les transferts qui représentent 44 millions d'euros. Dans ces transferts, nous retrouvons la dotation au C.P.A.S., j'y reviendrai dans le slide suivant, la dotation à la zone de police Mons-Quévy et diverses subventions. Quant à la dette qui s'élève à 26 millions, il s'agit de charge d'emprunts. Diapositive suivante: nous avons donc les dépenses, vous voyez le personnel enseignant, nous n'y revenons plus, le personnel non enseignant 29,4 %, le fonctionnement, donc vous voyez que finalement, on peut faire très peu de restriction sur ces dépenses, les transferts, les prélèvements et la dette. Diapositive suivante: voilà donc le personnel, là vous avez le personnel 1,6 %, ce sont les "petits" mandataires que nous sommes, vous avez 58 % d'agents définitifs, vous avez 16 % d'agents contractuels et 23 % d'A.C.S., je m'étais posé la question sur la différence entre les agents contractuels et les agents A.C.S. et en fait, les contractuels c'est le poste qui représentait avant l'ancien statut des temporaires; donc, quand un agent prenait une pause carrière ou certains autres types de contrat pour des agents comme ceux des contrats de sécurité. Donc, au niveau des A.C.S, sans rentrer dans les détails, vous devez savoir que pour chaque agent A.C.S., on reçoit une prime de la Région Wallonne de 205.000 francs qui n'a jamais été indexée depuis 1987 mais dans le projet de Madame la Ministre ARENA, je suppose que ça sera vraisemblablement indexé. Et vous devez savoir aussi que l'on bénéficie de substantielles réductions des cotisations patronales pour ces A.C.S., nous ne payons que 6 % au lieu de 30 %. Diapositive suivante: ici, pour les

transferts dont je vous parlais tout à l'heure, l'essentiel de ces transferts est la dotation au C.P.A.S. Cette année-ci, la dotation du C.P.A.S. comme Marc BARVAIS vous l'a dit, a été augmentée de 1.700.000 d'euros soit 68.000.000 de francs belges, à laquelle s'ajoute une dotation exceptionnelle juste pour 2002 pour la résorption du contentieux d'Ambroise Paré qui s'élève à 980.000 euros. Donc, en fait, la dotation totale du C.P.A.S. est de 505 millions de francs belges soit 12 millions d'euros. Vous avez la dotation pour la Police, la zone Mons-Quévy qui est de 13.573.000 euros et puis, vous avez les cultes, donc tout ce qui est fabriques d'églises, vous avez les nettoyages et les immondices. Je vous rappelle que la cotisation que nous payons à l'I.S.P.H. pour 2002 reste inchangée par rapport à 2001 et donc, il s'agit de 200 millions de francs belges, 4.965.000 d'euros. Quant à la dette, il s'agit des charges d'emprunts. Diapositive suivante: eh bien c'est le dernier slide que je vous présente, donc ce sont les dépenses de dette. Vous voyez que pour la plus grande partie, ce sont des emprunts de trésorerie qui représentent 41 % mais vous devez vous dire que ce sont des emprunts "CRAC" qui sont relatifs aux mesures d'assainissement que l'on avait prises dans les années 80. Je vous rappelle que le CRAC est le Centre Régional d'Aide aux Communes. Et il y a une grande partie qui est prise en charge par le CRAC et tous nos emprunts arrivent à échéance en 2010. Et il faut savoir qu'il y a des recettes qui viennent contre- balancer toutes ces dépenses. Vous avez ensuite les emprunts "parts ville" qui représentent 37 %, ce sont des emprunts qui sont relatifs aux investissements, à la voirie, aux bâtiments et puis, après, vous avez les autres types d'emprunts. Alors, comme je le disais ce matin à l'issue de la conférence de presse, sans rentrer dans de grands détails, en préparant le budget et en me couchant hier soir, je me disais que j'avais quand même un peu la nostalgie, malgré ma vie trépidante et excitante d'Echevine des Finances, un peu la nostalgie de la langue française, et qu'en me couchant hier, j'ai pensé à un extrait poétique de l'art littéraire de Boileau: "Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément, cent fois sur le métier

remettez votre ouvrage, polissez-le et le repolissez, effacez souvent, ajoutez quelquefois, hâtez-vous lentement sans perdre courage!" Alors j'espère que le budget a été bien conçu, que vous l'avez bien compris, que vous avez vu la qualité du travail que le Collège a fourni, la quantité de travail et que nous nous hâtons lentement et sans perdre courage puisque, malgré le déficit de 50 millions de francs belges, Monsieur le Bourgmestre et le Collège vont vous proposer un plan d'assainissement. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame l'Echevine. Alors pour ce qui concerne le plan d'assainissement, ce que Madame COLINIA vient d'expliquer c'est le résultat final après que nous ayons pris, ou qu'on vous propose de prendre aujourd'hui un certain nombre de mesures et donc, c'est le résultat de ce que pourrait constituer le budget 2002 à condition que les mesures préconisées soient approuvées aujourd'hui ou demain et que nous puissions aller ainsi de l'avant. Alors je vais tenter en quelques minutes de vous expliquer comment nous sommes arrivés à ce budget et quelle est la situation exacte de la Ville de Mons. Tout d'abord, rappelez-vous que les réviseurs d'entreprises, le Bureau des Réviseurs, avaient considéré que le déficit de la Ville 2002 était de l'ordre du milliard. Vous vous souvenez de ça. En fait, aujourd'hui, nous présentons un budget avec un déficit en francs anciens de l'ordre de 700 millions de francs. En fait, que s'est-il produit? Du milliard qui était retenu par les réviseurs, il y avait deux postes qui n'existent plus aujourd'hui: la réforme des polices et le contentieux. Le coût de la réforme des polices que nous avions estimé à l'époque à 200 millions de francs belges tourne, en fait, aux environs de 80/90 millions et donc, comme le Ministre de l'Intérieur nous a assuré qu'en 2002, le surplus de la réforme des polices serait compensé, donc ce montant, quel qu'il soit, il faut le retirer. Et nous avons aussi retiré une grande partie de notre contentieux car il est impensable que l'ensemble du contentieux soit jugé en 2002 et que du contraire, il va être jugé dans les prochaines années et donc, quand on a supprimé ces éléments, après un examen approfondi, le déficit réel structurel de la Ville, avant que vous ne votiez les

mesures, est de 700 millions de franc belges. Ce qui reste bien entendu toujours un montant colossal. Alors, heureusement, diapositive suivante. Comment en est-on arrivé au budget présenté par Madame COLINIA, c'est-à-dire à un budget quasiment en équilibre avec un léger déficit de 1,21 millions d'euros? Tout d'abord par l'intervention de la Région Wallonne qu'elle a évoquée, et puis, par des efforts propres que devra faire la Ville. Alors, pour ce qui concerne l'intervention, l'exigence légitime mise par le Gouvernement Wallon c'est que nous n'aurons des moyens financiers qu'à une condition qui est de mettre en œuvre un Plan de Gestion – un Plan de Convergence – qui doit conduire, en 2007, à l'équilibre budgétaire. Je pense que ça c'est d'ailleurs magnifique. Celui-ci doit donc conduire, en 2007, à l'équilibre des finances communales. Diapositive suivante: alors, le plan Tonus, Françoise COLINIA vous l'a indiqué, nous avons reçu près de 800 millions de francs, 769 dont 313 millions d'anciens francs pour 2001 qui vont soulager la trésorerie, les emprunts de trésorerie de la commune et pour 2002, nous allons recevoir un montant de l'ordre 455 millions de francs belges. Diapositive suivante: je voudrais insister avec force sur le fait que si nous n'avions pas eu ces montants financiers du Gouvernement Wallon, c'est clair que la Ville aurait été quasiment en faillite, ou bien que les efforts que l'on va demander maintenant à nos concitoyens auraient été pour le moins quadruplés. Et je voudrais remercier le Gouvernement Wallon, remercier le Ministre Charles MICHEL ainsi que les Ministres VAN CAUWENBERGHE et DAERDEN car ce sont les trois ministres qui se sont concentrés sur notre budget, sous la houlette de Charles MICHEL, et qui ont accepté, avec le Gouvernement Wallon, de nous aider à hauteur de 455 millions de francs. Ce montant est absolument considérable et je dois vous dire, à la vérité, que le Collège a été très inquiet durant de très nombreux mois; vous m'avez vu parfois un peu nerveux car, à un moment donné, on pensait qu'on aurait dû peut-être nous séparer de 300 à 400 personnes dans l'Administration Communale tant la situation était véritablement difficile. Or, nous avons réussi à présenter un budget sans toucher au personnel communal

et comme vous le verrez tout à l'heure, avec bien sûr des augmentations qui sont toujours pénibles mais qui restent mesurées. Diapositive suivante: alors la Ville a dû, dès 2002, faire des économies bien entendu, c'est l'idée du Plan de Gestion, c'est que nous devons atteindre, en 2007, l'équilibre budgétaire. Donc, on part de 700 millions cette année-ci et on doit arriver à zéro et il a fallu faire des efforts en 2002 mais les efforts que je vais expliquer dans un instant ne suffisent pas, il faut encore des efforts pour 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 et c'est ce qu'on appelle ce Plan de Convergence, pour l'équilibre budgétaire en 2007. Alors, un instant sur ce schéma: voilà les 700 millions anciens de déficit qui, toute chose étant égale, c'est-à-dire que si on ne faisait rien, ce déficit va tout naturellement s'accroître par une dérive naturelle. Ici vous avez l'intervention de la Région Wallonne aujourd'hui 455 millions. Le premier objectif que nous poursuivons et les négociations que j'ai entamées au nom du Collège sont très avancées, c'est de faire en sorte que ce montant d'intervention soit maintenu l'année prochaine. Et puis, bien entendu, la Région Wallonne ne va pas continuer à nous aider artificiellement, la Région Wallonne va diminuer son intervention, nous espérons jusqu'en 2006 pour devenir zéro en 2007. Et donc la Ville, elle, doit faire comme économie d'abord ce que vous voyez ici, il y a là pour 250 millions: $700 \text{ moins } 450 = 250$, nous ferons des économies pour environ 200 millions, il reste un léger déficit de 50 millions mais bien entendu, l'année prochaine, ce sera un peu plus qu'il faudra faire comme effort, puis en 2004 vous voyez que d'ici à là, c'est un effort plus important, en 2005 d'ici à là, c'est encore un effort beaucoup plus important, en 2006 l'effort est considérable et en 2007, il est de l'ordre de 800 – 850 millions. Et pour que nous ayons des effets dans les années 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007, il faut dès à présent prendre les mesures parce que les mesures que nous pouvons prendre n'auront jamais un effet immédiat, ce sont des mesures structurelles qui vont prendre des années avant de porter leur plein effet. Car la Ville, le C.P.A.S., etc... ce sont des institutions lourdes qu'on ne peut pas modifier comme ça du jour au lendemain. Diapositive suivante: alors, pour

faire ce Plan de Convergence, pas de miracle, il faut accroître les recettes, diminuer les dépenses et échelonner un certain nombre d'emprunts, le tout sera toujours moins douloureux que ce qui aurait dû être fait sans l'aide financière exceptionnelle de la Région Wallonne. Diapositive suivante: alors, voyons les efforts 2002 qui vous sont présentés dans tous les points dont on discute. D'abord, on a essayé de voir comment nous pouvions réduire les dépenses. Avant de demander à nos concitoyens d'aller à leurs poches, voyons ce qu'on peut faire soi-même: la première décision de nous avons présentée aux organisations syndicales et que nous présentons au personnel avec lequel nous allons travailler, c'est le principe de ne pas remplacer les départs naturels à la pension à l'exception, bien entendu, des pompiers et à l'exception de la Police, même si la Police a une gestion séparée. Deuxième mesure, cette mesure est évidemment extrêmement importante, nous y reviendrons dans un instant pour le plan 2003-2007. Nous allons transformer un certain nombre de contractuels en A.C.S., simplement parce que quand il s'agit d'un A.C.S., la Ville reçoit une subvention de la Région Wallonne et ça nous fait gagner un peu d'argent. SIRIUS qui est le système de soins d'urgence avec les hôpitaux, avec une restructuration qui a été conduite depuis maintenant plusieurs mois par le Collège avec la collaboration de Monsieur LIBIEZ, nous gagnerons une douzaine de millions. Les Bourgmestre et Echevins, c'est plutôt anecdotique, mais se passeront de prime de fin d'année, ce sera une contribution modeste mais une contribution. Alors, il y a d'autres réductions des dépenses, dans toute une série de mesures et de domaines, on va essayer de comprimer les dépenses des assurances, on a calculé qu'on pouvait déjà gagner cette année-ci 4 millions de francs belges. ELIS qui est un système pour des personnes fragilisées a été remis au C.P.A.S. et le C.P.A.S. l'assurera à la fois pour la Ville et le C.P.A.S. avec un gain de 2,5 millions. Sur la dette, on espère, encore cette année-ci, économiser environ 5 millions par une restructuration, puis il y a divers postes pour 7,5 millions, le tout fait une vingtaine de millions. Continuons, il y a aussi dans les

dépenses, le fameux hall multifonctionnel, je ne reviens pas sur toutes nos explications, c'est clair que là par deux méthodes dont nous avons discuté la fois passée à la suggestion des uns et des autres, la première, c'est d'échelonner notre emprunt non pas sur 20 ans mais sur 30 ans et d'autre part, c'est de créer une société mixte privée publique qui va gérer ce hall et qui va nous permettre de récupérer la TVA de 21 % sur un milliard, ça fait 200 millions, et là, donc, on gagnerait en tout, ce qui est un poste extrêmement important, environ 45 millions par an. Alors, il y a à la Régie Foncière ce que vient d'indiquer Monsieur l'Echevin où on réduit l'intervention communale de 15 millions, et il y a toute une série d'autres petites adaptations des "plus" et des "moins" dans les recettes pour 7 millions, bref, diapositive suivante, en diminution des dépenses, nous avons réussi, pour le moment, à trouver, pour 2002, un montant qui est de l'ordre de 113 – 114 millions de francs belges. Bien entendu, ce n'est pas suffisant, donc nous sommes bien contraints d'aller dans les recettes, alors voyons les recettes: dans les recettes, il y a les documents administratifs qui augmentent avec un gain entre guillemets de 7 millions de francs belges, les immondices où on a restructuré l'ensemble des taxes avec une hausse qui répond entre autres aux exigences régionales mais ne tournons pas autour du pot, nous sommes contraints de l'accroître simplement parce qu'il n'y a pas d'autres postes sur lesquels nous pouvons agir et en plus, nous sommes tenus par la Région Wallonne d'assurer une intervention de la population au moins égale à 70 % du coût réel du ramassage. Le ramassage est fait par l'I.S.P.H., ça a un coût et nous devons, nous au moins, garantir l'intervention à 70 %. C'est là aussi à la suite de la discussion de la fois passée qu'il y aura normalement au mois de juin, en même temps que l'extrait de rôle que nous enverrons à chaque citoyen, à chaque famille, un chèque pour des sacs-poubelles. Les personnes qui sont isolées recevront là où elles vont actuellement acheter leurs sacs que ce soit dans un grand magasin, chez le boulanger, parfois même dans une administration, il suffira de remettre le chèque, une personne isolée aura 20 sacs, un rouleau de 20 sacs de

30 litres + 20 sacs bleus, les familles, que ce soient des familles de trois personnes ou plus, elles recevront des chèques valables pour deux rouleaux de 10 sacs de 60 litres + 20 sacs bleus et tout cela va s'inscrire dans une politique de propreté de la Ville avec toute une série d'autres mesures, j'en parlerai tout à l'heure et on testera durant au moins un trimestre pour voir quel effet cela aura sur la Ville à partir du moment où chaque famille aura reçu dans sa boîte aux lettres avant même que cette famille ne paie sa redevance, son chèque et que donc tout le monde pourra acquérir rapidement des sacs et nous verrons ainsi l'effet grandeur de l'application de ce système. Alors, les droits d'emplacement sur les marchés 6 millions, les pompiers qui accomplissent un certain nombre d'efforts et de prestations, on va facturer un certain nombre de prestations. J'imagine, un carreau qui glisse sur le toit ou autre chose, on fait venir les pompiers, quand il ne s'agit pas de missions de sécurité ou d'urgence, on fait payer le déplacement des pompiers. Alors, les égouts, avec cette augmentation d'une dizaine de millions, le principe est que ou bien il y a un égout dans une rue, ou il n'y en a pas. Vous me direz que ça c'est un bon principe simple. Avec toutes les critiques que nous avons entendues, on essaye un énième système, on verra si ça marche. S'il n'y a pas d'égout dans sa rue, on ne paie pas. C'est déjà un bon principe. D'ailleurs, dès qu'on ne paie pas, c'est toujours un bon principe. Alors, quand il y a un égout dans la rue, que vous êtes raccordés, vous payez. Ceux qui ne sont pas raccordés, avec cette taxe-ci, ne paient pas. Mais nous allons, dans les prochains mois, prendre des dispositions, après en avoir discuté, pour forcer les gens qui ne sont pas raccordés aux égouts à se raccorder. Et donc, on va réfléchir ensemble à un mécanisme, en laissant peut-être deux ans ou quelque chose comme ça, mais au terme desquels, si on n'est pas raccordé, eh bien, à ce moment-là, la taxe tombe et va tomber comme pour tout le monde. Pourquoi? Parce que à la fois sur le plan de l'environnement, c'est impensable de ne pas le faire, d'autant plus que nous sommes tenus par des directives européennes de le faire. Et puis, si on devait faire appel à un vidangeur, ça coûterait vite beaucoup d'argent.

On me dit qu'il faut parfois le faire deux fois par an, c'est parfois des 8.000 Francs et parfois plus sauf si c'est fait en noir mais je ne peux pas imaginer un seul instant que dans notre bonne ville, ça puisse se faire en noir. Et donc, voilà à peu près les coûts. Diapositive suivante: alors donc, pour les recettes, voilà à peu près l'augmentation qui est de 85 millions de francs belges. Donc, quand vous comparez ce que nous avons fait, c'est la diapositive suivante, nous obtenons un déficit qui est de 700 millions, l'intervention régionale qui est de 455 millions, environ, pour faire simple 115 millions et 85 millions donc vous voyez que les deux ensemble, c'est à peu près 200 millions et il reste une cinquantaine de millions de déficit. Alors quand on a fait tout ça, est-ce que nous sommes au bout de nos difficultés? Non! Parce que nous avons encore quelques inquiétudes, qui sont de trois types. Première inquiétude, c'est à l'égard de l'I.S.P.H. L'I.S.P.H. depuis maintenant le mois de juin ou de juillet, je ne sais pas quand Joëlle KAPOMPOLE a été nommée – je pense que c'est la fin juin, oui, disons depuis le mois de juillet – à un nouveau conseil d'administration, un audit a été réalisé. Il y a tout un plan de restructuration avec la collaboration du personnel, avec la collaboration des syndicats. Mais c'est clair que nous voulons non seulement un meilleur service mais surtout, éviter de devoir payer plus. Alors, quand je dis surtout, en fait, ce sont les deux ensemble: un meilleur service et ne pas payer plus. Mais la situation de l'I.S.P.H. est telle que non seulement, on doit restructurer aujourd'hui l'I.S.P.H. mais on doit, on va devoir vraisemblablement colmater des trous financiers gigantesques de la gestion passée. Alors tout ça nous le verrons, mais pour nous, c'est un risque. Le deuxième risque que nous avons, du point de vue des dépenses que nous pourrions avoir, c'est toujours ce hall, puisque, à ce jour, la seule proposition qu'on nous fait pour le gérer, c'est une proposition où on nous demande de donner de l'argent durant les trois prochaines années et notamment, la première année de gestion, on demande quelque chose qui tourne autour de 24 millions de francs belges. On va tout faire pour essayer d'éviter de devoir payer. En tout

cas, si on doit payer des montants beaucoup plus modestes, peut-être faudra-t-il payer un ou deux salaires la première année avec rien mais on va essayer d'abaisser ce coût qui est là. Et puis, il y a le surcoût de la Police. Cette année-ci après réexamen avec le cabinet de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, on est environ à 90 millions. Donc, ce sera couvert selon les affirmations du Ministre, mais on a toujours rien pour 2003, 2004, il n'y a pas de mécanisme qui est mis en place et donc, le risque existe toujours. Donc, voilà les inquiétudes! Alors, je vous disais, on a fait ce travail pour 2002 mais rien n'est gagné et on doit prendre dès à présent des mesures pour atteindre cet équilibre budgétaire en 2007 par rapport à tout ce que je vous ai indiqué. Diapositive suivante: à ce stade et je vous dirai qu'on y reviendra, le Collège propose 12 mesures de principes pour atteindre l'équilibre financier. Voyons-les rapidement! D'abord la poursuite de la maîtrise de la masse salariale par le non-remplacement des départs à la pension, avec à l'exception toujours des pompiers et des policiers, avec aussi comme exception, c'est clair que parfois il faudra quand même engager des gens parce que des services entiers pourraient bien s'écrouler mais ça doit être exceptionnel et avec une justification. La gestion des ressources humaines, nous pensons qu'avec le système d'évaluation qu'on va mettre au point? avec le travail avec les organisations syndicales, il y a certainement moyen de dynamiser nos collaborateurs et collaboratrices tant de la Ville que du C.P.A.S., regrouper un certain nombre de services, valoriser le patrimoine immobilier, donc notre idée est de faire un plan pluriannuel où on vendrait un certain nombre d'immeubles, un certain nombre de terrains et il y aura aussi la gestion intégrée du parc de stationnement. Vous savez que nous allons bientôt avoir un télé jalonnement qui va finalement indiquer aux gens qui viennent à Mons où se trouvent les parking, ce qui sera quand même un premier grand événement. Nous cherchons toujours des partenaires privés pour créer un parking couvert supplémentaire. On pense toujours que du côté du nouveau Palais de Justice, ce serait un excellent endroit, tout ça pour avoir plus d'argent. Puis, comme l'a dit le Président du C.P.A.S., il faut chercher des synergies

avec le C.P.A.S., certaines ASBL soutenues par nous, les intercommunales, etc. Alors l'année prochaine, dès le mois de septembre, pour le budget 2003, outre l'aspect budget participatif, on va partir du principe que aucun budget n'est acquis. Et on va partir sur la technique du "zéro budgetting". On va réexaminer poste par poste en partant du principe qu'on a besoin d'aucun argent. Et on va, parce que il n'y a rien à faire, des miracles on n'en fait pas, et donc, on va serrer comme on ne l'a jamais fait, poste par poste, parce que on est bien contraint de le faire. Alors, nous avons une cellule cartographie dont on me dit beaucoup de bien qui réalise des travaux pour des tiers et si l'on fait des travaux et que c'est utile, eh bien, qu'on les fasse payer. Alors la dette cette année-ci, c'est 5 millions, on va rediscuter avec le CRAC pour essayer d'avoir une gestion plus active. Nous avons convenu au Collège de vous proposer qu'une Echevine, et c'est l'Echevine des Affaires Sociales – ce n'est pas par distraction – Francine CRUVELLIER, comme Echevine "anti-gaspi". L'idée est que le personnel tant du C.P.A.S que le personnel de la Ville sait peut-être mieux que quiconque où se trouvent les lieux de gaspillage. Nous avons des exemples concrets qu'on découvre, un robinet qui a coulé quelque part, ça a coûté un million, 1,2 millions de francs belges de factures d'eau. Un autre exemple: on s'est rendu compte en regardant une facture de téléphone qu'il y en avait pour 300.000 francs belges et puis, on a vu que c'est "l'fieu" qui faisait du surf sur Internet. Et ça peut continuer comme ça. Je veux dire que nous sommes convaincus qu'au-delà de l'aspect figé et macro-économique, il y a des dizaines, si pas des centaines de lieux de gaspillage. Et comme on ne voulait pas donner à cela uniquement un aspect financier, on demande et on va faire une circulaire, on va solliciter le personnel, on demande de concentrer chez Madame CRUVELLIER l'ensemble des suggestions, ou voire des indications sur d'éventuels gaspillages et Madame CRUVELLIER se rendra, comme c'est une Echevine des Affaires Sociales, donc il n'y a pas d'agressivité, c'est social, on ira voir et puis, elle revient avec Madame COLINIA et le Collège et on décide de prendre les décisions qui s'imposent.

Alors les deux autres mesures, c'est d'abord celle dont je vous ai parlé et Monsieur le Conseiller COLLETTE a demandé, pour la réalisation concrète, qu'on puisse en discuter et donc, nous en discuterons avec les chefs de groupe; l'idée est que aujourd'hui, on constate, notamment au cœur de la Ville, qu'il y a énormément d'immeubles qui sont divisés. Divisés en appartements, ça c'est un moindre mal, divisés en kots, mais la valeur du précompte immobilier ne bouge pas. Et donc, on voudrait quand même récupérer une partie de cet argent, et donc nous discuterons globalement de cela mais le principe de solliciter le Ministère je pense que nous pouvons l'acquérir étant entendu que nous discuterons ensemble en présence de Monsieur COLLETTE de cette opportunité et puis, nous sommes tenus de recouvrir les taxes et les redevances l'année des taxes. Je m'explique, jusqu'à présent, moi je ne le savais pas, mais quand on demande par exemple de payer une taxe, on croit qu'on paie les taxes de l'année, mais non, on paie les taxes de l'année passée. Mais le Ministre et le Gouvernement a dit: "s'il faut faire un plan d'assainissement, la première chose à faire", et donc ça c'est une obligation que nous aurons, qui est de dire: "il faut payer l'année en cours, les taxes de l'année en cours" et donc il faudra les recouvrir avec un plan et un échéancier. Diapositive suivante: alors, dans les efforts complémentaires c'est clair que nous ne demandons pas uniquement à la Ville les efforts, le C.P.A.S., le Président en a parlé, la zone de Police dans une certaine mesure sans toucher à la police de proximité, à la sécurité, mais là où on peut, sur le plan administratif, faire quelque chose, nous le ferons; les ASBL soutenues par les communes, les intercommunales, chacun doit s'y mettre pour réaliser un maximum d'économies. Alors quels sont aussi les espoirs? Le Gouvernement Wallon a décidé de travailler dans trois domaines: d'abord les pension, par exemple chez nous chaque année nous payons quelque chose comme 80 à 90 millions pour alimenter la caisse des pensions des fonctionnaires qui sont pensionnés, mais si nous prenons une ville comme Liège, c'est deux milliards par an. Et donc il y aura un examen par le Gouvernement Wallon pour voir comment le

Gouvernement peut nous aider. Il y a les déficits hospitaliers. Nous aussi nous avons toujours un emprunt très lourd d'un demi milliard que nous devons rembourser pour l'hôpital Ambroise Paré, plus des perspectives d'avenir sur le plan financier qui sont des perspectives plutôt difficiles et donc là, le Gouvernement pourrait nous aider. Et puis le Service Incendie, une des idées qui se développe de plus en plus, c'est la suivante: les pompiers bien sûr vont éteindre des incendies mais interviennent fréquemment, notamment sur les routes à cause des accidents et quand il y a un accident, il y a souvent un responsable, mais quand il y a ce responsable, les compagnies d'assurance paient bien sûr la partie adverse, les biens, mais la partie liée aux secours n'est pas prise en compte. Et donc on voudrait une réflexion avec à la fois le Ministre de l'Economie, à la fois les compagnies d'assurance pour prendre une partie des frais des services de secours, notamment sur les routes et dans l'espoir qu'on puisse récupérer 20 à 25 % des coûts chez nous. Les pompiers c'est environ un demi-milliard de francs belges de coût et donc, c'est très significatif. Alors voyons la diapositive suivante. En résumé, donc voilà comment nous pourrions atteindre la résorption du déficit 2007, diapositive suivante, que j'illustre de la manière suivante: rappelez-vous, voilà les 700 millions de déficit de cette année, voilà les 450 millions que la Région nous donne, et ici le déficit que nous présentons d'une cinquantaine de millions. Le vert, ce sont les 200 millions d'économies que nous faisons cette année-ci et qui, bien entendu, vont continuer durant les prochaines années. Le mauve, ce sont en fait les nouvelles mesures que nous préconisons au sein de la Ville. Nous avons fait un premier calcul, ça devrait arriver à peu près à ceci. Le C.P.A.S. ici c'est zéro jusque l'année prochaine et puis, progressivement, nous demandons un effort qui doit atteindre vers 2007 environ 50 millions de francs actuels qui répond, qui n'est rien d'autre que la réserve que nous avons reconstituée au C.P.A.S. cette année-ci. Et puis ici, donc dans le marron, ce serait alors les trois mesures qui devraient être prises par le Gouvernement Wallon sur les pensions, sur le déficit hospitalier et sur les secours. Si on fait tout ça, avec

cette intervention régionale qui diminue jusque 2007, on devrait finir par atteindre l'équilibre en 2007. Mais donc, mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, on a évité la catastrophe, on a évité les difficultés majeures, il n'y a pas de licenciements, il y a des augmentations notamment de taxes mais qui restent mesurées par rapport à l'ampleur, mais nous sommes partis pour cinq années d'austérité, cinq années de gestion extrêmement rigoureuse pour essayer de récupérer ce déficit considérable face auquel nous nous trouvons. Alors, est-ce à dire que c'est parce que nous allons devoir faire un plan d'assainissement, que l'on désespère de tout? Non! Je pense que nos concitoyens ont besoin aussi d'un certain nombre de projets et la Ville en a besoin et notre idée, c'est d'essayer de tourner la page mais pour les mesures que je viens d'évoquer, ces mesures ne seront adoptées par le Gouvernement qu'après un examen par le CRAC qui est donc ce Centre Régional d'Aide aux Communes en difficulté et après un nouvel examen de notre plan par le réviseur d'entreprise. En d'autres termes, je m'attends à ce que le plan que nous allons adresser aujourd'hui au Ministre soit examiné par d'autres instances et revienne pour qu'on puisse peut-être déjà cette année-ci, en juin ou en juillet, prendre des mesures plus adaptées et peut-être au fil du temps de voir évoluer et prendre un certain nombre de mesures. Donc ce que nous faisons aujourd'hui, c'est certainement pas un système figé qui ne bougera plus, l'exigence que mettra le Gouvernement c'est qu'on atteigne zéro en 2007. Diapositive suivante: alors, par rapport à ça, on a quand même opté pour présenter au Ministre l'ensemble des investissements que nous voulons faire dans la législature. Et comme vous pouvez le constater avec ce pic considérable, il ne faut retenir que ça, dans les investissements de cette année-ci, on a ce qu'on attend comme subsides un peu classiques, il y a tout ce qui concerne le plan triennal et autre mais on a indiqué dans les textes tous les projets que je vais évoquer dans un instant, en tout cas un certain nombre qui nécessitent des investissements, notamment les projets européens, notamment des projets liés au tourisme, des projets liés à la sécurité routière et autre parce que nous pouvons obtenir des

interventions financières et ce n'est pas parce que la Ville est en difficulté que l'on va arrêter, que la Ville va s'immobiliser. Et donc on voudrait tourner la page des difficultés et entrer dans une phase qui est une phase de construction constructive pour nos concitoyens. Alors, si on regarde les projets mais vraiment en style télégraphique, tout d'abord, malgré nos difficultés, nous avons, avec Monsieur GARIN, avancé dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens puisqu'on a redistribué la Police locale, que nous avons créé cinq commissariats décentralisés, que 111 policiers de proximités sont sur le terrain et avant, c'était 45 policiers de quartier qui existaient. Bref, là non seulement, on y a mis les moyens mais toutes les structures existent pour aller le plus loin possible dans la garantie de la sécurité de nos concitoyens. Pour nous, la sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue. On ne peut pas parler de démocratie si les gens ont peur quand ils se promènent dans la rue ou qu'ils sont agressés. Deuxième grande exigence, c'est la qualité de vie, c'est l'environnement, c'est la propreté. La Ville n'est pas assez propre. Sous la houlette de l'Echevin, on a réorganisé le Service des Travaux, là aussi en 5 centres décentralisés. L'idée est qu'on en revienne progressivement à ce concept de cantonnier de quartier. On veut que chaque personne qui habite dans un quartier sache quels sont les ouvriers communaux chargés de l'entretien de ce quartier pour en arriver à une propreté. Et là, on a investi beaucoup d'argent malgré les difficultés, parce que il faut des "karchers", enfin, il faut tout ce qu'il faut pour nettoyer. La mobilité, on a d'énormes projets notamment avec le MET, je vous passe le détail mais ça va du rond-point à Ghlin, la rénovation de l'Avenue De Gaule et un rond-point à la Place des Chasseurs à Pied avec aussi, et c'est le point suivant, toute une série d'investissements de sécurité routière, notamment aux abords des écoles. Pour ce qui concerne la culture et le tourisme, c'est un poste très lourd. Pourquoi? Parce que la Région Wallonne et le Ministre KUBLA sont prêts à nous donner des moyens financiers notamment qui proviennent du FEDER, qui proviennent de l'Europe. Mais même si l'Europe intervient jusqu'à 70 %, par exemple (ou

80 %), il faut toujours que la Ville amène environ les 20 %. Alors, est-ce parce que nous sommes pauvres que nous n'allons plus rien faire? Mais si on ne fait rien, tout reste comme ça! Et donc, malgré les difficultés financières, il y a moyen quand même de ressortir un peu d'argent simplement pour faire des investissements structurants. Qu'est-ce qu'un investissement structurant? C'est achever le caractère attractif sur le plan du tourisme au cœur de la Ville mais c'est aussi rénover à Havré une gare et dans d'autres secteurs, Jemappes et Flénu avec l'argent qui vient du fédéral. Le sport, là, on en est au tout début des concepts. On a simplement, parce qu'on s'est rendu compte qu'à un moment donné à la Région Wallonne beaucoup de communes allaient demander des moyens financiers, le Collège a remis un premier projet qui sera discuté prochainement au Conseil Communal simplement pour prendre date, mais l'idée est simple. Dans cette ville, on finira par ne plus avoir aucune piscine, ce qui, quand même, ne s'indique pas pour une ville de 100.000 habitants. Alors, ce n'est pas parce que nous sommes pauvres qu'on ne va plus bouger du tout et donc, là aussi, il faut bien prévoir. Quartier de la gare, je viens d'en parler, le budget participatif, là aussi malgré les difficultés financières je pense qu'il faut travailler avec nos concitoyens et les faire participer. Voilà, en gros, ce que je voulais vous indiquer comme plan de restructuration qui accompagne le budget 2002. Je vous remercie et j'ouvre bien entendu la discussion. Voilà, mes chers collègues, puis-je connaître la liste des orateurs? Pour le groupe ECOLO, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Non, non, non, s'il vous plaît, Monsieur le Bourgmestre, une petite question préalable...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui?

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est sur l'organisation du débat, donc nous ne suivons pas l'ordre du jour, nous commençons directement sur le budget et à quel point commence-t-on?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, moi, je pensais objectivement qu'on pouvait avoir une discussion générale et vous prenez tous les points que vous souhaitez prendre depuis donc les points 23 à 59 et 73 à 78 et...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc tous les points budgétaires se font sans suivre l'ordre du jour, c'est ce que vous proposez?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien sûr, exactement, oui!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Alors pour le reste des débats, c'est aujourd'hui ou demain...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, ça, on verra au point où nous en sommes, on va d'abord faire tout ce qui est budget puis on va reprendre point par point et on verra à quelle heure nous nous trouverons.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc, on commence par le budget. Par les taxes, et puis, par le budget.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, les taxes, le budget et le Plan de Gestion donc.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ok!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je prends note des orateurs, oui, je vous en prie, oui, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Il est de tradition qu'à l'occasion du budget, c'est le temps de toutes les "curiosités", donc on pose beaucoup de questions auxquelles il est répondu le jour-même ou le lendemain. A quel moment ces questions seront-elles posées parce que...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Maintenant, maintenant!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: En même temps que la discussion globale?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, bien sûr!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Bon d'accord.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pas de problème, on va prendre note de tout et on essayera de voir si on répond soit aujourd'hui, soit demain. Nous le verrons tout à l'heure. Ok, alors, je prends note des orateurs, Monsieur VISEUR, pour le groupe PSC Monsieur HAMAIDE, Monsieur BAILLY, alors... le groupe MR, puis on les entendra les uns après les autres. Alors, on va commencer, si vous le voulez bien, par Monsieur VISEUR, puis je passerai à Monsieur HAMAIDE. Est-ce qu'il y a d'autres orateurs pour le groupe ECOLO? On va donc procéder en leur donnant la parole les uns après les autres. Parfait! Nous allons écouter l'opposition. Je vous en prie Monsieur VISEUR. Je vais demander à tous ceux qui ne sont pas Conseillers communaux, et même à eux, d'avoir l'amabilité maintenant de se taire et d'écouter, merci.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci. Je ne savais pas évidemment qu'on allait tout discuter en bloc, et donc, je vais quand même fractionner un peu, au moins en deux parties, mon intervention. D'abord, une intervention particulière que je prévoyais de faire sur la nouvelle tarification du Service Incendie, c'est-à-dire le point 9 de l'ordre du jour, parce qu'on y trouve, là, une kyrielle, évidemment, de hausses très importantes, et on y joint en cela plus ou moins la logique que nous avons déjà dénoncée, avec l'augmentation de l'impôt sur la délivrance des documents administratifs. Là, il y avait des augmentations qui allaient jusqu'à 700 % pour des montants, évidemment, qui n'étaient pas énormes mais pour des montants qui, éventuellement, touchaient des gens à petit budget pour des documents administratifs du genre de l'inscription au registre des étrangers, la délivrance d'un permis de travail, etc. Ici, nous nous trouvons donc avec une tarification des services des pompiers, et par principe, si on fait appel aux pompiers, c'est à un moment où on est en difficulté. Une difficulté petite ou grande mais, enfin, quand tout va bien, on n'appelle pas, en principe, les pompiers. Et je ne trouve, dès lors, pas normal d'appliquer des augmentations que, d'ailleurs, aucun commerçant ne s'autoriserait à appliquer. Les prestations du personnel, le taux horaire est multiplié par trois, voire par quatre, on va

jusqu'à 2.420 Fb à l'heure, comme taux horaire, et je me suis d'ailleurs posé la question de savoir si c'était un taux avec ou sans TVA, parce que dans la mesure où c'est une prestation de services, je ne serais pas étonné qu'il faille, même si ce sont les pompiers qui font la prestation, appliquer la TVA. L'utilisation du matériel est parfois multiplié par des facteurs de dix à trente. Une autopompe qui a été facturée à 200 Fb l'heure passe à 150 euros, ça fait 6.051 Fb, donc on passe de 200 Fb à 6.000 Fb, ça fait trente fois plus. Et de plus, il y aura la taxation d'un grand nombre de prestations qui n'étaient pas taxées auparavant.

Madame COLINIA nous a dit qu'il n'y avait pas de nouvelles taxes, en soi, c'est vrai, il n'y a pas un règlement qui instaure une nouvelle taxe, mais, il y a bien de nouvelles redevances, notamment, dans la tarification des pompiers, puisque, toute une série de choses qui étaient faites gratuitement au profit des citoyens, auparavant, seront, maintenant, payants. Un exemple précis et qui n'est pas un exemple extraordinaire qui est même fréquent en été, c'est la destruction des nids d'insectes, des nids de guêpes, là, on passe de 2.000 Fb à 150 euros, soit 6.051 Fb, donc c'est multiplié par trois. Mais il faut bien se rendre compte qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas 6.000 Fb à dépenser sur un mois pour un problème de cet ordre de grandeur-là, évidemment. Donc, qu'est-ce qu'on fera? Eh bien, on bricolera soi-même, avec peut-être des accidents à la clé. Alors, une autre hypothèse c'est que, bien sûr, le privé, c'est-à-dire les sociétés du genre dépannage d'urgence, dépannage en tous genres, risquent de s'emparer du marché qui sera ainsi créé et peut-être pour 3.000 ou 4.000 Fb une entreprise privée viendra vous enlever le nid de guêpes, enlèvement pour lequel les pompiers auraient demandé 6.000 Fb par prestation. Ce qui fera, éventuellement, d'ailleurs, que dans ce cas-là, eh bien, pour les pompiers, il n'y aura pas de rentrée du tout puisque ce ne sont pas eux qui feront le travail. Pour une ambulance, j'ai vérifié sur une facturation récente d'ambulance, eh bien, pour un forfait de 10 km, cette facture est de 1.500 Fb et le tarif pompiers est de 75 euros, ça fait 3.025 Fb, plus 5 euros, soit 202 Fb au kilomètre et pour les kilomètres supplémentaires. Alors, on

s'est souvent demandé, à plusieurs reprises, dans les débats que nous avons déjà eus ici, où était la "marque bleue", où était la marque de la composante bleue de la majorité? C'est peut-être ici, finalement, qu'on la trouve, parce qu'en augmentant le prix des services publics, pour qu'ils ne soient plus concurrentiels avec le privé, on favorise, effectivement, l'entreprise privée. Est-ce que ces augmentations seraient le fruit de la pression libérale au sein du Collège? Est-ce que vous, les défenseurs des Services Publics, auriez voulu maintenir les prix au niveau où ils étaient avant mais est-ce que vous n'avez pas pu résister à la pression libérale pour ne pas fragiliser votre majorité? On peut imaginer un scénario de ce genre-là, mais je crois que ce serait de la politique fiction. En tout cas, la recette supplémentaire est de 117.000 euros, soit plus ou moins 4,7 millions de Fb. C'est la recette escomptée parce que - je l'ai dit - peut-être que les pompiers attendrons le client pendant que le privé travaillera, alors je le sais bien, vous nous l'avez expliqué, vous avez besoin de recettes supplémentaires mais quand ces recettes sont à charge de ceux qui sont dans le besoin ou dans le malheur, alors là, on ne vous suit pas sur le règlement des taxes.

Néanmoins, nous voterons toute une série de taxes, je les passerai en revue ou bien je peux le faire éventuellement maintenant puisqu'on débat d'un peu de tout en même temps. Je suppose que le débat sur les taxes est mis maintenant aussi dans le même paquet, donc, si on ne le fait pas maintenant, on interviendra difficilement plus tard. Alors, il y a toute une série d'impôts pour lesquels nous sommes d'accord soit de supprimer comme pour l'impôt sur les chiens ou sur les secondes résidences qui ne donnaient pas grand-chose; par contre, les impôts sur la diffusion publicitaire sur la voie publique, c'est-à-dire l'abrogation d'un règlement qui fournissait quand même 220.000 euros de recettes, soit 8.800.000 Fb, eh bien, ça, ça ne nous paraissait quand même pas normal. Les impôts sur les inhumations, qui sont augmentés de 20 %, c'est encore une façon de toucher des personnes qui sont dans la difficulté, et ça c'est quelque chose que nous ne pourrons pas voter non plus. Les impôts sur les auditions musicales, le groupe ECOLO a toujours voté contre parce que c'est un

impôt qui existe déjà par ailleurs sous forme d'une autre redevance. Et les taxes sur la délivrance des documents administratifs, nous en avons parlé. Sur les immondices, on interviendra plus précisément. L'impôt sur l'entretien des égouts, là je voulais dire un mot pour, effectivement, me réjouir de la suppression de l'impôt pour les habitants d'une rue dans laquelle il n'y a pas d'égout, parce que ça, c'était quand même une situation qui était aberrante, et vous vous êtes bien rendu compte qu'elle ne pouvait pas continuer de cette façon-là. Alors, en titre d'intervention plus générale sur le budget, je voudrais dire ceci: d'abord, je suppose, comme beaucoup, nous pouvons dire "enfin, le voilà!", parce que c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de remises, on a postposé plusieurs fois l'examen de ce budget, mais enfin, ce n'est pas très grave, les douzièmes provisoires ne sont pas mortels, et ça nous a même donné le droit d'avoir un petit morceau de littérature de la part de l'Echevine puisqu'elle nous a expliqué qu'il fallait se hâter lentement, donc on aura eu ça en prime. Je tiens à souligner, comme l'année passée d'ailleurs, l'effort pédagogique qui est fait et c'est bien nécessaire parce que, le fait que ce budget a été remis plusieurs fois, il y a eu beaucoup de chiffres qui ont circulé depuis longtemps, depuis le débat sur le budget 2001, on parle du budget 2002 et on a cité énormément de chiffres. Maintenant, nous avons des chiffres qui sont beaucoup plus clairs, mais je crois qu'on pourra un peu les démystifier, il n'est pas mauvais de revenir un peu en arrière sur les chiffres les plus célèbres, je dirai entre guillemets, évidemment, qui ont été lancés au public. Il y en a deux en particulier, il y a eu le fameux 1,7 milliard dont on a parlé à la réunion publique qui se tenait à l'amphi Richard STIEVENART et alors, il y avait un autre chiffre dont on a beaucoup parlé, qui était 1.376.000.000 de déficit à l'exercice propre dans les tableaux que vous nous avez remis pour introduire le plan Tonus. Pour les comparaisons entre 2001 et 2002, fatalement, on va parler en francs belges, parce que si on décide d'un côté de parler en francs belges et de l'autre côté, en euros, c'est sûr qu'on ne s'y retrouvera pas, moi le premier. D'ailleurs, c'est encore difficile de manipuler ces chiffres. A propos du 1,7 milliard, j'avais, par

hasard, enregistré l'interview que vous aviez donnée, Monsieur le Ministre, sur les antennes de Télé MB. Vous disiez très exactement, c'est la transcription de vos paroles: "le 1,7 milliard est, en fait, l'argent que l'on doit à des tiers pour diverses actions faites antérieurement et c'est donc notre "stock" de dettes à payer immédiatement sans que nous en ayons encore quelque chose de matériel. Par exemple, ça a été un emprunt qu'il a fallu faire au moment où l'hôpital Ambroise Paré est devenu une intercommunale. C'était quelque chose qu'il fallait absolument faire, cet emprunt-là, il faut toujours le rembourser, quelque part, il est dans nos dettes et puis, il y aura le budget de l'année prochaine pour lequel le déficit sera considérable, nous y sommes et le 1,7 milliard, on va le rembourser sur 10 ans, 20 ans ou 25 ans, mais le déficit de l'année prochaine s'ajoute à celui-là". Voilà exactement ce que vous disiez. Donc, vous avez présenté ce 1,7 milliard comme le "stock" de la dette, c'est-à-dire le total des dettes qui étaient accumulées par la Ville de Mons à ce moment-là, enfin, c'est ce que je comprends au travers de ce que j'ai relu ici, et je crois que beaucoup de gens ont compris cela à l'époque. Or, le "stock" de la dette n'était pas celui-là puisque, au 1^e janvier 2001, il était de 2,6 milliards, 2,683 milliards, et au 1^e janvier 2002, donc dans les documents de ce budget que nous examinons, il est de 2,561 milliards, donc au passage, il y a 122 millions en moins. Tout ne va donc pas si mal. La dette a plutôt diminué qu'augmenté, en tout cas, la partie qui est à charge de la Ville. Au passage, je tiens à dire que quand on parle de milliards – je sais bien que personne n'a ça sur son compte en banque – les gens ne se rendent pas bien compte de ce que cela représente. Le "stock" de la dette au 1^e janvier 2002, à charge de la Commune, 2.561.000.000, si on le divise par 90.000 habitants, eh bien, ça fait environ 28.500 Fb par habitant. C'est un ordre de grandeur qui, sans doute, reflétera plus la réalité pour nos concitoyens. Ce 1,7 milliard, finalement, à mon avis, l'explication donnée sur Télé MB ne tient pas la route, et il faudrait donc nous réexpliquer aujourd'hui, à la lumière des nouveaux chiffres que nous avons, ce qu'il y a dans ce 1,7 milliard, parce que ce n'est pas le "stock" de la dette, c'est clair. Je

tiens à dire au passage d'ailleurs que nous n'avons jamais reçu copie du fameux rapport d'audit. On en a parlé plusieurs fois, il était postposé, mais on a confié un audit de la dette et du budget de la Ville de Mons, à un réviseur d'entreprise. Vous avez certainement reçu ce rapport pour élaborer ce budget, et donc, il faudrait peut-être que nous ayons, si pas chacun, une copie par groupe sans doute de ce rapport d'audit. L'autre chiffre dont on a beaucoup parlé, est le chiffre d'1.376.000.000, donc celui qui était dans les tableaux du plan Tonus. Nous vous disions, à l'époque que vous aviez chargé la barque et je crois que nous avons raison puisque ce 1.376.000.000 était avant le plan Tonus et avant l'effort propre de la Commune. Or, aujourd'hui, le chiffre qui représente le déficit hors plan Tonus et hors effort de la Ville, c'est 700 millions, vous venez de nous le donner. On est donc passé de 1.376.000.000 à 700 millions, ça veut dire que le déficit s'est dégonflé tout seul, de moitié, puisqu'on est à la moitié entre 700 et plus ou moins 1.400 millions. Aujourd'hui, ce n'est plus 1,376 milliard, mais on est plus qu'à 49 millions de francs belges de déficit. Donc, par rapport aux chiffres qui ont circulé, le déficit, aujourd'hui, est de 3,5 % du chiffre que l'on citait à cette époque-là. C'est assez extraordinaire et évidemment, ça vous fait apparaître comme un faiseur de miracles; vous avez dit tout à l'heure: "il n'y a pas de miracles" mais quand on a entendu tous ces chiffres qui étaient si hauts qu'ils donnaient le "touris", qu'aujourd'hui dire "il n'y a que 49 millions", même s'il y a encore des efforts à faire, ça apparaît quand même comme quelque chose de tout à fait extraordinaire. Je crois qu'en ayant crié très fort à la catastrophe, le problème, parce qu'il n'est pas résolu, vous nous l'avez dit "un déficit en soi est toujours un problème", mais enfin, pour la plupart des montois, apprendre qu'il n'y a plus que 49 millions de déficit à l'exercice 2002, est évidemment ressenti comme une bénédiction. Alors, maintenant qu'y a-t-il dans ce budget et que n'y a-t-il pas aussi dans le budget? D'abord, je tiens à souligner, parce que ça nous plaît beaucoup, l'augmentation de la subvention aux CPAS, il n'y a aucun problème pour nous, nous trouvons que c'est une bonne mesure, il était temps, d'ailleurs. Le Président

nous a rappelé que cela faisait quatre ans et même cinq ans, a-t-il dit, que cette subvention était gelée. C'était donc une situation qui ne pouvait plus durer. Elle est débloquée. C'est très bien comme ça. Ce qu'il n'y a pas beaucoup dans le budget, peut-être, ce sont des mesures qui ont trait à l'environnement et c'est la raison pour laquelle nous avons, dans cet ordre d'idée-là, déposé une proposition d'amendement que nous avons envoyé au Collège. Une proposition d'amendement qui consisterait à inscrire dans les dépenses à la fonction 879, c'est-à-dire cimetières et protection de l'environnement, d'inscrire une ligne budgétaire pour des primes à l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, nous proposons 6.200 euros. Ce n'est pas une grosse dépense, ça représente environ 250.000 Fb. Pourquoi? Eh bien, c'est que tous les niveaux de pouvoirs, c'est-à-dire la Région Wallonne, la Province, les Intercommunales avec d'ailleurs l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut qui est une Intercommunale que vous présidez et au sein de laquelle je fais partie du Conseil d'administration, on en a discuté il y a quelques jours, là aussi il y a des décisions qui étaient prises et il y a une prime aussi à l'installation de panneaux solaires et, malgré les trois primes qui existent déjà, une installation de panneaux solaires n'est pas économiquement rentable pour le moment. Il faut encore au moins une quinzaine d'années pour pouvoir l'amortir, c'est-à-dire entre quinze et vingt ans. Ce qui veut dire que sur le strict plan économique compte non tenu du bénéfice économique, eh bien, ces trois primes ne sont pas suffisantes. Ce qui fait que beaucoup de villes ont ajouté leur quote-part, et la quote-part que je vous propose ici est la même quote-part que les autres organismes, c'est-à-dire 25.000 Fb par installation. En en prévoyant dix, c'est déjà bien puisque la Région Wallonne en prévoit entre 150 et 200 sur toute l'année 2002 et que nous sommes déjà à fin mars, donc, je crois qu'avec ce petit budget, on irait dans une optique de synergie avec les autres niveaux de pouvoirs et j'ai cru comprendre tout à l'heure que vous seriez peut-être d'accord de l'ajouter à votre budget.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ca va dépendre de tout ce que vous allez dire, n'allons pas trop vite, avançons seulement dans le débat!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Non, ce ne sera pas un marchandage. Bien, en tout cas, dans le cadre de ce budget, un des amendements que nous proposons mais mes collègues, qui interviendront par après, auront aussi, éventuellement, d'autres amendements à proposer. Nous trouvons aussi, dans ce budget, les mesures suivantes: le prêt de la Région Wallonne, dit "plan Tonus", c'est inévitable, donc il n'est pas question de discuter de son bien-fondé ou pas, mais, sauf erreur, il nous semble que la charge de remboursement de cet emprunt, n'est pas encore dans le budget 2002. Alors, de deux choses l'une, ou bien on ne commence à rembourser qu'à partir de 2003, ou bien il s'agirait d'un "oubli volontaire" qui sera rectifié par voie de modification budgétaire plus tard. Et dans ce cas-là, on pourrait peut-être quand même en avoir le chiffre. Vous nous avez parlé de toute une série de réductions de dépenses de la Ville, l'allongement du remboursement du hall, pas de problème, nous sommes pour la récupération de la TVA aussi si c'est possible, mais – là, je dis ça plutôt à titre personnel – j'ai quand même des doutes sur la faisabilité de rester propriétaire de l'investissement sans l'exploiter soi-même, puisque l'exploitation sera confiée à d'autres personnes, à un autre pouvoir. Dans ces conditions-là, récupérer la TVA puisque le code de la TVA prévoit, dans ses principes, que l'exploitation doit être faite par l'auteur de l'investissement pour pouvoir récupérer la TVA. Mais enfin, si c'est légal, moi, je ne demande pas mieux, tant mieux pour la Ville de Mons, tant pis pour Didier REYNDERS, mais, si c'est possible, tant mieux! La chasse au gaspillage, eh bien, c'est évident qu'il fallait le faire et c'est dommage que ça n'ait pas commencé plus tôt et, dans toute la mesure du possible, nous apporterons, évidemment, notre collaboration, parce que ça doit devenir un état d'esprit, ça ne doit pas rester une circulaire, c'est un état d'esprit. Alors, bien sûr, tout ça, c'est ce que nous approuvons, après ça se gâte un peu. Le blocage du recrutement du personnel est un point qui sera plus développé par mon collègue

François COLLETTE, mais enfin, c'est bien de ne pas licencier parce qu'on évite évidemment des drames individuels, c'est tant mieux, il n'y a pas de contestation là-dessus. Mais ça ne sera pas sans conséquences, il y a des conséquences nécessairement, et pas seulement les conséquences financières, ou bien le service aux citoyens diminue – ce qui n'est pas acceptable, quand en plus, on lui demande de payer plus de taxes, de lui offrir moins de services – soit on met le personnel sous pression – mais ce n'est pas non plus acceptable au moment où, précisément, on lutte contre le harcèlement au travail – soit on accroît la productivité en mécanisant, en informatisant, etc. mais alors où sont les investissements? Les investissements en formation, les investissements informatiques? Ou alors, dernière hypothèse, vous nous dites qu'à la Ville de Mons, il y a x % de personnel excédentaire qui n'est pas utile à la Ville de Mons et si on connaît ce chiffre "x", alors on sait où la compression doit s'arrêter. Mais je le répète, François COLLETTE développera ce point un peu plus longuement par après. Et alors, on augmente les taxes. La réputation de Mons est déjà d'être une ville fort taxée, même si, au passage, on supprime la taxe sur les chiens ou la taxe sur les secondes résidences. Mais je l'ai déjà dit et je veux le redire à cet endroit-ci, ce qui ne va pas ce sont les taxes qui frappent les citoyens les plus faibles, les citoyens qui sont dans des situations difficiles, les taxes qui frappent les citoyens vraiment à titre individuel, la taxe sur les immondices, sur les égouts, et en particulier parce que ces taxes ne sont pas progressives ni dégressives. Donc, ceux qui gagnent peu, qui ont peu de revenus paient exactement la même chose que ceux qui ont des revenus beaucoup plus élevés, et en matière, d'ailleurs, de taxes sur les immondices, c'est Madame MALAISE qui interviendra avec une proposition d'amendement aussi. Et quand on touche, comme je le rappelle, à des personnes qui sont spécialement en difficulté ou spécialement dans le malheur avec les documents administratifs, les interventions des pompiers que j'ai déjà développés, ou les inhumations qui augmentent de 20 %, de 10 à 12.000 francs belges, c'est quand même 20 % d'augmentation, c'est une fois par vie, je

veux bien, mais la conclusion c'est qu'il sera cher de vivre à Mons mais qu'il sera cher d'y mourir aussi. Et ça, ça devient un petit peu de trop! Pour nous, c'est d'autant plus inadmissible que par ailleurs, il y a la suppression de la taxe sur les diffusions publicitaires sur la voie publique. 220.000 euros, 9 millions de Fb, ce n'est pas le pactole mais enfin, pourquoi l'avoir supprimée? Ça ne me paraissait pas utile du tout. La diminution de la taxe sur les publicités toute boîte, eh bien, oui, aussi invraisemblable que ça puisse paraître, la taxe sur les imprimés toute boîte va diminuer. Elle était de 3 Fb, et elle va passer à 0,07 euros, soit 2,82 Fb. Alors, 2,82 Fb, ça fait 0,18 euros. C'est pas énorme, encore que ça fait quand même 6 % de diminution sur les centaines de milliers d'exemplaires qui polluent déjà nos boîtes aux lettres, ce n'est quand même pas négligeable, d'autant plus que, paradoxalement, le rendement au budget augmente. Il augmente de 283 000 euros, donc, on diminue la taxe nominale et le budget augmente d'environ 11 millions de Fb. La seule explication c'est qu'il y aurait encore plus de "toute boîte" dans nos boîtes aux lettres, ce qui serait évidemment une mauvaise chose. Alors, devant cette accumulation de taxes, dont on comprend bien que vous héritez d'une situation qui est passée, qui était difficile, etc., une question qui vient à l'esprit: "mais que font les libéraux?". C'est une question qui avait déjà été posée lors de la déclaration de législature et lors du débat budgétaire 2001. Où est la "marque bleue" dans tout ça? Il y a un an, Monsieur LECOCQ nous répondait, et ça aussi c'est une transcription littérale parce que maintenant, c'est facile grâce au site de la Ville de Mons, on va sur Internet et on a tout ce que tout le monde a dit, il n'y a qu'à copier, Monsieur LECOCQ nous disait, au nom de son groupe certainement, il y a environ un an: "Et dans tout cela, me direz-vous, la marque libérale, la touche bleue, la goutte d'encre? Notre groupe participe à la rénovation des finances communales et s'inscrit dans les projets du Collège avec d'autant plus de satisfaction que le message est clair: pas d'augmentation de taxes." Même la perte d'additionnels communaux, qui fera irrémédiablement suite aux premiers effets de la réforme fiscale, n'a pas été compensée. Et voilà, probablement donc,

certains rassurés. Monsieur HAMAIDE, le "loup bleu" n'a pas la rage taxatoire, la fable ne se répétera pas. Aujourd'hui, la question est: "faut-il en rire ou faut-il en pleurer?". Je vous demande si vous ne vous posez jamais une question existentielle, Messieurs du MR! Vous ne vous demandez jamais: "Que faisons-nous là?" Vous n'êtes pas indispensables numériquement, et en plus, ce n'est pas votre programme qui s'applique, ce n'est pas votre politique qui est là. La conclusion, je vous la laisserai, Monsieur le Bourgmestre, c'est vous qui l'avez dite à Lille, au meeting de soutien de Monsieur JOSPIN: "En France, comme en Belgique, nous avons à faire à une droite honteuse". Eh bien, je crois qu'après le vote du budget 2002, la droite sera encore plus honteuse à Mons qu'ailleurs. Mais c'était peut-être pour ça que vous l'avez prise dans votre majorité, pour lui faire boire le calice jusqu'à la lie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur HAMAIDE, sur la même lancée peut-être?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Un peu différente quand même. Mon intervention se fera en quatre temps. Un survol sur le budget, une appréciation sur l'état de la Ville, une intervention très spéciale sur la fonction économique et des questions, j'essaierai de me limiter car j'en ai tellement. Si bien qu'en examinant les budgets, en survol bien sûr, j'essaierai de descendre dans le quotidien plus concret, parce que nous sommes restés très haut mais il faut aussi voir et sentir de très près ce qui se passe. Les budgets ordinaire et extraordinaire portent fort bien leur nom. Le budget ordinaire est tout à fait ordinaire, et le budget extraordinaire est vraiment extraordinaire. Et je dois dire que dans mon esprit, les deux ne se contredisent pas nécessairement. Alors, le budget ordinaire, on examine toujours les quatre grands postes, qu'est-ce que ça révèle? Les dépenses de personnel augmentent raisonnablement puisqu'elles augmentent, je crois, de 4/5 %, c'est tout à fait régulier. Les dépenses de fonctionnement, par contre, sont, et Madame COLINIA l'a dit, en dessous de la norme. En effet, en dessous de 8 % peut-être est-ce le Plan de Convergence qui l'impose. Je rappelle que la moyenne des frais de fonctionnement, selon l'étude

DEXIA, est de 16,9 % en Flandres, de 14,4 % en Wallonie et ici, un peu moins de 8 %.

Alors, la dette, et c'est très intéressant, reste stable. C'est, pratiquement, le même chiffre qu'au budget de 2001. Et j'en déduis que cela veut dire que, malgré les charges de l'extraordinaire de l'exercice, elle est stabilisée. Parce que l'on rajoute bien sûr, puisqu'il y a un programme extraordinaire d'investissement important, eh bien, malgré cela, la dette est stable. Ce qui veut dire encore que la gestion antérieure, pourtant pointée du doigt jusqu'il y a peu, ne grève pas les dépenses de la dette. C'est donc sans influence pratiquement. Mais alors ce budget, c'est dans les transferts qu'il révèle un peu sa vraie nature. Et je l'ai appelé, je crois que c'est bien cela, le budget "castor". Le budget "castor", pourquoi? Eh bien, parce qu'il y a des réserves un peu partout comme le pratiquent les castors. Alors, où vont ces sommes? Pour une aération non complètement justifiée des finances du C.P.A.S., 1.721.000 euros, on en a parlé. Pour une provision pour litige ex "Saint-Georges", dépenses virtuelles qui, probablement, s'étaleraient s'il s'avère qu'elles existent un jour, sur plusieurs exercices: 800.000 euros? Au Service Incendie, une réserve par prélèvement pour charge des congés éventuels: 2.159.000 euros. Alors, on fait aussi un "curetage" des non-valeurs, mais alors un solide nettoyage, et on élimine ainsi en non-valeurs la somme de 2.646.916 euros. Alors, l'opération qui n'est pas innocente non plus, je crois, c'est le remboursement à la Régie Foncière d'une somme de 464.500 euros avec transfert de patrimoine privé qu'il était au patrimoine public de la Ville. Et alors, si j'ajoute à cela le boni reporté qui était, au dernier exercice 2001, de 1.657.000 euros, j'ai transformé le chiffre, il passe cette fois-ci à 8.393.000 euros, soit une augmentation du boni reporté de 6.360.000 euros. Alors l'ensemble de toutes ces opérations "castor" ou assimilées totalisent à peu près 14 millions d'euros, ce qui veut dire proche de 600 millions, exactement 570 millions de francs belges. Tout ça est de bonne stratégie, de bonne guerre je dirais, mais conséquence très logique, cela réhabilite, à l'évidence, la gestion antérieure qui, jusqu'ici et jusqu'il y a peu, a été systématiquement critiquée,

passons! Pour le reste, on observe des avancées ponctuelles, réduites sans doute, plus particulièrement en "facultatives", mais insuffisamment identifiables dans le document, contrairement à la règle habituelle et cela concerne notamment la culture où apparaissent divers postes nouveaux en transferts, cela concerne aussi le sport et je relève notamment un nouveau crédit pour le "castor club". (rires). Alors, mais ça, ce sera l'objet de mon intervention second chapitre, les crédits...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, c'est un budget écureuil mais on s'occupe des castors. (rires)

Monsieur HAMAIDE, Conseiller:

J'aime bien les castors. Les crédits de la fonction économique, je vais y revenir, se trouvent réduits de quelque 10 %, notamment en ce qui concerne le subsidé à l'A.S.B.L. Gestion Centre-Ville. J'y reviendrai après. En recettes, outre le plan Tonus, apparaissent des taxes, on l'a expliqué, pour à peu près 85 millions qui concernent, on l'a dit, donc je ne vais pas revenir là-dessus; sinon que je demanderai tout à l'heure lorsqu'on votera les taxes, que l'on aille point par point puisque le groupe P.S.C. a décidé de voter tous les renouvellements mais pas les modifications. Or, le libellé est parfois erroné. Donc il faudrait un petit peu s'attacher à cela et alors aussi l'abrogation de la taxe sur les chiens, nous ne la voterons pas. La motif serait le faible rendement, mais l'état de malpropreté en ce domaine est tel qu'il ne faut relâcher aucun effort et, me semble-t-il, il y va de la dignité de la Ville. L'extraordinaire, je l'ai dit, c'est "celui de tous nos rêves" ou à peu près. Pourquoi pas, si c'est vrai! La suite le dira. Second volet de mon intervention, l'appréciation sur l'état de la Ville. Je ne vais pas distribuer les bons et les mauvais points mais tenter de dire ce que perçoit l'observateur averti. Des points positifs, il y en a et certains sont d'importance. Avoir fait admettre Mons dans le peloton des quatre grandes villes au plan des finances, c'est évidemment très appréciable. Il s'agit de l'aboutissement d'un long combat pour sortir Mons de la sous-condition injustifiée que l'on connaît depuis

longtemps mais, bien sûr, tout reste à faire, le principe étant actif. L'officialisation par l'Exécutif communautaire de la mission de Capitale culturelle de la Wallonie pour Mons peut constituer un énorme avantage, c'est appréciable. Ici aussi, cependant, tout reste à faire mais, cette fois, fortifiée d'un titre de reconnaissance. Le tourisme à Mons est en plein développement et réussite. C'est en soi fort heureux, mais c'est surtout, me semble-t-il, il est une carte de visite en vue du développement global économique de la zone du pays de Mons. L'effort vers l'apprentissage des langues, le néerlandais en particulier, est apparent. C'est évidemment une voie d'avenir de première importance. Tout ce qui pourra être fait dans ce domaine mérite notre adhésion totale. Une culture de participation de principe se met en marche. Mais elle ne devrait pas réduire le rôle des élus au profit d'activistes organisés. Une volonté de proximité de principe se développe, proximité officielle toutefois, l'information, la communication reste toujours très difficile et elle est en dents de scie bien souvent; or pour un mandataire, exister c'est savoir. Et heureusement souvent, on peu lire les journaux! Donc, un effort reste toujours à faire dans ce domaine. Et je m'oriente ainsi vers des points moins positifs. Quant à la rupture avec la gestion passée, elle était trop abrupte, exagérée, ce qui induit lenteur et lourdeur très souvent. Une certaine continuité, même provisoire, reste une vertu difficile. Dans la même ligne, le temps me semble venu d'oublier définitivement la diabolisation dont l'exécutif sortant, très longtemps, s'est senti marqué. Et précisément, ce budget fait bien apparaître que ces diabolisations s'effacent d'elles-mêmes. Comme généralement dans le monde actuel, la convivialité en prend un coup. Elle est cependant nécessaire pour l'enthousiasme partagé. Troisième point, la fonction économique de la Ville, je crois que c'est l'essentiel de mon propos. La priorité qui devrait être réservée, ici, maintenant, à la fonction économique au sens très large, des activités, leur création, leur développement, tout ça, ce sont des sources de revenus, de moyens pour une Ville et surtout des efforts à faire au profit d'une population et je n'ose pas dire le chiffre de chômeurs et de demandeurs d'emploi sur le

seul territoire de la ville. L'Europe l'a bien compris. Nous fûmes placés en Objectif 1 en 94 puis, en phasing out que, selon le Commissaire BARNIER, il serait envisagé de prolonger les aides européennes étant donné que le Hainaut se trouve toujours à 69 % du P.I.B. européen moyen. Je sais que les paramètres utilisés ici font l'objet de critiques de la part de la Région Wallonne mais il n'en reste pas moins vrai que le Hainaut est très à l'arrière et mal placé. Dans toutes ces matières économiques, il faut toujours être bien conscient qu'une ville régionale comme Mons a une responsabilité d'entraînement. Donc je ne referai pas ici l'historique de l'exercice par Mons de cette fonction économique mal comprise au départ et toujours victime du manque de transversalité des services et de comportements exagérément réglementaires. Or, dans le budget qui nous est proposé, je le répète, cette fonction voit ses crédits réduits de quelque 10 % tandis que le service des Affaires économiques vient d'être administrativement déforcé, ai-je appris. Je n'hésite donc pas à affirmer que la fonction économique dans le budget est le maillon faible.

Elargissant l'analyse, j'observe avec stupeur que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mons vient de se saborder en fusionnant avec Charleroi et La Louvière. Ca ne va pas! Dans le même temps, l'annonce de regroupements des intercommunales n'est pas sans m'inquiéter. Et je me souviens ici des propos tenus par le maire de Valenciennes, Monsieur BORLO, venu nous dire le rôle primordial de la Chambre de Commerce dans la relance de sa ville. On doit se demander ce qu'une ville comme Mons peut faire pour participer à l'effort de relèvement du P.I.B. Mon souhait est donc que le Collège se montre très soucieux de l'économie tant au plan des services internes que des institutions extérieures avec lesquelles il est appelé à travailler. Et je suggère diverses mesures, bien connues maintenant, je les rappelle, susciter une culture de plus grande transversalité des services de la Ville, c'est bien difficile. Passer d'un urbanisme trop réglementé à un urbanisme actif qui accueille, encourage et accompagne l'initiative, et si je considère la dégradation du commerce, six cellules vides dans le piétonnier, ce qui n'est jamais arrivé précédemment,

souvent pour cause de rigueur urbanistique, revoir au plus tôt le R.C.U., le Règlement Communal d'Urbanisme est impératif. Entre l'idéal et le possible, il y a souvent une marge, c'est la thèse et l'hypothèse, il faut revenir sur terre, à Mons, maintenant. A la veille de débiter les projets des Grands Prés, développer une stratégie offensive du commerce du centre, c'est ce qu'il faut faire. Le commerce, avec le Collège, vient d'entreprendre une initiative d'ouverture le vendredi soir, c'est fort bien. Mais, me semble-t-il, il serait utile de recourir à une consultance en aval auprès de l'Université de Liège et du Professeur MERENNE dès que l'impact de la décision sera connue du socio-économique. Le Hall Multifonctionnel – on en a parlé tout à l'heure – peut avoir un effet majeur de rayonnement sur l'économie régionale. Ici aussi recourir à un consultant expérimenté pour découvrir le mode de gestion, même le gestionnaire, ce ne serait pas mauvais et je fais cette proposition de consulter TRACTEBEL qui a réalisé l'étude de faisabilité du départ en 1994. Alors, bien sûr, pour les dossiers où la Cellule d'Aide Européenne peut intervenir, il faut pratiquer davantage l'anticipation comme le font d'autres villes que je peux citer. Voilà, mais au départ, il doit y avoir une prise de conscience d'une priorité nécessaire, c'est aussi le cas des choix dans la mobilité, c'est le même principe. Alors ici, j'ai le plaisir de regarder mon ami Bernard BEUGNIES et mes amis du P.R.L. qui, durant 12 ans ou 18 ans, n'ont cessé de critiquer l'exercice par la Ville de la fonction économique. Ce fut Monsieur LAGNEAU, Monsieur MOERMAN, Monsieur JACQMIN, Monsieur BEUGNIE et ils avaient annoncé, je cite "des crédits budgétaires dans ce domaine multipliés par 50". Je n'en vois pas la trace. Merci, Monsieur BEUGNIES, en tout cas de me donner votre point de vue. Alors le dernier point, les questions. J'ai une série de questions qui concernent la gestion de la Ville elle-même et en culture, mais je ne veux pas faire un débat culturel ici, il y a trop de choses à dire mais n'empêche qu'il y a des questions ponctuelles auxquelles on voudrait avoir réponse. J'ai déjà dit tout le bien qu'il faut penser du Centre d'Ecriture Dramatique, envoyé à Mons par

le Ministre PICQUE et qui a nécessité l'achat du Couvent des Capucins. Mais rien ne se passe. Peut-on nous informer? Probablement que la Ville n'est responsable de rien là-dedans mais le bâtiment lui appartient. Pour le site de Spiennes, Spiennes était candidat au patrimoine mondial. C'est la Région Wallonne qui nous a poussés. Le Schéma de Structure et le Règlement Communal d'Urbanisme ont d'ailleurs été modifiés en cours de travail pour protéger tout le "cône" allant des boulevards jusque le sud-est de Mons, pour en faire un site exceptionnel. Il y a dix ans, la Région Wallonne avait réservé 50 millions de crédit, qu'est-ce que tout ça est devenu? Alors, le bâtiment du Centenaire, on a fait le vide. Qu'est-ce qui va se passer? Quel est le concept qui a souvent changé? Où en est-on? Et puis, je ne vais pas dire que c'est mon dada mais il n'empêche, le Musée d'Histoire Militaire, aux ex-abattoirs, le projet, je ne vais pas le redéfinir, c'est une vraie fresque de l'histoire de la ville mais ce projet est-il relégué, où? Je ne sais pas! Notamment pour coût élevé: 120 millions qui étaient inscrits d'ailleurs au Contrat Culture. Mais maintenant, à l'extraordinaire, on prévoit l'équivalent de 250 millions pour faire des abattoirs et du musée des Beaux Arts des salles polyvalentes, pour qui? L'art contemporain sans doute, ou encore le mythe de Saint-Georges, je ne m'y retrouve pas. Alors, dernière sous-question pour les musées. Les Amis des Musées travaillent bien mais ils sont inquiets. Alors là, l'inscription budgétaire, on est tout à fait d'accord, elle est bien justifiée. Mais s'il n'y a plus de musées, il reste toujours ses amis. (rires). Allez, je passe à l'environnement.

L'Echevin de l'Environnement n'est pas là. J'avais quelques questions que je vais quand même relater. Il y a 7 ans, on a mis en route un contrat rivière concernant "La Trouille", sous la houlette de la Région Wallonne. Où en est-on? Le but était d'assainir le versant de cette rivière avec ses nombreux petits affluents et de retrouver une qualité de vie dans la zone sud et sud-ouest de la ville. On avait même rêvé de modifier à terme la terminologie des lieux et des noms de rivière "Trouille", "Trouillon", "Haine" ça pouvait changer en couleur. La "Rivière Verte" avait-on dit. La Région Wallonne nous incitait, à diverses

reprises, d'être attentifs à la faune et aux indications sur son évolution que l'on peut y puiser. Ainsi, certaines espèces d'oiseaux disparaissent ou se font de plus en plus rares, sans doute victimes des pies ou des corbeaux, je ne sais pas, mais je crois qu'une ville peut y être attentive. Tout ce que je dis ici est un peu bucolique, je m'en excuse, mais c'est, parfois, mon état d'âme. Alors c'était il y a peu la journée de l'eau. A Mons, aucune fontaine ne fonctionne plus. Elles sont déjà rares mais aucune ne marche. Celle du Ropieur ne marche pas, celle du Rouge Puits ne marche pas, le...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On ne va pas laisser le Ropieur avec de l'eau dedans quand il gèle!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Non, non, mais pour le Square Saint-Germain, j'insiste parce que c'est à l'état d'abandon assez gênant. Et voilà, et alors les fleurs se font plus rares aussi. Tous ces détails font la qualité de la vie cependant. Donc je me suis permis de le pointer. Alors, je quitte le terrain directement communal pour poser des questions très courtes cette fois-ci, les Cours de justice au Marché-au-Bétail, on est inquiet, où en est le chantier? Que va t-il se passer? Secundo, l'enseignement à Mons est un des signes majeurs de la Ville. Tout le monde a lu qu'on venait de créer un réseau d'enseignement Hainaut Universitaire et Supérieur mais il y a d'autres problèmes. Le processus de Bologne, comme on dit, qui vise la durée des études universitaires, l'Enseignement Artistique Supérieur qui va retourner à l'université probablement, et la création de ce réseau, tout cela permet de nous dire que c'est intéressant quand même que l'Exécutif communal nous dise parfois comment il défend ces matières et quelle est sa position là où il peut l'exprimer. Et alors, petit détail, Mons, "Ville judiciaire" s'il en est, ne forme pas de régents en droit comme le font Charleroi et Tournai et je penserais bien qu'une initiative pourrait être prise à ce niveau. Mons et le rail, ce n'est pas la joie! Mons-Lille, on va réduire les cadences, Mons-Paris, un seul TGV par jour c'est insuffisant, Mons-Valenciennes on ne connaît toujours pas de programmation, Mons-Bruxelles c'est la même durée de trajet qu'il y a 36 ans, il est

vrai qu'on n'est pas dans le plan d'investissement des 10 ans. Et alors, le plus grave, à Cuesmes, atelier performant, les wagons y sont montés avec brio mais on va liquider des centaines d'emplois pour faire monter ces wagons en Bulgarie. Alors, j'en termine avec les questions, je dis un petit mot de la Régie Foncière. Eric BAILLY vous parlera tout à l'heure de la Régie du C.P.A.S. et Michel POIVRE et Madame MERCIER parleront d'autres sujets mais le budget de la Régie Foncière amène trois questions, il est, somme toute, assez terne. C'est bien que les repas chauds ne lui soient plus attribués. Mais pour la rénovation urbaine, il faut regarder à la loupe car il y a une certaine léthargie regrettable qui s'est installée. Les lieux ne manqueraient pas, la rue Pecher, la Ville vient de racheter le ciné "Clichy" mais on peut penser également au Ciné "Galeries" qui est vraiment un trou à rats au plein cœur de la ville. D'autre part, vous le savez tous, Frameries est en train de construire un parking "hors voirie" et subsidié. Il est vrai qu'on nous dit dans le schéma proposé par Transitec que les montois pourraient bien stationner à Frameries en prenant le train (sic). Mais il y a moyen d'obtenir des subsides pour la création de parking "hors voirie", Namur l'a fait, Frameries le fait actuellement et fait de la publicité pour que les montois aillent acheter leurs œufs de Pâques, le parking étant très facile. Le télé-jalonnement, le Bourgmestre en a parlé, c'est le monstre du Loch Ness. Il y a sept ans qu'on l'attend mais on ne voit rien venir. Et ma dernière question, on ne voit pas très bien que va faire la Régie Foncière quand la Régie autonome existera. Est-ce que, à terme, elle n'est pas condamnée?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie, Monsieur l'ancien Echevin, pour toutes ces perspectives et je cède la parole à un membre d'ECOLO qui aurait l'amabilité de la prendre, puis j'en viendrai aux autres familles politiques. Personne n'est prêt chez ECOLO?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je ne sais pas. Madame MALAISE est sortie mais je croyais qu'il y avait d'abord la déclaration générale des chefs de groupe; donc ici, elle s'est absentée...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah bon? Alors on fait le tour de tous les chefs de groupe. Allez, Monsieur TAQUIN pour le M.R. et puis, alors Monsieur BIEFNOT pour le P.S., ce qui va permettre à Madame MALAISE de revenir..., avec un peu de chance! Allez.

Monsieur TAQUIN, Conseiller: Voilà! Bien! Mes chers collègues, quant à nous, nous souhaiterions d'abord saluer la performance du Collège d'avoir, à partir d'une situation extrêmement difficile, on peut discuter du point de départ de la situation, mais réussi la prouesse d'arriver quasiment à l'équilibre budgétaire. Non, Monsieur VISEUR, ce n'est pas dû à un miracle, c'est parce qu'il a fallu aller chercher les moyens, notamment une manne qui est peut-être céleste, celle du plan Tonus mais, il a fallu conjuguer toutes les influences de la Ville et nous sommes heureux que le Ministre MICHEL ait pu annoncer cette mesure de tout le Gouvernement Wallon. Il faut quand même le dire 769 millions, ça ne s'est jamais vu dans notre ville et nous voulons nous en réjouir. Mais il est évident que la Région nous a demandé également notre part d'efforts. Cette part, il faut la reconnaître et avoir une pensée pour eux, ce sont les services communaux qui vont avoir le principal effort à fournir. Je constate quand même que les fonctions de la sécurité et de la propreté sont épargnées mais, Monsieur le Secrétaire Communal, à toute votre administration, nous souhaitons du courage pour supporter cette diminution de moyens. Quant à la population, Monsieur VISEUR, je vous admire de faire de l'idéologie avec vraiment n'importe quoi. Je suppose que c'est plus une taquinerie qu'un réel argument; mais dire que l'atout de "l'ogre bleu" ce serait déjà d'avoir augmenté la prise en compte de l'enlèvement des nids de guêpes et de l'avoir augmenté de 200 francs belges à 6.000 frs, je crois que c'est vraiment anecdotique et c'est vraiment faire un procès d'intention là où il n'est pas de mise.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ce n'est pas anecdotique pour ceux qui devront le payer, c'est anecdotique pour le groupe P.R.L., mais c'est pas anecdotique pour ceux qui devront le payer quand même.

Monsieur TAQUIN, Conseiller: Mais ce n'est jamais anecdotique de payer quelque chose mais il me semble que ça reste modéré et pour moi, je considère qu'estimer les services publics, c'est aussi pouvoir participer au coût du service public quand il y a un service qui est rendu. Alors, pour la population, nous participons, nous sommes heureux de ce qui a été décidé y compris, et avant tout sur le plan fiscal, quoique ça ne soit pas vraiment une obnubilation de notre groupe que la question fiscale, croyez-moi, mais nous constatons. Je voudrais tout de même rappeler que la réforme fiscale au niveau fédéral va avoir aussi des retombées en matière d'additionnels communaux. Et il faut que nos concitoyens soient conscients que, par le jeu de la réforme fiscale, ils interviendront moins dans le coût de nos services communaux et cette réforme, n'est-ce pas, vous l'approuvez, vous l'avez approuvée et soutenue. Sur le plan fiscal aussi, je note que des taxes sont supprimées pour diverses raisons, que d'autres sont adaptées. La taxe des égouts va rapporter plus de recette mais je crois que nous sommes tous d'accord ici pour dire que la mesure prise et préconisée par le Collège révèle, à la fois, plus de justice, plus d'efficacité et plus de services "à l'environnement". Alors, c'est vrai, il y a les immondices. L'augmentation pour le citoyen, elle va se marquer surtout à ce niveau-là. Nous sommes pleinement solidaires de la mesure. Je crois qu'il faut l'évaluer sous deux angles. Il y a un angle qui est plus structurel et un angle qui est peut-être plus local. Sur le plan structurel, vous serez aussi solidaires de l'idée – c'est d'ailleurs une obligation de la Région Wallonne – que le producteur des déchets "pollueurs = payeurs", c'est aussi... ça ce n'est pas la droite honteuse, ça c'est un principe que j'ai souvent entendu dans votre bouche, et donc, il est normal – même si, techniquement, cette charge est appelée taxe – qu'il y ait un lien très certain entre la charge supportée ou à supporter et le service rendu. Et donc, c'est normal

que l'intervention se monte à 70 %. Mais il y a des aspects plus locaux. Alors sur ceci... sur le plan de ces aspects plus locaux, c'est vrai que l'on peut se poser des questions sur l'efficacité de cette vente de sacs qui sera comprise dans la taxe sur les immondices. Mais je voudrais demander à tout le monde, ici autour de la table, de ne pas avoir d'a priori ni pour ni contre, c'est une expérience, le Bourgmestre nous l'a rappelé, et si cela peut se traduire par une diminution des dépôts sauvages, dans notre ville, quel est celui ou celle d'entre nous qui pourrait s'en plaindre? Donc essayons! Mais faisons aussi le point, le moment venu, pour voir si cette expérience doit être continuée. Alors il y a le désordre de l'I.S.P.H. qui nous fait beaucoup de peine et je crois que les montois et les borains d'ailleurs ne sont pas condamnés à payer 30 % plus cher que les habitants des autres régions de Wallonie, le ramassage des immondices. Il n'y a pas de fatalité de ce côté-là. Nous faisons, mais vraiment du fond du cœur, pleine confiance à la nouvelle équipe et à la nouvelle présidente, en particulier, qui a une lourde tâche sur les épaules pour trouver les moyens de restructurer ce "machin" qu'est devenu l'I.S.P.H. et de mettre un terme aux gabegies et désordres divers qui ont été relevés par l'audit. Mais nous voulons lui dire aussi que si malgré sa compétence et sa détermination et pour des raisons qui sont propres et internes à l'I.S.P.H., elle n'arrivait pas à ses fins, nous devrions pouvoir, entre montois, étudier la possibilité de nous retirer de cette intercommunale. Alors je veux terminer aussi sur la note, comme nous l'a dit Monsieur le Bourgmestre, pour le citoyen, les charges – à part les immondices – sont nulles et sont compensées sans doute par la baisse des additionnels communaux au niveau de la réforme fiscale mais il y a surtout, et c'est ça qui nous remplit de joie, c'est de voir que les chantiers sont ouverts dans tous les grands secteurs de la vie commune. Nous avons pu déjà constater des résultats de la réforme des polices avec l'aide avisée de Monsieur GARIN, et je crois qu'il était temps et qu'il faut soutenir cet effort. Le plan de propreté est bien mis en œuvre et nous avons pu relever les moyens dégagés par le Collège. Le C.P.A.S. reçoit une augmentation substantielle de la

Ville. Nous nous en réjouissons et nous notons que cela permettra au C.P.A.S. d'être plus social, actif, ce qui est quand même le but du jeu. Mons est reconnue Capitale Culturelle et nous allons même pouvoir disposer – nous l'espérons – d'infrastructures sportives et de piscines dignes de ce nom. Alors, je crois vraiment que lorsqu'on étudie le budget mais avec le recul de l'analyse des années passées qui ont précédé le plan Tonus, et dans l'optique du plan de convergence et du plan d'investissement, je crois que nous pouvons être fiers et heureux de voter ce budget car la Ville est dans de bonnes mains. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur le Chef de groupe PS.

Monsieur Bernard BIEFNOT, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, lors de l'examen et du vote du budget 2001, au nom du groupe PS, je faisais référence au climat dépressionnaire ainsi qu'à la "plomberie" chiffrée, difficilement décodable. Et par la suite j'ajoutais, Monsieur le Bourgmestre, vos talents avérés feront, j'en suis convaincu, que les pouvoirs subsidiaires pourront apporter de l'énergie financière à Mons. Référence pages 395 à 399 du PV antérieur. Ceci me valut une réplique pertinente et acidulée de notre Collègue François COLLETTE, excellent analyste et "dynamisateur" de notre assemblée. Aujourd'hui, je reste plus que jamais convaincu de la pertinence de mes propos. La présentation pédagogique, mais éminemment politique, des différents budgets soumis à notre approbation me conduit à synthétiser mon intervention sous réserves, certes, d'interpeller durant la mandature votre Collège sur la qualité des actions entreprises et projetées mais qui, à l'heure actuelle, correspondent aux axes forts définis lors de la déclaration de l'investiture. Dès lors, je souhaite livrer, à la réflexion de cette assemblée, trois points. Un: l'originalité de l'action du Gouvernement Wallon mérite d'être souligné, en chargeant des opérateurs extérieurs de la vie communale, les réviseurs, en l'occurrence, de dresser un état des lieux des finances locales, le

Gouvernement Wallon a voulu dresser un état des lieux "vérité". Le Collège montois s'est résolument engagé dans cette voie. Au-delà de la réalité budgétaire qui a été révélée clairement par lesdits réviseurs, il demeure encore un long chemin à parcourir afin de pouvoir rendre parfaitement transparent l'état des finances locales. Deux: les chiffres pointés par lesdits réviseurs sont lourds. Excusez-moi, je n'ai pas fait les conversions en euro. Un milliard sept cents millions de francs belges retenus par le réviseur, fin 2001. Quatre milliards cinq cents millions de déficit cumulé pour 2006. Devant une telle réalité, certains scénarios catastrophes pouvaient être imaginés. Certains de mes collègues ont d'ailleurs fait état de l'accentuation de la pression fiscale et ce, de manière excessive. Licenciement d'un nombre considérable d'agents communaux, paralysie de la Ville, de ses structures et toutes ses conséquences pour l'ensemble de nos concitoyens. La prise en compte du grave problème des finances locales par le Gouvernement Wallon, fut extrêmement positive puisque sans les aides régionales ventilées entre 2001 et 2002, il n'aurait certainement pas été envisageable d'éviter le scénario catastrophe. Avec courage et lucidité, le Collège a pris diverses mesures afin de tenter d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement wallon, c'est-à-dire l'équilibre budgétaire à l'exercice propre en 2007. Certes, ce sera difficile, très difficile, malgré les restrictions qui seront demandées au personnel communal par le non-renouvellement des départs naturels et malgré les efforts qui seront réclamés aux citoyens, à nos concitoyens, l'accroissement de certaines taxes, de redevances. Je pense que les propos d'il y a peu en faisaient largement l'écho. Le groupe socialiste veillera à ce que la même rigueur de gestion soit appliquée au niveau de tous les organes qui tirent leurs ressources de la Commune, c'est-à-dire CPAS, Régies Intercommunales et asbl. Malgré une réalité financière et grâce à l'action conjuguée du gouvernement et du Collège, le groupe socialiste salue l'accroissement des moyens d'action du CPAS, afin de faire face aux besoins des plus démunis, une nouvelle organisation de la Police locale, pour mieux garantir la réorganisation de la sécurité de nos concitoyens, la

nouvelle mouture des services de proximité pour améliorer la propreté de notre ville, le maintien d'un enseignement communal de grande qualité. Vos déclarations et actes s'inscrivent indubitablement dans le "tonus" du même plan. Nous ajouterons, pour le groupe socialiste, le même dévouement pour tonifier ce qu'il y a comme positif dans cette démarche pour que, comme vous le disiez très bien, Mons soit réellement la capitale du Hainaut. Dès lors, le groupe PS, avec l'accord de mes collègues, votera ce budget 2002 avec détermination.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. La parole est à Madame MALAISE qui nous fait le grand plaisir d'être revenue. Je vous en prie.

Madame MALAISE, Conseillère: Je vous prie d'excuser mon absence au bon moment.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Elle a été remarquée! Je vous en prie.

Madame MALAISE, Conseillère: Ma voisine me dit que je fais une petite fixation sur les déchets. Je pense qu'elle a peut-être raison mais que, ma foi, c'est une taxe qui touche, de manière importante, les personnes et donc, je fais une intervention seulement là-dessus. Tout d'abord, vous avez souligné que, depuis le mois dernier, votre projet a été modifié. C'est vrai que vous allez distribuer un nombre beaucoup moins important de sacs prévus et que vous avez, en conséquence, diminué la taxe. Et ça, nous l'apprécions énormément. D'une part, le fait de distribuer moins de sacs garde un caractère responsabilisant, mais aussi l'impact de la taxe. Le jour où l'on reçoit l'avertissement-extrait de rôle dans sa boîte aux lettres, il est important de savoir qu'il peut générer de mauvais comportements, et ici, vous adoucissez l'effet, pour nous, c'est un mieux. Et globalement, ça fait la même recette si les gens achètent les sacs. Mais elle est perçue par deux biais différents. Maintenant, nous avons tous bien pris connaissance du règlement mais pour le public et les journalistes, je vais en donner quelques éléments. D'abord, au niveau des taux qui augmentent. Je vais les citer. Dans le nouveau règlement taxe, un isolé paiera un impôt de 2 900 Fb au lieu de 2 300 avant. Les ménages sont "splittés". Maintenant, il y a deux catégories de ménages:

deux et trois personnes qui paieront 5 163 Fb au lieu de 3 400 avant et les ménages de quatre personnes et plus paieront 6 414 Fb au lieu de 3 400 Fb. Et si j'ai bien écouté ce que vous m'avez dit, ça va être compensé, donc, par des sacs pour une valeur de 500 Fb pour les personnes isolées et 800 Fb pour les ménages. Nous sommes donc bien en dessous des taux adoptés, par exemple, dans d'autres communes du Borinage et je m'en réjouis. Encore une chose sur laquelle nous voulons vraiment insister: je vais m'appesantir sur une différence entre notre nouveau règlement et le précédent, c'est que maintenant, disparaissent des mesures sociales, celles que le précédent conseil avait prises pour pouvoir tenir compte des difficultés financières de certains de nos concitoyens. Ceux-là, par l'ancien règlement taxe, pouvaient bénéficier soit d'une exonération totale, et leurs contributions se faisaient uniquement par les sacs, soit d'une réduction de 50 %, et là aussi ils contribuaient, bien sûr, par l'achat des sacs. Pour ces personnes, en particulier, qui pouvaient bénéficier d'exonération et de réduction, l'effort financier, qui va leur tomber maintenant sur le dos, sera plus important puisqu'elles partent d'un niveau de taxation au niveau de la taxe "socle", qui est inférieur ou même inexistant. En ce qui nous concerne, nous souhaitons que ces personnes participent à l'effort mais qu'on maintienne quand même un "différentiel". Alors se posait la question: "comment le concrétiser?". Nous vous avons proposé concrètement des taux de réduction. Un taux de réduction de 60 % de la taxe pour les personnes dont les revenus sont au niveau minimex ou inférieur, et un taux de réduction de 40 % pour les personnes qui sont entre le niveau minimex et la rémunération nette insaisissable. Après un rapide calcul, il semble en tout cas que la contribution de ces personnes par la taxe permettrait au moins de couvrir le coût des sacs qui seront distribués et comprend une augmentation nette de la taxe "socle" par rapport au niveau où elle était avant. Donc, elles font effectivement un effort à leurs mesures dans l'effort global qui est demandé à la population. Ce n'est pas très juste dans la finesse, ce n'est pas "tip-top", parce qu'il y a des catégories qui seront encore, peut-être, plus touchées que d'autres, mais disons

que c'est une façon qu'on vous soumet, c'est en tout cas, un peu plus juste que ce qui est proposé actuellement. J'allais m'arrêter là mais, malgré tout, comme j'entends que chacun s'exprime sur le coût "vérité", moi je vais vous dire ce que j'en pense à ce niveau-ci. Je pense que, pour nous, ce n'est pas encore une contrainte et qu'on a une bonne marge de manœuvre. Vous dites que vous vous positionnez par rapport au coût "vérité". Moi, j'ai harcelé, pour le connaître, le Service de l'Environnement et l'Echevine des Finances. Il m'a été répondu: "On ne l'a pas encore calculé, on ne l'a pas, je ne saurai pas le donner, on le fera". Et donc, si on ne l'a pas, on ne sait pas se situer par rapport à lui, on ne peut pas dire qu'on a une vraie contrainte par rapport à ça. Moi, je n'ai pas toutes les données non plus mais, "à la grosse louche", je dirais qu'on tourne autour de 90 % et qu'on a donc une petite marge de manœuvre. Voilà, j'arrête ici.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie Madame de vos réflexions et suggestions. Je ne manquerai pas, plus tard dans la soirée ou demain, de vous répondre. En tout cas je vous remercie. Alors le groupe PSC, Monsieur BAILLY peut-être? Ça vous va pour l'ordre?

Monsieur BAILLY, Conseiller: Pas de problèmes! Eh bien, je vais aborder le problème du budget du CPAS. Le budget 2002 du CPAS, bien que dépourvu de grandes innovations, nous conforte dans le fait que la politique qui a été menée depuis plusieurs années semble maintenant bien maîtrisée. Néanmoins, vous comprendrez que nous avons épinglé quelques points qui demandent des éclairages particuliers. Le rapport sur les économies d'échelles présente essentiellement des collaborations entre la Ville et le CPAS, une répartition des fonctions "tâches". Mais nulle part n'est exprimé en termes monétaires précis les économies d'échelles effectivement réalisées. Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer si ces économies sont ou non intéressantes. Bien que l'énumération soit assez large, cela manque de précisions. Carburant, téléphonie, achats groupés, impression, assurances et globalement, eh bien, Quid?. Il est compréhensible que les services d'aide

sociale rendus aux citoyens coûtent à la collectivité. Cela relève de la solidarité à garantir. Mais certains services présentent des écarts importants entre recettes et dépenses. On peut se demander si une attention plus grande, pour se rapprocher de l'équilibre, n'est pas souhaitable. Nous relevons trois cas particulièrement critiques: la Cité de l'Enfance où on enregistre un déficit de 18 millions de Fb, les services d'aide familiale où il y a un déficit de 15,8 millions de Fb, les EFT 7 millions de Fb. Quelles actions comptez-vous entreprendre pour réduire ces déséquilibres? Vous présentez un budget dont on a bien perçu les difficultés de gestion, mais nous ne sommes pas capables aujourd'hui de les cerner avec précision et de faire des propositions de gestion réaliste. Il laisse une impression de flou quant à la volonté concrète de clarifier la gestion là où elle devrait l'être ou alors, c'est une prudence quant à la transparence à donner à l'égard des problèmes tels qu'ils sont posés et aux options d'action déjà pressenties mais qu'on préfère ne pas exprimer. Dans cet état d'esprit, nous craignons que l'improvisation ne s'installe. Par exemple, pour la confection du budget, on a, dans un premier temps, augmenté la subvention communale de 59 millions de francs belges pour la porter à 455 millions de francs belges, on a réduit ensuite le déficit de 16 millions sans préciser sur quels postes, alors qu'une réduction n'est certainement pas aisée à réaliser. On a opté, finalement, pour une subvention de 505 millions de francs belges soit plus 109 millions de francs belges, c'est-à-dire 27,5 % par rapport à 2001. On découvre une augmentation de 14,5 % des dépenses en personnel, une augmentation de 6,79 % en dépenses de fonctionnement. Ces éléments font craindre un manque de maîtrise de tous ces chiffres importants et en réaction, certainement, une fuite en avant. Le CPAS n'a-t-il pas atteint un seuil critique où les dépenses en personnel et en fonctionnement sont importantes. Pour mémoire, 768 millions de francs belges et 110 millions de francs belges coûtent beaucoup trop par rapport aux services rendus, soit 721 millions de francs belges en transfert. N'est-on pas en train de s'installer dans une spirale infernale où tout service rendu coûtera de plus en plus

cher en personnel et en fonctionnement?! Constatant cet état de choses, vous finirez par limiter les services à la population et vous préserverez l'outil, autant que possible, vu les conséquences pour le personnel concerné. Nous pensons que vous partagez cette inquiétude puisque vous évoquez la nécessité d'un audit interne des services et la mise en place d'un plan de gestion pour les années à venir. Ce qui nous est difficilement acceptable, c'est cette fuite en avant et nous présenter aujourd'hui un budget 2002 qui flambe, une intervention communale de 505 millions, soit + 105 millions, avant de présenter l'audit des services et de formuler les mesures prises, à prendre, et à financer alors par l'augmentation nécessaire de la subvention communale. Procéder autrement laisse l'impression de mettre la charrue avant les bœufs, cela relève de l'improvisation. Enfin, nous découvrons, avec beaucoup d'intérêts, qu'une piste prévue dans le cadre du Plan de Gestion est le développement de l'efficience de l'informatique. Ici aussi, l'intention est certainement bonne mais concrètement, les ressources allouées au développement des technologies de l'information sont beaucoup trop insuffisantes pour profiter rapidement de l'effet levier de ces innovations. Insuffisances en investissements (3 millions de Fb par an), insuffisances en dépenses de fonctionnement, en personnel, en consultance externe. Bien que les efforts réalisés ces dernières années commencent à porter leurs fruits, étant donné le désert technologique dans lequel se trouvait le CPAS, beaucoup d'autres réalisations sont réclamées par les services opérationnels. Le service GRH, le Comité Spécial du Service Social, trop d'informations codées et illisibles, le dossier social pas encore informatisé avec scission des données administratives et des données sociales, avec accès partagé et protection de la vie privée, service médiation des dettes non informatisé, pas d'accès au réseau "Isabelle", pas de cédérom avec des logiciels observatoires du crédit, un seul ordinateur connecté au réseau, le Service AMO non informatisé, pas de pc portables pour les assistants sociaux, pas de dossiers uniques électroniques. Un effort plus ciblé doit être absolument mené si vous souhaitez réellement concrétiser le développement et l'efficience

de cette technologie. Les attentes du personnel du CPAS sont certainement grandes.

Donnez-leur les outils informatiques et les moyens qu'ils demandent pour pouvoir rendre aux montoises et aux montois les services qu'ils sont en droit de pouvoir obtenir d'un service public du 21^e siècle! Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Alors, est-ce Monsieur COLLETTE ou Madame...? C'est Madame!

Madame YUNGST, Conseillère: On ne sait pas très bien, comme je parle du CPAS, je me disais peut-être que, pour ne pas casser le rythme qui est soutenu, dirons-nous...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne suis pas certain que tout le monde partage votre opinion mais le rythme est intéressant, en tout cas.

Madame YUNGST, Conseillère: L'organisation des débats est assez surprenante pour moi aussi, je l'avoue.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous devez me critiquer, c'est moi qui en suis responsable. Mais allez-y!

Madame YUNGST, Conseillère: Ce n'est pas une critique, je peux être surprise positivement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah ça, j'en suis ravi alors! Allez-y!

Madame YUNGST, Conseillère: Alors je voulais aborder le budget du CPAS qui a, effectivement, été exposé un peu rapidement et dans des conditions un peu difficiles au niveau de l'écoute. Et bon, je le regrette car je pense qu'il y a là un gros travail qui a été fait par le Président, le nouveau Président du CPAS et par ses services. Je tiens, en tout cas, à l'en remercier, même s'il n'était pas dans les meilleures conditions pour exposer, de façon correcte, l'ensemble de ce travail. Néanmoins, j'avais eu le privilège en tant que Conseillère communale d'avoir les notes et donc, évidemment, c'était un petit peu plus facile malgré tout de suivre par rapport aux gens du public ou de la presse et donc je ne vais pas, effectivement, tracer l'ensemble du budget qui est assez important puisque, effectivement,

ce sont des gros montants. Monsieur le Président du CPAS le soulevait, c'est presque un montant équivalent au tiers du budget communal et, effectivement, cinq minutes pour le présenter, c'est court, me semble-t-il et ça ne donne peut-être pas...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Rassurez-vous, le Président a mis 23 minutes pour présenter un budget qu'il a d'ailleurs déjà présenté à la presse, et à l'issue de la décision du Conseil de l'Aide Publique et vous avez vous-même obtenu l'ensemble des documents.

Madame YUNGST, Conseillère: Tout à fait, je le signalais et d'ailleurs, en remerciant les services. Donc, ces notes, effectivement, la note politique et les annexes sont très bien faites et très lisibles et j'ai senti, en tout cas, à la lecture, qu'il y avait cette volonté-là des services et donc, là, je les remercie et je remercie le Président. Néanmoins, il faut quand même en arriver à son analyse, puisque c'est pour ça qu'on est là. Et donc, je regarde au niveau, évidemment, du budget ordinaire, il est clair – mon collègue Jean-Pierre VISEUR l'a soulevé – que l'intervention communale a été augmentée de façon importante et nous, nous trouvons qu'il était nécessaire – ça faisait déjà d'ailleurs plusieurs années qu'on déplorait le fait que malgré les situations difficiles, l'accroissement et l'appauvrissement de toute une série de personnes sur notre territoire – d'augmenter les montants de la dotation communale qui était bloquée et donc, là, je pense que c'était un rattrapage et même si c'est important en une fois, je pense que ce n'est qu'un rattrapage pour les cinq dernières années, ce qui relativise l'effort. Néanmoins, les dépenses du CPAS représentent 27,7 % du budget des dépenses ordinaires de la Ville de Mons, et représentent aussi 29,6 % des recettes ordinaires. Le personnel, hors "article 60", j'ai relevé que son coût était en diminution et, là, j'aimerais bien avoir quelques explications, puisque nous passons d'une charge globale qui représente, en 2000, 50,8 % pour arriver, en 2002, à 45 % de l'ensemble des dépenses. Mais je suppose que c'est, probablement, parce qu'il y a un accroissement, en parallèle, des travailleurs, donc des bénéficiaires du CPAS mis au travail dans cette structure via la réinsertion socioprofessionnelle et donc, c'est en raison des "articles 60" qui sont en

augmentation. Une question m'est venue assez naturellement à l'esprit, car c'est très bien de développer les axes de la remise au travail d'une série de personnes du CPAS, mais à partir du moment où elles prennent des fonctions au sein de la structure du CPAS en grand nombre, malgré tout, puisque ça fait quand même un pourcentage relativement important, et que l'on sait que ces personnes ne sont là que pour une période transitoire puisqu'il s'agit de les ramener vers le marché du travail ordinaire, au moins vers la demande d'emploi via le chômage, est-ce que ça ne va pas amener des difficultés de gestion à partir du moment où on va avoir toute une rotation régulière du personnel au sein même des services? Pour maintenir la qualité du travail, est-ce qu'on ne risque pas d'être confronté à des difficultés dans le suivi des situations? C'est une question, ce n'est pas une question piège, c'est une vraie question. La dépense de transfert à Mons au niveau de l'Aide Sociale – j'ai été attirée aussi par ce chiffre – représente 43 % des dépenses et il est signalé dans la note qu'en fait, c'est 10 % de plus que la moyenne définie par l'enquête de DEXIA, puisque DEXIA a fait une enquête sur 180 CPAS et qu'on est, à Mons, au-dessus de cette moyenne de 10 %.

Donc, est-ce que j'interprète bien en comprenant qu'à Mons, il y a beaucoup plus de personnes qui sont en difficultés au niveau de leurs conditions de vie. Là, je voudrais avoir une explication ou un éclaircissement. Donc là, c'était au niveau du budget ordinaire, au niveau du budget extraordinaire, bien sûr, on parle des investissements et des travaux.

Monsieur le Président nous a parlé des choix qui ont été faits et nous pouvons les partager en partie, en tout cas, par rapport aux habitations sociales et aux logements d'insertion.

Toute la politique du logement qui est mise en œuvre nous semble intéressante et la mise en œuvre aussi d'un guichet unique pour permettre aux gens de trouver un toit, nous semblent être des initiatives très heureuses et d'ailleurs, nous étions demandeurs depuis de nombreuses années, pour simplifier et clarifier l'approche des gens qui cherchent à se loger et pour qu'ils puissent aller à un seul endroit plutôt que de devoir sillonner à travers de multiples services. Là, c'est une initiative remarquable, me semble-t-il, maintenant,

évidemment, pour la mise en œuvre, nous verrons comment ça se passe dans la pratique. Au niveau de l'informatisation, par contre, là je suis un petit peu plus critique à partir du moment où on nous parle de cette informatisation depuis de longues années et, effectivement, je partage assez le point de vue de mon collègue Monsieur BAILLY, en disant que les services – ceux qui sont directement en contact avec les personnes qui cherchent de l'aide auprès du CPAS – sont encore sous-développés à ce niveau-là. Or, me semble-t-il, hormis la paye des agents, hormis peut-être la paye aussi des bénéficiaires, il me semble que la transmission des informations doit vraiment être une priorité et doit être rencontrée le plus vite possible. Je pense que, de ce déficit, naît toute une lourdeur institutionnelle; une non-transmission, en tout cas, une difficulté de transmission des informations qui est très importante et malgré cette volonté de regrouper les services – et là effectivement, cela peut peut-être amener une meilleure transmission des informations – le regroupement des services ne pourra pas régler toutes les situations puisqu'il y a quand même – je vais dire – beaucoup de secteurs d'activités qui dépendent du C.P.A.S.; on a parlé de la jeunesse, du service du 3^e âge, etc. qui ne sont pas, en tout cas, localisés sur la même zone géographique. Nous, en tout cas, on a constaté qu'au niveau des travaux dans le budget extraordinaire, il y avait beaucoup de travaux qui étaient prévus. Je comprends bien qu'il faut faire ce type d'aménagements mais peut-être que c'était peut-être un peu vite et un petit peu beaucoup en même temps, donc là, il faudrait peut-être voir si on n'avait pas pu étaler un petit peu les coûts, en tout cas, liés à ces travaux. Parce que même s'il est vrai que c'est important d'accueillir les gens et de donner des conditions de travail décentes pour l'accueil des personnes, il est quand même tout aussi important de se garder des marges de manœuvre pour le travail social direct et donc, là, c'est une question que nous nous posons. Alors, de façon générale, il semble qu'il existe au sein du CPAS, de la nouvelle équipe du CPAS, une volonté de transparence. Cela, je pense que c'est clair, on l'a relevée dans les documents, il y a une amélioration nette des relations et une recherche

d'économie d'échelle avec la Ville, nous ne sommes plus dans des structures qui s'opposaient presque dans la mandature précédente et donc cela, je pense que cela ne peut être que profitable pour la population montoise et une bonne communication entre les différents lieux publics me semble importante. Au niveau social, nous sommes heureux de constater une chose que l'on ne souligne peut être pas assez, c'est que les accords fédéraux se traduisent par une augmentation des revenus des personnes qui sont en difficultés – puisqu'elles sont nombreuses, c'est quand même important de le souligner. Quatre pour cent, bien sûr, cela peut sembler dérisoire mais pour des gens qui ont de si faibles revenus, c'est important et il nous semble donc, que la démarche est maintenant mise en œuvre, pour les années à venir, pour améliorer les choses, autant que faire se peut. Je reviens sur les services proprement dits. Ce qui nous semble évident, hormis le déficit d'informatisation que je soulevais il y a quelques instants, c'est la difficulté pour les services de s'informer mutuellement, de faire circuler l'information entre les services et surtout – je vais dire – de résoudre, à court terme, ce déficit. Je pense en effet que la lourdeur de l'institution entraîne de nombreux dysfonctionnements et je pense qu'on ne peut pas dire que c'est à cause d'une personne ou l'autre, c'est la lourdeur générale de la machine qui amène des dysfonctionnements, des dossiers qui disparaissent, une mauvaise compréhension entre les différents services quand les dossiers sont transmis de l'un à l'autre. Que peut-on faire en attendant une informatisation optimale, en attendant un investissement important en la matière? Comment améliorer le climat général entre les agents et le public parce qu'il y en a encore aujourd'hui un déficit important au niveau de l'accueil des personnes? Je pense que cela n'est pas propre au CPAS. La volonté d'améliorer l'accueil, je l'ai entendue être énoncée aussi au sein de cette Assemblée. Les personnes le ressentent et je pense que les agents qui travaillent au CPAS doivent le ressentir aussi. Comment améliorer cet accueil? A côté des projets individualisés grâce auxquels on tente de faire correspondre le mieux possible les besoins aux compétences de

chacun, comment améliorer au niveau collectif et au niveau global l'approche qui est faite dans les services? Nous, nous prônons un développement, en parallèle, des projets individualisés de l'informatisation des services pour améliorer la communication interne. Nous préconisons aussi une approche plus collective et peut-être moins formelle des situations, de créer, en fait, un cadre où la mise en place de lieux de paroles devient possible, où les personnes peuvent trouver de l'information et puissent aussi participer aux décisions. Il me semble qu'il y a un biais peut-être possible, c'est par le biais justement de ces personnes qui ont été aidées par le CPAS, celles qui travaillent dans un deuxième temps au sein de la structure via des projets "article 60", comment pourrait-on les aider et comment pourrait-on les amener à participer à la mise en place de ce type d'approche? Ce projet pourrait peut-être aussi devenir un projet "pilote" où le public serait étroitement associé à la démarche. Je pense que sur ces propositions, le débat pourrait être très long. Toutefois, je ne vais m'attarder plus longtemps car je pense qu'il y en a beaucoup qui attendent leur tour pour parler et donc, je voudrais juste encore aborder un point avant que François COLLETTE ne saute de sa chaise: c'est l'aspect du personnel. Effectivement, pour améliorer les relations, il faut, bien sûr, que l'on suscite un meilleur accueil mais aussi, il faut regarder du côté des "accueillants": il y a les "accueillis" et les "accueillants". Et à ce sujet, sous la mandature précédente, le Conseil du CPAS avait commandé une étude, un audit sur le stress au travail. J'aurais voulu avoir les informations par rapport à ce qu'il en ressortait. Est-ce qu'il y a des pistes qui peuvent être explorées pour améliorer les choses? A-t-on pu identifier des zones sensibles et a-t-on trouvé des remèdes ou est-on en train d'y réfléchir? Il nous semble que la charge de travail administratif est très lourde et que les travailleurs sociaux doivent y consacrer un temps peut-être très important. La question: comment alléger ce travail? J'ai demandé, en Commission, quelques informations sur le nombre de situations suivies par un travailleur social, justement pour pouvoir définir s'il était possible, dans la réalité, de prendre des mesures de non-

remplacement de départ naturel, à partir du moment où la charge du travail est déjà très importante. Ce sont toutes des questions qui restent en suspens mais ce sont des questions ouvertes. Merci.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je vais répondre à certaines considérations de l'opposition, une fois n'est pas coutume! Cela me fait tellement plaisir. Tout d'abord, aux inquiétudes de Monsieur VISEUR, dans les chiffres au sein desquels il ne s'y retrouvait plus. Monsieur VISEUR a parlé de "stock" de la dette. Mais il faut savoir qu'en matière budgétaire, un "stock", cela n'existe pas, c'est un flux entre des recettes et des dépenses et qu'il n'est pas du tout logique d'intégrer tout un "contentieux" dans une seule année. Le problème, il vient évidemment de là. Par exemple, en matière de personnel – et j'ai remarqué qu'au budget, il y avait une provision de 2 millions d'euros – on a fait cela par prudence, et on aurait pu, évidemment, faire une provision pour le "contentieux", l'échelonner sur quelques années mais j'ai eu l'occasion de le dire, c'est malgré tout un budget "vérité". Evidemment, en matière budgétaire, la vérité tout à fait exacte n'existe pas puisque elle implique toujours des estimations. Considérons que les estimations cernent au plus la réalité! Deuxième inquiétude: vous avez parlé de la "marque bleue", je ne tomberai pas dans ce piège tendu. C'est la marque du Collège tout entier et du Bourgmestre mais vous ne pouvez pas nier qu'il y a malgré tout une "petite pierre bleue" à l'édifice des 769 millions de francs belges qui ont été apportés alors que d'habitude, on en avait seulement 65. Quant à la "Mons Capitale Culturelle" – je réponds à Monsieur HAMAIDE – il faut considérer toutes les retombées économiques que cela suppose, ne fut-ce qu'au point de vue de ses effets directs mais aussi ses effets induits, ne fut-ce qu'en terme d'image de marque qui va attirer des investisseurs. On conçoit qu'une ville, que sa culture, c'est aussi ce qui "grave autour", attire des investisseurs. En ce qui concerne la fameuse augmentation des taxes – je regrette de vous contredire – il n'y a pas d'augmentation des taxes. Il y a même des taxes qui ont été supprimées. Mais ce qui vous inquiète, c'est la taxe

sur les poubelles. Mais moi, je vais vous dire que je ne la considère pas comme une taxe. Une taxe, c'est une contribution, c'est une participation à quelque chose de général; mais ici, le terme "taxe" est erroné en ce qui concerne les poubelles. En fait, c'est une redevance, c'est-à-dire le paiement d'un service rendu. Or, il est tout à fait équitable de faire payer le prix du coût du service à ceux qui en bénéficient. On en a parlé tout à l'heure, c'est d'ailleurs repris dans les directives de la Région Wallonne. Si le coût réel n'est pas payé par ceux qui en bénéficient, vous en conviendrez, c'est forcément d'autres qui vont payer. Il faut bien se mettre dans la tête que dans une économie de "rareté", la gratuité n'existe pas. La "soi-disant gratuité": qu'est-ce que c'est? Cela consiste, en fait, à diffuser sur la masse, les coûts d'un service dont quelques-uns bénéficient et cela crée, inmanquablement, des effets pervers. Cela déresponsabilise les individus et en fait, cela ne fait qu'augmenter les coûts et au détriment de tous. Pour s'en rendre compte, il suffit d'observer la différence de consommation dans un immeuble à appartements avant et après avoir mis des compteurs individuels d'eau et d'électricité. Faites-en l'expérience! C'est exactement le même principe pour les poubelles. Ce qu'il faut, c'est s'attaquer au coût et au coût dans l'intérêt de tous et nous avons exprimé notre inquiétude, notamment en ce qui concerne l'ISPH, c'est là que le bât blesse et c'est là qu'il faut attaquer. Et quand vous dites qu'il faut faire payer les riches – je vous ai entendu le dire – le rôle d'une taxe n'a pas un rôle de redistribution, il y a des contributions pour cela, il y a l'impôt progressif mais le rôle d'une taxe, ce n'est pas un rôle de redistribution. Ce qu'il faut aussi vous dire, c'est que dans le budget, ici, on a quand même une vision à long terme. Il me semble d'ailleurs que c'est la première fois que l'on fait une planification, que l'on a une vision à long terme et cela me paraît important. Ce n'est pas une vision strictement annuelle, on voit où on va. En plus, ce qui me plaît particulièrement, c'est le budget base 0. En quoi cela consiste-t-il? Cela veut dire que dans la préparation des prévisions budgétaires, on va devoir prouver la nécessité de chaque dépense que l'on passe sur le budget. On remet tout en question. On

doit justifier toutes les dépenses et prouver qu'il n'y a pas d'alternatives économiques autres. Pourquoi pas envisager des mises en concurrence, cela ne me dérange strictement pas? On va couper dans les dépenses inutiles avant de penser à couper dans les services à la population. Là, je pense que c'est dans l'intérêt de tous. Si on sait faire des choses avec moins d'argent, c'est dans l'intérêt de tous surtout dans une économie de "rareté". Le "zéro budgeting" est un instrument de gestion qui redémarre à zéro à chaque période budgétaire et cela va vraiment bien précisément avec le budget participatif. Les résultats démontrent que les administrations comme les administrés deviennent alors plus responsables. La question budgétaire devient la responsabilité de tous et cela améliore l'image auprès des citoyens. Voilà ce que j'avais à vous dire, Messieurs de l'opposition. Monsieur le Bourgmestre. C'est vrai qu'il y a un déficit, j'aurais préféré – je le dis sincèrement – que l'on présente le budget sans déficit; c'est un déficit qui représente 0,7 % des dépenses, c'est vraiment minime mais je pense quand même – je vous l'ai dit – que toute vérité est relative, que c'est un "budget vérité" et je voterai donc ce budget.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller et je cède la parole, sans transition, à Monsieur POIVRE, suivi de Monsieur COLLETTE, suivi de Madame MERCIER, suivis par d'autres intervenants puisque nous sommes là jusqu'au bout de la nuit.

Monsieur POIVRE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues. Dans la foulée de ce que mes collègues PSC ont développé, je voudrais encore essayer brièvement d'obtenir quelques éclaircissements sur 2 ou 3 options prises dans ce budget.

Premièrement: peut-on nous expliquer à quoi servira la somme prévue, somme de 109 000 euros au bénéfice de l'asbl Mons – Métropole qui, à l'heure d'aujourd'hui, nous fait plutôt penser à un Service-Club recevant tour à tour des invités différemment prestigieux? Deuxièmement: qu'en est-il de la politique de la Ville vis-à-vis des piscines? D'une part, une somme de 34 000 euros est destinée à la piscine de Cuesmes qui, si je ne

me trompe pas, est toujours aux mains de l'IDEA, avec laquelle des négociations étaient en cours pour que celle-ci nous la remette dans un état décent, c'est-à-dire après avoir effectué les travaux de première importance destinés à lui assurer un certain avenir pour ne pas dire un avenir certain. Les données du problème auraient-elles changé? D'autre part, je constate qu'une subvention de 12 400 euros est accordée au Castor... – le revoici – Club de Mons, club par ailleurs éminemment sympathique, créatif et talentueux. Mais j'espère que ce subside ne servira pas de dédouanement au fait que la section "water- polo" du club ait dû s'expatrier à Soignies pour disputer ses matchs de compétition en 1^e Nationale, auquel cas je me demanderais ce qu'ont fait nos partis de la majorité auprès de leurs homologues de la Communauté française pour entrevoir, un jour, la réfection de la piscine de Jean d'Avesnes, outil qui ne demanderait qu'à fonctionner au plus grand plaisir des Montois.

Heureusement, il nous reste l'"extraordinaire budget extraordinaire" pour rêver. Le concept de village sportif est alléchant, est enthousiasmant: une piscine olympique, une salle de sports de 4 500 places, une patinoire. Fantastique! Mais peut-on décemment y croire? Au moment où nos clubs phares nous réclament plus de moyens: le basket pour son infrastructure, le football pour son irrésistible ascension vers la 1^e Nationale, le Collège parviendra-t-il à maintenir le cap en alliant fonctionnement et investissement dans un délai raisonnable? C'est, bien sûr, notre souhait à tous, en espérant qu'en cette semaine sainte, il ne reste pas... un vœu pieux. Finalement, bien d'autres sujets pourraient être abordés ce soir mais au-delà des chiffres, au-delà de l'interprétation des chiffres, il y a des personnes, des Montois et des Montoises, qui, chaque jour, sont confrontés à des problèmes – on l'a dit depuis le départ – de sécurité, de propreté, de parking, de moyens de subsistance, de solitude d'un côté ou d'excès de décibels de l'autre. Et au fond, pour eux, notre vote de ce soir, notre vote à nous PSC servira-t-il à quelque chose?! Les intentions, elles ne sont pas de notre ressort. Mais, nous pouvons les assurer au moins d'une chose: c'est qu'il y a des déficits ou en tout cas un déficit que l'on ne trouve dans aucun budget ni aucun compte et

que nous ne pourrions jamais cautionner, c'est celui "de la convivialité", de ce climat relationnel chaleureux et véritable qui fait que la vie communale de tous les jours et de tous les citoyens vaut la peine d'être vécue. Je vous remercie.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Comme vous l'a dit Mme YUNGST, je trépisais de manière juvénile dans cet événement important. Je voudrais d'abord dire que c'est avec un grand plaisir que, pour la première fois, depuis près de 20 ans, je remplis mes fonctions de mandataire communal à Jemappes. Je pense que la décision de réunir ici le Conseil ce soir est symbolique à plus d'un titre. D'abord, ce symbole qu'on a voulu dans ce programme qui était, de ce point de vue, tout à fait parallèle et convergeant, Monsieur le Bourgmestre, c'est redresser l'iniquité que l'ouest de Mons a connue et la première réflexion que je me suis faite en rentrant dans le bâtiment, c'est qu'effectivement, cette iniquité date depuis plus de 20 ans et laisse des traces indélébiles qui se transformeront bientôt en mэрule. C'est la première symbolique. La deuxième – et cela, je l'attendais – c'est que c'est ici, à Jemappes, que Dumouriez a fait mettre le premier genou en terre à l'Ancien Régime, alors ce passage des temps anciens à la gestion nouvelle...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On n'aurait jamais osé le dire mais vous, vous l'avez découvert, forcément. Pour moi, c'était secret mais maintenant...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Eh bien, maintenant, on l'a dit. J'ai toujours réussi comme cela à "éventer... cette intuition". Deuxième réflexion que je me fais, c'est que la tournure du débat est effectivement très plaisante. On se pense..., on se retrouve dans les assemblées libres des années 68 et suivantes où je vais dire, sans ordre du jour, sans fil conducteur, on parle de tout, on parle de rien, on met tout ensemble et vous êtes, Monsieur le Bourgmestre, peut-être le plus grand novateur des "happenings politiques" comme celui de ce soir, mais vous en avez déjà fait l'expérience dans vos contacts de plus en plus nombreux avec la population où vous réussissez à faire croire aux gens qu'ils votent pour

l'acquisition de la Gare de Jemappes, il y a huit ou neuf jours alors qu'elle est déjà achetée, vous le savez, depuis au moins 6 mois. Cette manière d'approcher la globalité, cela permet...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: J'en souris mais je voudrais au moins dire que ce n'est pas vrai! Vous le dites sur le ton de la plaisanterie mais je voudrais dire que sur le plan des faits, je peux dire que cela n'est pas vrai.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Il y a plus longtemps? Ah, j'ai cru que c'était la fois dernière mais évidemment, on m'a collé une commission – je ne sais plus laquelle – donc je n'ai pas pu assister à votre one-man-show..., j'essaie de ne pas les manquer... En plus, cela fait quand même beaucoup de choses à la fois, beaucoup de discussions en même temps mais je crois que c'est intéressant. Je pense que demain vous allez reprendre les choses en mains et devenir un peu plus cartésien: on va commencer par le début, aller vers la fin mais tout nous intéresse depuis le début de votre ordre du jour jusqu'à sa fin. Troisième réflexion que je me fais: c'est que l'on commençait sérieusement à être en manque..., en manque de débats. On a vu des conseils communaux qui ont duré 25 minutes et qui auraient duré 5 minutes si on n'avait pas fait un petit effort pour meubler le temps. Je me dis aussi combien de fois n'avons-nous pas eu des plaidoiries "rentrées" sur des projets du Collège que nous aurions pu trucider, assassiner, et que vous retirez toujours avec votre souci de rechercher absolument le consensus. Aujourd'hui peut-être, on va peut-être trouver un moment où on ne sera plus d'accord. Quatrième réflexion: c'est pour Monsieur BEUGNIES. Je dois excuser l'absence de Monsieur VISEUR à la réunion de la commission de vendredi; il était retenu par une autre obligation, il s'en était lui-même excusé. Ceci explique qu'il n'a peut-être pas bien saisi la portée du fameux milliard 7 dont on avait parlé, qui ne représentait, en réalité, que le risque d'engagement non couvert ou non provisionné ou sans contrepartie d'une recette, c'était cela que ça voulait dire et cela s'ajoutait, bien sûr, aux 2 milliards 6 dont il a parlé. Merci, Monsieur le Professeur, d'avoir

fait cette rectification qui s'imposait. Je dois dire que je suis heureux d'entendre enfin ici que sur le plan de la technique budgétaire, effectivement, la marque de ces chansons que nous avons chantées en chœur quand nous étions l'un et l'autre dans l'opposition et que – je parle de la haute époque quand nous étions, le Bourgmestre, vous, moi, Monsieur HAMAIDE dans la majorité – nous étions confrontés à ces déficits récurrents de 500 millions l'an. Je parle des années 83, les budgets de 83, 84, 85 et à cette époque, tout frais émoulu Conseiller communal, j'évoquais devant le Bourgmestre de l'époque et je brandissais l'Arrêté du Régent de 1945 qui disait déjà à l'époque, comme si on l'inventait aujourd'hui, puisque l'histoire est un éternel recommencement, que les budgets communaux doivent être en équilibre, c'est-à-dire que les recettes doivent correspondre aux dépenses et inversement. Et nous avons lutté, n'est-ce pas, Monsieur BEUGNIES, pour qu'ensemble, enfin, ils entendent raison. Le premier Bourgmestre que nous avons connu, Monsieur BEUGNIES, nous disait: "Après moi, le déluge!" dans ces termes-là. Et effectivement, son successeur a dû ramer, très fort, à contre-courant pour obtenir le premier plan de consolidation dont la soirée d'aujourd'hui est peut-être un remake, celui qui a servi effectivement à emprunter les 2 milliards 6 pour consolider la dette de l'époque mais cela s'étend en plusieurs fois et il y a eu 700 millions, 1 million 2, etc. Alors, effectivement, je crois que nous devons dire aujourd'hui "chapeau", non pas parce qu'on en est arrivé là, c'est-à-dire une situation de déficit budgétaire et pas non plus parce qu'on pouvait dire "chapeau" aux prédécesseurs d'avoir remis aussi les comptes à zéro dans les 3 ans – je parle des années 89, 90, 91 de la première mandature qui a suivi le "déluge". Je dis ici qu'effectivement, on a une planification qui ne concerne pas seulement les investissements, qui ne concerne pas seulement la charge de la dette – cela avait été fait – mais ici, on a une planification globale. Même si Dieu y est pour beaucoup, Monsieur TAQUIN, d'après mes souvenirs, la manne, c'est Dieu qui l'a renvoyée aux Hébreux qui traversaient le désert, ce qui vous remplit de joie d'ailleurs. C'était du pareil au même, je veux dire que peu importe

quelles étaient les "divinités" mais il y avait toujours une intervention extérieure pour sortir les pauvres humains que nous étions de ce malheureux pétrin où ils étaient embourbés. Je dis aujourd'hui, effectivement – et je rejoins Monsieur BEUGNIES qui sera content que je chante avec lui encore ce soir – pour dire effectivement, d'avoir mis au point un programme, une planification qui va nous mener à un nouvel équilibre, eh bien, je crois que nous devons nous en féliciter et nous devons féliciter le Collège, même si le Collège avait le couteau sur la gorge pour être obligé de réaliser cette planification. Mais je voudrais quand même dire que – l'histoire étant un éternel recommencement – nous sommes toujours partis dans des débuts de mandature ou dans des débuts de plan de redressement ou de convergence - ici, c'est simplement faire converger les recettes et les dépenses pour les amener au même niveau – et nous nous sommes toujours trouvés plein de bonnes résolutions et après, il y a toujours eu des dérapages. Ce sera le premier sujet que j'aborderai à propos de la planification qui passe par une réduction du personnel, par le non-renouvellement du départ naturel des fonctionnaires, qu'ils soient statutaires ou contractuels de la Ville de Mons. Et vous savez que depuis 1982, je tiens une statistique rigoureuse de tous les postes, une statistique en long et en travers sur tous les postes ou les fonctions, etc., ce qui rend effectivement facile d'établir des graphiques. Comme de mon point de vue, pour construire l'avenir, on ne doit pas faire table rase du passé, je pense qu'il est utile de voir que dans le passé, nous nous sommes trouvés devant les mêmes situations et puis, il y a eu des dérapages. Je ne vais pas vous encombrer de chiffres. Qu'est-ce que j'ai fait? J'ai pris simplement deux situations: la première, c'est l'évolution des frais de personnel en euros réels, c'est-à-dire les euros qui ont la même valeur, les euros dont je déduis l'inflation qui les fait diminuer de valeur au fil que le temps passe. Et j'étudie à ce moment-là l'évolution de la masse salariale du personnel et j'en exclus, pour que mes comparaisons soient justes, bien sûr, le personnel enseignant – nous sommes toujours d'accord – j'en exclus dès à présent le personnel de Police puisqu'il n'est plus à ce

budget-ci, il ne peut plus être comparé et j'en exclus également le personnel qui était engagé dans le cadre du Contrat de Sécurité, qui faisait partie de la fonction Police-Justice et qui ne s'y retrouve plus non plus. Et je constate que pendant les 4 premières années du redressement de 89 à 93, nous sommes restés sagement avec un pourcentage des frais de personnel par rapport aux dépenses totales de 24,3 à 24,7 %. Donc, sur 4 ans, il n'y a pas eu pratiquement d'évolution. Et puis, les choses ont commencé à dérapier: 94, 95, 96, j'ai fait le différentiel entre l'augmentation de la masse salariale et l'augmentation de l'index et on arrive à des augmentations salariales qui vont de 7,6 % par an avec des stabilisations en 97 parce que là, il y avait eu un peu d'exagération, on avait eu les élections l'année précédente, on avait un peu poussé le bouchon, il fallait un petit peu stabiliser. Et puis, la courbe remonte. Et je dois vous dire, Monsieur le Bourgmestre, qu'à mon grand dam, je constate que le taux d'augmentation net annuel, déduction faite de l'inflation des 15 dernières années, est le plus haut entre 2001 et 2002 puisqu'il atteint 8,14 %, ce qui amène le total de l'augmentation en francs réels ou en euros réels de 89 à ce jour, à 51,54 %. Je vais dire tout de suite à la décharge du Collège que je sais que dans la période qui précède les élections et dans la période qui suit immédiatement les élections, va se faire sentir l'effet de la R.G.B. Je les limite en 2001, je ne les comprends pas dans le passage de 2001 à 2002 où les explications se trouvent ailleurs, explications que je relève dans une augmentation relativement substantielle puisqu'elle est de 120 % du coût du personnel de Cabinet et une augmentation non négligeable non plus, qui nous concerne tous, de la charge financière des mandataires qui augmente de 44 % par rapport aux comptes de 1990, donc ce sont les effets immédiats de la présente mandature. Je dirai qu'à ce stade, il nous faut effectivement justifier, auprès de la population, une sérieuse amélioration de la performance de nos débats, compte tenu de la substantielle augmentation dont nous avons tous bénéficié. Il y a eu effectivement des courbes, il y a eu lors de l'assainissement de 1989 une stabilisation et en terme de proportion avec le budget, on arrive à des

sommets. Alors qu'en 1989 et 1993, 1994, la part du personnel représente 24 % par rapport au total des dépenses budgétaires; cette part est aujourd'hui de 29,4 %. Je vais dire aussi que la bonne moyenne est sans doute celle des années 1994 lorsque l'assainissement ayant réalisé à cette époque, le Collège avait décidé d'ouvrir un petit peu les bras surtout à du personnel technique, c'est-à-dire à des employés du Service Voirie pour la propreté, etc. Je pense que la bonne mesure, la bonne norme du coût du personnel doit se situer aux alentours de 26 %, c'est ce qui permettait effectivement, à l'époque, de remplir l'ensemble des services qui ne sont pas plus nombreux aujourd'hui, d'autant plus que la population a diminué depuis lors. Alors aujourd'hui, on nous dit: "Nous allons gagner de l'argent, réduire nos dépenses pour équilibrer notre budget en ne renouvelant pas le personnel qui arrivera à l'âge de la pension". Aucun licenciement sec, ni prépensionnement. Je dois dire qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas d'état d'âme parce qu'en règle générale, quand une entreprise se trouve en difficultés, c'est toujours sur cette seule masse compressible qu'on agit et si l'action, ici, se réduit à ne pas remplacer, je vais dire que la politique d'emploi de la Ville de Mons est à reconsidérer. Est-ce que la Ville de Mons peut être un employeur proactif et performant? Mais il faut d'abord veiller à la santé de tous ceux qui peuvent y rester et aux services que la population est en droit de recevoir. J'ai calculé que, pour arriver au résultat cumulé que l'on veut atteindre pour le budget 2007, il faudrait réduire la masse salariale et comme cela se fait dans le cadre de non-remplacement de départs naturels, il faudra la réduire de 12 %. Douze pour cent, c'est significatif. A supposer que l'on soit à la semaine de 36 heures, 12 % c'est effectivement 3 h 6, c'est-à-dire pratiquement une demi-journée. Ce n'est pas innocent comme mesure et c'est là que nous avons des interrogations à présenter au Collège car il faudra nécessairement remobiliser l'ensemble du personnel. C'est vrai, je me souviens qu'en 1988, lors de la campagne électorale, Monsieur HAMAIDE avait dit qu'il ferait à Mons "plus avec moins" mais il n'a jamais donné la recette.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour pouvoir vous répondre le mieux possible et comme on n'a pas bien compris vos 12 %, vous faites porter sur le personnel l'ensemble des mesures, c'est cela?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, pas du tout, Monsieur le Bourgmestre. Je projette, en réalité, la mesure des départs naturels. Je pars donc d'une base de 30 millions d'euros de salaires...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais on vous expliquera à quoi nous arrivons...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui d'accord, mais moi je fais cette projection, c'est-à-dire que je pars des 46 millions d'euros, masse salariale nette sans les enseignants; je déduis les 10 millions de pompiers; je déduis – parce que je considère que le coût du personnel politique, vous et moi, il est incompressible – je déduis aussi ceux-là parce que si on ne les remplace pas, il y aura des blancs dans l'Assemblée pour arriver à une masse de l'ordre de 30 millions quand on considère qu'il y en a que l'on ne pourra pas ne pas remplacer parce qu'il y aurait une désorganisation des services et donc, je prends votre taux et je dis ici: la durée de la carrière normale d'un membre du personnel communal est de 30 ans, par exemple, il y en a, effectivement, un trentième qui va partir chaque année et donc sur 5 ans, un trentième chaque année, j'arrive à 12 %. Voilà le calcul auquel je me suis livré. Maintenant, vous me direz, cela, c'est la projection chiffrée que je fais par rapport à votre donne; effectivement, quand je vois le budget de 2002, il ne semble pas que le résultat soit aussi important que celui que j'avais calculé. Ceci dit, c'est une réflexion que je voudrais faire au Collège. Une diminution de 12 % – même si elle est réduite à une partie de ce pourcentage, avec l'ambition de maintenir les services à la population – devra nécessiter l'amélioration des performances du personnel qui restera pour faire plus de travail avec moins de bras et de têtes. Cela nécessitera une remobilisation de l'ensemble du personnel. Je dois vous avouer que depuis pratiquement le 1^e janvier 2001, c'est-à-dire l'installation de la nouvelle mandature, une série d'indicateurs nous ont permis de penser

que si la remobilisation citoyenne à laquelle vous vous employez avec ardeur, Monsieur le Bourgmestre, est d'une ardeur inégalée, elle n'est pas égalée dans la gestion du personnel. On parle de fonctionnaires bloqués dans leurs initiatives, d'autres envoyés sur des voies de garage, d'autres encore dépossédés de leurs compétences par le personnel de Cabinet. On a attribué ce malaise à tort ou à raison à des règlements de compte et nous ne sommes pas là pour en juger. Mais je pense qu'il faut, aujourd'hui, en parallèle aux mesures de réduction de l'importance du personnel, prendre des mesures pour effectivement remotiver ce personnel, améliorer sa formation, le former au dialogue avec le public, peut-être lui donner dans les locaux de son administration des conditions de travail décentes. De mon point de vue, je n'ai pas bien entendu si cela a été quand même abordé dans la présentation – l'espace est exigü, on doit mettre les papiers l'un au-dessus de l'autre – vous avez quand même effectivement indiqué que, mais cela c'est sur le long terme, qu'il fallait s'attaquer à la gestion des ressources humaines. Je crois que c'est effectivement la préoccupation que j'exprime. Ne serait-il pas nécessaire de doubler l'audit financier d'un audit de fonctionnement? Ce serait un audit qui serait beaucoup plus libre et qui serait un audit relationnel pour prendre le pouls des fonctionnaires avec celui de leur patron – patron qui est nous, vous et le public – et je pense que c'est quelque chose à creuser mais quelque chose qui a un coût, qui est un coût d'investissement humain qu'il faudra absolument mettre en œuvre. Je pense qu'il y a trop de dysfonctionnements à l'intérieur des services.

Deuxième axe: je vais être beaucoup plus court puisque mon groupe m'avait demandé de faire au Collège une proposition d'amendement au point 60 de l'ordre du jour. Monsieur le Bourgmestre, vous nous dites que le point 60 est retiré donc, théoriquement, je n'ai pas à aborder le sujet. Mais je constate pourtant qu'il se retrouve encore à la onzième mesure de principe de la réalisation du plan, c'est pourquoi je vais simplement, très clairement, mettre le débat à plat. On a dit qu'il n'y a pas d'augmentation des taxes qui frappent en général la population – Monsieur VISEUR s'est expliqué – il y avait, en fait, ici, une "taxe fantôme",

c'est-à-dire qu'on ne monte pas – ce n'est pas l'intention du Collège – au maximum, le taux de l'additionnel au revenu cadastral, ce qu'on appelle vulgairement le foncier. Mais, et c'est le sens de la lettre adressée au Ministre des Finances, on sollicite une vérification du revenu cadastral des immeubles de la Ville de Mons. Telle que la mesure était proposée par le Collège dans ce libellé vague, mais il y a quand même un point à l'ordre du jour, pour nous qui mérite attention, c'était une nouvelle contribution déguisée parce que, sans modifier le taux de l'additionnel, on modifie l'assiette de l'additionnel. C'est du pareil au même et les résultats peuvent être encore plus pervers. C'est à l'égard de ces conséquences perverses que nous nous sommes, dans le groupe ECOLO, pas indignés parce que nous avons pu penser que dans la précipitation de la confection de ces mesures, on n'a pas pensé plus loin que ça. Mons a un cruel besoin de maintenir son potentiel, son poids démographique et même d'éviter son abaissement important et le schéma de structure avait identifié que précisément, l'avantage que pouvait apporter Mons dans l'attraction ou l'attractivité d'une population pour maintenir son chiffre démographique était précisément que les loyers étaient relativement bas, que les prix de vente des immeubles étaient relativement bas et que c'était un élément d'appel dont il fallait profiter, pour autant que l'Administration communale elle, apportait un aménagement de l'environnement de ce bâti. Donc, ça, c'était l'effet pervers; le premier, c'était effectivement l'augmentation de taxe déguisée; le deuxième, c'est qu'effectivement, cela va à l'encontre de dispositions qui ont été adoptées avec le Schéma de Structure pour augmenter l'attractivité démographique de la Ville de Mons. Quelle est la proposition que nous avons faite? En principe, le Cadastre fait chaque fois une rectification dès qu'il y a une modification. D'ailleurs, l'article 473 du CIR 92 oblige toute personne qui fait des travaux ou des aménagements et améliorations à son immeuble à les déclarer au Cadastre. Evidemment, personne ne le fait jamais. Quand on est évidemment contraint de passer par la formalité d'un permis d'urbanisme, le Cadastre va voir là-bas les permis d'urbanisme. Mais il y en a toute une

série qui ne l'ont pas fait et ceux-là, c'est spécialement ceux qui n'ont pas fait d'aménagement structurel à leurs habitations mais qui les ont divisées en cages à lapins. Quand vous avez une maison unifamiliale qui a un loyer qui peut avoir une valeur locative de 20 000 Fb et que vous divisez en 12 "cages à lapins" pour étudiants et minimexés - parce que ce sont les deux destinataires de ces logements - et que vous multipliez par 7 le montant du revenu sans que le Cadastre le sache, cela, ce sont des situations qui sont illégales. C'est-à-dire qu'elles mettent sur pied d'inégalité les gens qui ont sollicité un permis de bâtir pour faire leurs aménagements et ceux qui ne l'ont pas demandé. Le permis de bâtir est obligatoire depuis 1984 et la modification de la destination des lieux rend obligatoire le permis de bâtir mais beaucoup de monde passe à côté. On remettrait donc sur pied d'égalité ceux qui ont suivi les procédures par rapport à ceux qui ne les ont pas suivies. Je crois que quand on aura fait - c'est cela le sens de l'amendement que nous avons fait - une simulation du rapport de la taxe que pourrait donner cette révision, eh bien, je pense que l'on pourra s'arrêter là mais qu'il ne faut pas pénaliser les résidents parce que vous allez les faire fuir et cela, nous ne le voulons absolument pas. Voilà en ce qui concerne deux réflexions sur les mesures de principe que le Collège nous a présentées, on passe du plus global et je viens au plus concret. Je vais être beaucoup plus bref, me réservant éventuellement de répliquer demain, parce que je suppose que le Collège nous répondra vraisemblablement demain et qu'on pourra peut-être pousser le débat un peu plus loin. D'abord, la Régie foncière - je me raccroche très facilement au point précédent - la Régie foncière a essentiellement une mission foncière et une mission de logement; c'est elle qui est l'acteur principal ou qui doit être l'acteur principal du Plan Communal de Logement que nous avons adopté. Moi, je suis désolé, Monsieur l'Echevin, je suis sidéré de constater que ce qui est annoncé dans le Plan Triennal de Logement que nous avons discuté, adopté à l'unanimité à ce Conseil, eh bien, cela reste lettre morte, on n'en trouve pas trace dans le budget 2002. De quoi s'agit-il? Vous nous avez promis - c'est bien le

cheval de bataille qui est le mien depuis 18 ans – qu'enfin, le "stock" de logements de la Régie foncière, vous allez le faire "roter" du mot rotation. Autrement dit, on va remettre dans le commerce, sous le couvert de l'accès à la propriété pour dégager des moyens et travailler parce que cette Ville a un besoin énorme de logements et même si on sait – pour avoir étudié le Plan Triennal du Logement – que la partie de la part communale de l'influence est peut-être anecdotique, elle est aussi symbolique et c'est aussi une mesure qui doit être une mesure porteuse, une mesure proactive qui va donner un roulement, un effet d'entraînement à l'initiative privée. Rien que pour cela alors que j'ai toujours été extrêmement consensuel avec la Régie foncière, que j'ai parfois voté favorablement son budget, que je me suis le plus souvent abstenu parce que ce qui était fait était bien fait mais ici, je suis désolé, la léthargie qu'a dénoncée Monsieur HAMAIDE est devenue insupportable. Je dis que ce budget est insignifiant pour les objectifs que la Régie foncière s'est donnée lorsqu'elle a adopté le Plan Triennal du Logement. Peut-être me répliquerez-vous qu'on ne sait toujours pas quelle est la fraction du stock immobilier de la Régie foncière qui sera transférée en réalité à la future Régie Autonome de Mons Capitale. Si j'ai bien compris: techniquement, juridiquement et fiscalement, juridiquement, il n'y a pas de problème, techniquement, il ne doit pas y avoir de gros problèmes non plus mais fiscalement, il y aurait un gros problème parce qu'il y aurait un droit de mutation à payer par le transfert de la Régie Foncière qui reste dans la personnalité juridique de la Ville de Mons par rapport à une Régie Foncière Autonome qui est en dehors. Mais si effectivement, vous me répondez que c'est la Régie Autonome, par le biais d'une de ses deux filiales, la filiale de revitalisation urbaine qui va s'occuper de cette problématique du logement, cela veut dire que, pour éviter l'impact fiscal des mutations, il appartient à la Régie foncière de vendre son patrimoine, de transférer le produit en participations dans l'autre société ce qui ne lui coûte rien avec un droit de société coopérative d'1 % ou d'1/2 % d'apport et qui permet à ce moment-là d'avoir un fond de roulement dans l'autre outil. On voudrait à ce

propos une explication. Même si on avait trouvé dans le budget la mise en œuvre concrète du projet qui a été décrit comme le projet novateur de la Régie foncière dans le plan triennal du logement, s'il s'y était trouvé, de toute façon, nous nous serions abstenus parce qu'on reste dans cette incertitude de qui joue à quoi, qui fait quoi dans cette articulation entre la Régie Foncière, la Ville de Mons et la Régie de Services. Nous espérons obtenir une réponse claire et précise demain. Et je termine, partant du logement, allant au patrimoine, déviant sur le tourisme, effleurant la culture sur une inquiétude que Monsieur HAMAIDE a déjà évoquée qui est une inquiétude de voir devenir les "Amis de Musées", des orphelins de musées puisqu'ils seraient fermés. J'ai toujours dit que la Ville de Mons n'a pas de musts, elle n'a pas de Pietà de Michel-Ange, ni d'Agneau Mystique de Van Eyck dans ses murs mais elle a un patrimoine très riche en raison de sa diversité, de sa multiplicité, je vais dire à tous les niveaux: au niveau artistique et au niveau artisanal. Effectivement, il y a des musées qui sont un peu désuets. Je suis désolé que Monsieur TAQUIN soit parti parce que je voulais lui rappeler que quand il est entré en fonction dans la mandature précédente, il avait dit qu'il allait effectivement "reliifter" tous les musées. Eh bien, quand il est parti, les choses sont restées... "Il n'a pas eu le temps", dit Monsieur POIVRE, il est méchant. Effectivement, cela n'a pas été fait. Alors, aujourd'hui, que fait-on? On entend dire qu'on va choisir ce qui marche le mieux, c'est-à-dire on va choisir des "musts", on va choisir des grosses attractions. Cela veut dire quoi? Je ne parle pas du Musée de l'Histoire militaire, je n'ai jamais été très partisan du Musée d'Histoire militaire bien que, je vais dire, le fait que Mons fut un enjeu militaire sous l'Ancien Régime a marqué très fort son histoire et qu'on peut l'intégrer dans un historium, par exemple, mais, a priori, une histoire de la guerre me déplaît. Mais il y a le reste, il y a le riche passé de notre préhistoire qui occupait un étage du Musée du Centenaire qui avait des promesses de subsidiation pour un Centre d'Interprétation sur le site même des minières néolithiques classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO. De cela, on n'entend

plus rien parler. Je rejoins Monsieur HAMAIDE, cela m'inquiète. Il y a effectivement d'autres trésors de notre Ville qui ne sont pas mis en valeur. Nous avons fait remarquer aussi que Mons a été une ville d'imprimerie, que Mons a une collection importante de livres anciens et qu'une valorisation devrait être négociée avec l'Université pour ce fonds ancien. Et puis, tout ce petit patrimoine, celui qui garnit ou encombre, selon les pratiques ou les scénarios muséaux, le Musée Chanoine Puissant, l'Attacat, le Musée Jean Lescarts. Tout cela fait partie de ce patrimoine et on n'a pas besoin de plaquer sur la Ville de Mons un nouveau gros machin de parcours d'art moderne pour développer un tourisme qui est – vous l'avez dit, Monsieur le Bourgmestre – une des futures mamelles économiques de la Ville de Mons, de développer un tourisme qui se développe de lui-même et la statistique précieusement tenue par l'Office du Tourisme du nombre de visites à Mons le démontre facilement mais elle n'est absolument pas tributaire ni des arts plastiques ni des arts de la scène mais elle est effectivement tributaire de cette richesse dans cette diversité. Alors, je voudrais quand même qu'on abandonne les vieilles théories, c'est-à-dire que du passé, on allait faire table rase parce qu'il n'y avait que comme cela que l'on construirait l'avenir mais je crois qu'il faut effectivement donner à ce patrimoine une possibilité de valorisation. Et j'insisterai sur une chose qui est l'Historium; l'Historium, c'est, semble-t-il, le monstre du Loch Ness. Pourtant, il faisait partie d'un plan ficelé, un plan qui passait par plusieurs étapes. On déménage le Musée du Centenaire, on le consolide, on lui refait une structure consolidante à l'intérieur: premier stade. On a eu les budgets, pour ce faire, le budget du Tourisme. On doit obtenir maintenant les budgets pour faire la carcasse, carcasse qui doit, en principe, bénéficier des apports de subventions "patrimoine". Et puis après, il faut savoir ce que l'on va mettre dedans. Ce que l'on va mettre dedans, cela change souvent! Or, il me semble que, pour que l'on arrête les gaspillages – puisqu'on veut faire ici la chasse au gaspi – que l'on se dise qu'une fois qu'on a pris une orientation, que celle-ci peut avoir effectivement une finalisation, une budgétisation, une subsidiation, que

l'on continue, on a – je pense – commandé une scénographie. Pour en faire quoi? Pour en faire un historium, c'est-à-dire ce lieu où, dans des techniques muséales tout à fait modernes qui sont des techniques interactives, on pourra modifier le parcours, on pourra modifier les choses que l'on expose, on pourra mettre en valeur ce patrimoine extrêmement multiforme et très abondant de notre Ville pour que les gens reviennent, pour qu'ils découvrent chaque année quelque chose de nouveau. Les gens qui sont venus une fois à Mons et qui ont vu une fois un musée comme le Musée Jean Lescarts, ils ne vont pas revenir chaque année; mais, si vous leur faites un historium qui évolue et qui, chaque année, présente un nouveau parcours-spectacle muséal, ces gens vont revenir chaque année, et vous avez 10 000 personnes et ces 10 000 personnes sont "récurrentes". C'est à cela que doit servir ce très important patrimoine. Moi, j'ai vu des choses, j'ai entendu dire des choses mais enfin, ce qui se trouve dans les gazettes n'est pas toujours la vérité. On m'a dit aussi que ce serait le Ministre KUBLA qui devrait subsidier le tourisme qui aurait décrété que des historiums, on en avait assez vus, alors il ne lui en fallait plus! Moi, je suis désolé mais je pense qu'ici, le Collège, au nom de la Ville doit prendre ses responsabilités et dire à Monsieur KUBLA: "Mêle-toi de tes affaires, tu donnes un subside pour le tourisme mais le tourisme, on le fonde sur ce que l'on a à montrer et ce que l'on a à faire valoir!" Si c'est Monsieur KUBLA, vous irez lui dire, Monsieur le Bourgmestre, – et je pense que vous avez l'autorité pour lui dire – qu'il n'a pas à nous dicter ce que nous allons faire pour promouvoir notre tourisme. Je vous demande en tout cas de l'envisager. Et comme je vois que Monsieur TAQUIN a opiné et qu'il fait partie maintenant avec Monsieur KUBLA du nouveau MR, je le prie instamment d'intervenir auprès de lui pour obtenir les mêmes résultats. Voilà ce que j'avais à dire ce soir en attendant demain.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien. Monsieur le Conseiller, j'ai un problème de principe que je voudrais évoquer au Conseil. J'avais cru comprendre et je vous en avais parlé en aparté qu'en remettant le point 60, nous pourrions ainsi faire une discussion plus

sereine. Vous avez voulu en débattre donc je relève le défi, je vous répondrai mais je demande alors au Conseil s'il n'y avait pas lieu de voter ce point aujourd'hui, à l'instar des autres points, aujourd'hui ou demain, enfin on verra. Donc je vous répondrai. Ainsi, le point sera ainsi vidé de ses considérations et je vous répondrai dans un instant au même titre que les autres points.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je suis désolé mais je vous ai dit en commençant – peut-être étiez-vous distrait par vos activités avec les personnes qui étaient derrière vous – que je me suis autorisé à évoquer le débat reporté pour la simple et bonne raison que vous l'avez introduit dans la 11^e mesure de principe présentée auparavant donc je ne suis pas sorti de l'ordre du jour.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Restons dans l'ordre du jour et je suggère que nous passions tout à l'heure, ou demain, au vote de ce point et je vous répondrai comme il va sans dire. Je suggère à Madame MERCIER de vous exprimer. Je vous en prie, Madame.

Madame MERCIER, Conseiller: Je voudrais venir sur le budget participatif et revenir sur l'idée que nous sommes en effet à Jemappes et que cette mise en place du budget participatif va avoir comme lieu, précisément, Jemappes. Je trouve que ce budget participatif, l'intention est vraiment généreuse et on ne peut qu'applaudir un tel projet qui encourage un monde plus humain. Mais il faut fixer une méthodologie et ébaucher une planification. Je pense que les délégués envoyés à ces forums de secteurs devront être formés sous peine de compter des projets trop dispersés qui ne tiendraient pas toujours la route. Et puisqu'on parle ici de participation, j'ajouterai pour plus de "conscientisation" et de partage, il me semble qu'une question qui devrait être mise très vite sur le tapis, c'est celle de la promotion du commerce équitable dans le cadre des marchés publics. Dans ce sens-là, j'ai écrit ma préoccupation au Ministre PICQUE qui l'a en charge cette idée de promotion du commerce équitable, et il me dit partager cette préoccupation. Il me donne toute une série d'indications que je ne vais pas reprendre ici. Personnellement, je me

demande dans quelle mesure précisément, et puisque nous sommes là au point de départ de cette réflexion de cette mise en place du budget participatif, je me demande dans quelle mesure un forum thématique ne pourrait pas prendre en charge, à l'échelle de notre Ville et du Grand-Mons, ces considérations relatives au commerce équitable. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à dire à ce sujet. Ce n'est vraiment qu'une suggestion mais j'espère bien qu'elle ne relève pas de l'utopie. J'aurais voulu aussi faire une intervention concernant un article que l'on n'a pas encore repris mais je suppose que, puisqu'on en est aux questions et aux réflexions, je peux la faire maintenant, cette réflexion. Elle concerne le Centre Culturel Transfrontalier. J'ai suivi de près la dissolution du C.C.R.M. et la création du Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons. Ne revenons pas sur le passé, regardons plutôt l'avenir et l'avenir tout proche, c'est la saison 2002/2003. Et quand je vois que les travaux vont commencer aux Arbalestriers et qu'on parle d'un réaménagement du Théâtre Royal, je me demande – et beaucoup de spectateurs potentiels le font avec moi – si la saison est programmée ou si on la reporte à plus tard. Certes, pour l'instant, je suppose que beaucoup de personnes dans cette salle ont pu voir certains spectacles de la maison: Claudio BERNARDO réjouit les amateurs de danse et certes aussi le Festival du Carré des Arts est annoncé. Mais moi, je pense aux abonnés habituels d'une saison, entre septembre et avril. Ne vont-ils pas se lasser et chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent plus ici? Une dernière remarque que je reprends suite à une intervention d'Yves VASSEUR qui dit ceci: "Lance-t-on le projet de C.C.T. dès septembre ou tempore-t-on en annonçant une année de chantier et de projets ponctuels"? Cela me paraît important de s'arrêter à cette question-là que je reformule en son absence. Merci de bien vouloir m'éclairer.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est une intervention sur l'organisation du débat donc pas sur le fond. Je suis un peu surpris de l'intervention de Madame MERCIER maintenant qui

est intervenue sur le budget participatif; ce n'est pas le budget 2002, le budget participatif, c'est un autre projet sur le Centre Culturel. Donc je suppose que demain, on pourra encore intervenir sur ce point du budget participatif.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On travaille jusqu'à minuit, une heure et puis, on verra où on en est. On fait tous les points. Soyez sans inquiétude, il n'y a pas de problème!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Tous les points, oui, mais ce débat sur le budget participatif, c'est un grand débat donc je suis étonné qu'on l'ait entamé.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur LECOCQ pour un premier tour et Monsieur BAILLY.

Monsieur LECOCQ, Conseiller: J'étais tout doucement en train de m'endormir tout à l'heure lorsque le ton était monocorde et j'ai entendu citer mon nom. Alors, je me suis demandé s'il s'agissait de la Cité du Coq et après l'intervention de Monsieur COLLETTE, je me suis rendu compte que ce point lui était attribué. J'ai donc demandé à Monsieur le Bourgmestre de vous répondre, Monsieur VISEUR et je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, de m'avoir donné la parole. Je me suis bien entendu posé la question de savoir si votre attaque reflétait le malaise des Verts dans la majorité "arc-en-ciel" aujourd'hui? Pourquoi dans le fond, devrait-on marquer, nous, le Mouvement Réformateur, le Collège de notre présence? Je pense que la symbiose qui ressort du formidable travail d'équipe a permis de vous présenter un budget sans augmentation des taxes et pour nous, c'est cela qui est fondamental. Alors, je vous vois effectivement réagir et je vais quand même essayer de vous expliquer, Bernard BEUGNIES en ayant parlé un peu tout à l'heure. Vous savez qu'une taxe ne peut pas être liée à une dépense; par contre, en ce qui concerne les déchets, la Région Wallonne nous impose d'au moins faire payer 70 % du coût aux citoyens et donc, ce qu'on appelle vulgairement "la taxe sur les poubelles" pourrait être appelée à mon sens plus conformément sur les avertissements-extraits de rôle la "redevance en matière de ramassage de déchets". En ce qui concerne bien entendu ce

ramassage des déchets, la dérive en matière de coût sur les années antérieures est telle que l'augmentation de la contribution des citoyens aujourd'hui est inévitable. Globalement, Monsieur VISEUR, je vais encore vous étonner, il n'y a aucune différence entre une entreprise privée et une entreprise publique mais lorsqu'il y a dérive: dans une entreprise privée, cela mène inéluctablement au dépôt de bilan. Par contre, pour l'entreprise publique, c'est légèrement différent: soit le pouvoir public réagit, soit il augmente la contribution des citoyens. En ce qui concerne notre position aujourd'hui en cette matière de redevance pour le ramassage des poubelles, comme je vous le disais, nous n'avons pas le choix. La dérive durant les nombreuses années fait qu'aujourd'hui, nous sommes obligés d'augmenter la redevance. Mais dans son explication, Monsieur le Bourgmestre – tout à l'heure, avec les slides – vous l'a parfaitement expliqué, je crois: une nouvelle équipe a été mise en place il y a quelques mois; un audit a été commandé, a été réalisé et des mesures suivront. Mais une dérive de coût dans n'importe quelle entreprise, cela ne s'arrête pas comme cela. C'est un peu comme un bateau, un bateau ne s'arrête pas dans la seconde et pourquoi il ne s'arrête pas dans la seconde, un bateau? Ce n'est pas parce qu'il va vite, c'est parce qu'il est lourd. C'est son inertie qui fait que le bateau met du temps à s'arrêter. C'est exactement la même chose en matière de coût dans les entreprises. Je rappelle donc que, pour nous, Libéraux, le maintien de la fiscalité est une priorité. C'est d'ailleurs une priorité à tous les niveaux de pouvoirs. A moins que vous ne suiviez plus l'actualité, vous aurez donc remarqué que sous l'impulsion du libéral Didier REYNDERS, le Gouvernement a mis en place une première réforme de la fiscalité des personnes physiques qui permettra et qui a déjà permis une diminution très importante de la fiscalité. Et une deuxième réforme est d'ailleurs en cours: celle qui concerne les sociétés, les entreprises. Vous savez, Monsieur VISEUR, celle qui contribue à la richesse de l'Etat, celle qui emploie d'une manière significative des hommes et des femmes, qu'ils soient employés ou ouvriers, vous voyez, je pense de quoi je parle. Vous savez, Monsieur VISEUR, il n'y a pas de "Droite

honteuse" si ce n'est, bien entendu, l'Extrême Droite. J'espère que vous n'imaginez rien de tel à notre égard. Notre Mouvement Réformateur est issu des urnes et je trouve que ce que vous avez dit est plus une insulte à la population qu'à une des composantes de notre Mouvement. Mais au-delà de vos propos acerbes, vous avez posé une question encore concernant la récupération de la TVA. Et je vais me permettre de vous répondre aussi. L'investissement du Hall Multifonctionnel a été réalisé sous forme de leasing: la Société DEXIA Lease en est en fait l'acquéreur juridique. Il louera à la Régie Autonome le Hall et donc, la facturation de la TVA mais aussi la récupération se fera mois par mois et non pas au moment de la construction du bâtiment. Comme vous le voyez, Monsieur VISEUR, il est plus honteux d'être incompetent que d'être membre d'un parti démocratique. Mais je ne vais pas terminer par ces paroles, je vais vous livrer une pensée et en cela, je rejoindrai Messieurs POIVRE et HAMAIDE pour vous dire – c'est une pensée écologiste mais ne confondons pas avec ECOLO bien entendu: "Sauvez un arbre, mangez donc un castor"! Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Il reste Monsieur BAILLY pour qu'il nous livre la pensée du soir, même spirituelle, Monsieur BAILLY, cela peut convenir. Je vous en prie.

Monsieur BAILLY, Conseiller: Elle ne sera pas spirituelle mais une reprise, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, du problème dont on a entendu pas mal parler aujourd'hui qui est celui des immondices et ce problème a déjà fait couler beaucoup d'encre et alimentera encore certainement nos débats pendant plusieurs années. Par contre, il y a quelques semaines, une proposition a été faite au C.A. de l'I.S.P.H., elle émanait des six bourgmestres socialistes des communes de Mons, Saint Ghislain, Frameries, Boussu, Colfontaine et Quaregnon. Cette proposition visait à uniformiser la taxe des immondices dans la zone I.S.P.H.; elle augmentait aussi considérablement la participation des citoyens tout en lui accordant des sacs dits "gratuits". Cette décision aura certainement pour

corollaire de mettre provisoirement l'I.S.P.H. dans une situation financière plus difficile encore et nous attendons les conclusions de l'audit dont on parle beaucoup mais que nous ne connaissons pas encore. Toutefois, la proposition a été adoptée par les administrateurs socialistes de cette intercommunale, soutenus en cela par quelques votes PRL à l'époque. Quand on sait que la taxe immondices de l'année 2001 a été envoyée aux citoyens il y a quelques semaines, si, aujourd'hui, le Conseil communal approuve ce règlement-taxe, les avertissements 2002 vont garnir nos boîtes aux lettres dans les mois qui viennent puisqu'il faudra payer, cette année-ci, deux fois. Quid également – et on en a déjà parlé – des dérogations relatives au règlement-taxe? Ici, nous croyons avoir trouvé, Monsieur le Bourgmestre, la réponse que se posait le coq dans la caricature qui vous mettait en scène dans la Libre Belgique de ce lundi; ce malheureux volatile très songeur pensait: "Il est sympa mais est-ce qu'il ne cherche pas à me plumer"? Monsieur le Bourgmestre, le Groupe PSC ne peut pas suivre le Collège dans sa proposition. La population, contrainte et forcée, va payer la taxe et une partie des contribuables estimera que le nombre de sacs qui lui est remis correspond à sa consommation annuelle et s'il en manque en fin d'année, on s'arrangera sans coût ni frais supplémentaire. Un marché parallèle de sacs risque de se mettre en place également. Malgré la campagne d'information qui sera organisée, il faut s'attendre à une résurgence de dépôts sauvages et la répression n'y fera pas grand-chose. Vous ne pourrez pas mettre, durant toutes les nuits, un agent devant chaque dépôt clandestin potentiel. L'incivisme est certainement présent à Mons comme ailleurs, il représente un faible pourcentage de nos concitoyens qui appartiennent à toutes les couches de notre société, du ministre au minimexé. Nous craignons malheureusement que la nouvelle taxe ne fasse croître le nombre des inciviques montois. Monsieur le Bourgmestre, pourquoi continuer à s'acharner désespérément sur les sacs pour la collecte des ordures? D'autres intercommunales en région wallonne, dont IDELUX, utilisent pour la collecte séparée des déchets, des petits containers appelés "duo bag". L'analyse des résultats de

collectes séparée au moyen du "duo bag" permet d'obtenir de meilleurs taux de captage de déchets recyclables, papiers, verres, etc. et permet de réduire plus significativement la fraction résiduelle des déchets, partie qui est évidemment concernée par le "prélèvement sanction". La collecte séparée par "duo bag" permet d'identifier facilement et précisément tous les containers de déchets; la particularité de la collecte par "container-à-puce" permet de responsabiliser de façon plus importante les citoyens à la gestion de leurs déchets. La collecte par "container-à-puce" permet de mener avec les citoyens, des actions correctives sur le tri à la source. Grâce à ce système de puce intégrée sur le "duo bag", il est possible de taxer les différents producteurs en fonction de leur production de déchets, possibilité d'instaurer un système de taxation au poids et à la vidange du container et ainsi l'on peut mieux cerner la notion de "pollueur – payeur". Le "duo bag" contribue à plus de propreté dans les rues et en effet, il ne se déchire pas et le contrôle de la qualité est plus aisé et est plus rapide. Pour conclure, le P.S.C. dit "non" au nouveau taux de la taxe sur les immondices mais est prêt à continuer une réflexion sur une autre façon de faire qui réponde à la fois au souhait des Montoises et des Montois d'être moins taxés et de recevoir un service de qualité qui permettra d'atteindre les objectifs de la Région Wallonne. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Permettez-moi de rassurer quand même

Monsieur LECOCQ puisqu'il m'a longuement pris à partie. D'abord, je veux le rassurer parce que je ne confonds évidemment pas le MR avec l'Extrême Droite, c'est me faire un mauvais procès de croire que j'ai pu vouloir dire cela. Si je vous ai réveillé inopinément comme vous avez eu l'air de le dire en prononçant votre nom, c'était, en réalité, pour faire une citation de ce que vous aviez dit et donc, il n'y a rien d'infamant à vous citer, me semble-t-il et je constate que vous avez un art de noyer le poisson mais vous avez quand même osé dire qu'il n'y avait pas d'augmentation de taxes. Cela a été enregistré, ce sera sans doute sur le compte rendu et probablement que comme cela, j'aurai encore l'occasion

de vous citer une prochaine fois puisque vous prétendez aujourd'hui qu'il n'y a pas d'augmentation de taxes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes Chers Collègues, permettez-moi au nom du Collège, de vous remercier pour la qualité du débat. Je vous propose de vous répondre dans le détail et puis, je demanderai à Monsieur l'Echevin de répondre pour la Régie et à Monsieur le Président du CPAS de répondre pour les questions du CPAS. Nous essaierons d'être à la fois complets et les plus brefs possible. Tout d'abord, Monsieur VISEUR, je pense que chacun peut apprécier les éléments évoqués mais il y a deux éléments que je voudrais d'une manière extrêmement précise mettre au point, pour éviter tout malentendu. Bien entendu, il serait impensable que le Collège ait comme cela fait l'impasse ou une remise d'une taxe qui coûterait 8 millions. A moins que le Collège soit composé d'inconscients, voire de fous, ce qui n'est pas à exclure mais enfin, le nombre étant tel que la probabilité reste faible, c'est clair que ce n'est pas possible. Je voudrais que vous ayez la gentillesse de prendre en mains le document Budget ordinaire 2002 et vous allez à la page 79, à la rubrique 040.001. sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires toute-boîte. Vous voyez que l'augmentation entre 2001 et 2002 est d'environ 283 000 euros. Vous tournez la page, vous êtes à la page 80 et nous allons là où vous avez évoqué les 8 millions de francs belges; vous voyez, on vient de parler de 280 et ici, on voit disparaître les 220. En fait, il y a les 220 qui sont ici pour 2001, et ils se retrouvent en 2002 à la page 79 avec une augmentation de 60 000 euros. Est-ce que c'est clair?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Il y avait auparavant 2 taxes: une sur la diffusion, il s'agissait, je suppose, de diffusion sonore sur la voie publique et il y avait une taxe sur les imprimés, sur la distribution d'imprimés non adressés.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ce que j'ai dit, c'est le point 24 de notre ordre du jour: impôt sur la diffusion publicitaire sur la voie publique – abrogation du règlement du 31 décembre 2001 – c'est dans ce dossier que j'ai lu que cette taxe était supprimée.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est exact mais cette taxe que vous évoquez a rapporté, à la Ville, l'année passée, 38 250 francs belges.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Et pour les 220 000 euros alors?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Les 220 000 euros représentent une autre partie de la taxe qui doit être en rapport avec la distribution gratuite d'écrits publicitaires. Et on a regroupé ensemble cette rubrique de 220 000 avec la distribution, c'est comme cela que vous avez une augmentation de 283 000 euros. Donc, la taxe que nous supprimons a rapporté, à la Ville, l'année passée, mais vous avez raison que sur le plan des écritures – en cela, je partage votre opinion – on aurait dû mettre un astérisque et expliquer le pourquoi, donc je comprends le trouble qui peut se créer, mais donc la taxe a rapporté, l'année passée, sur la foi de ce que m'a transmis le Receveur communal, 38 000 francs belges. Donc, on a fait un petit calcul: le personnel nécessaire pour 38 000 francs belges est plus important que le fait de supprimer la taxe, suppression grâce à laquelle on va gagner en disponibilité des membres du Service de la gestion financière.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, sur cette taxe-là, s'il vous plaît!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dans l'article budgétaire, comme me dit le Receveur, il y a plusieurs taxes qui se rapportent à cet article budgétaire et on a fait remonter toutes les taxes à la page 79. On va vous faire une note. Je pense que vous pouvez croire le Receveur sur parole, d'autant plus que l'accroissement, à la page 79, est bien 283 000, ce qui est supérieur à 220 000. Donc, je pense que dans les faits, les choses sont là. Je vous ferai fournir une petite note écrite pour que vous ayez le détail. Mais croyez bien que la taxe que l'on supprime est une taxe qui a rapporté 38 250 francs belges.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, mais je veux évidemment bien vous croire mais ça ne gagne pas en transparence. Cette nouvelle façon de mettre plusieurs taxes sur le même article budgétaire ne permet pas de gagner en transparence. Mais j'avais évoqué une autre chose, sous réserve de vérification de ce que vous m'avez dit mais je vous crois a priori, évidemment, mais j'avais évoqué un autre problème, c'était la diminution lors du passage à l'euro, la diminution de 18 centimes sur chaque imprimé distribué non adressé puisqu'on passait de 3 Fb à 0,07 euro, ce qui fait 2,82 Fb. Et 18 centimes, ça faisait une diminution de 6 % qui ne se justifiait pas, me semble-t-il.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vais demander à Monsieur le Receveur de regarder...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, il suffit de regarder, j'ai demandé à votre chef de cabinet de m'apporter le dossier 42, ainsi on verra bien si on l'a remis dedans.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui mais, bien entendu. Il n'y a pas de problèmes.

Monsieur le Receveur, pouvez-vous nous indiquer, donc répéter combien d'euros?

Monsieur VISEUR, Conseiller: La taxe sur les imprimés non adressés était de 3 Fb. On passe à l'euro et on met 0,07 euro, ce qui fait 2,82 Fb. Ce qui représente 18 centimes par imprimé, ce qui représente quand même certainement une masse relativement importante sur l'année. En tout cas, c'est 6 % de diminution.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais écoutez, moi je veux bien tout ce que vous voulez mais je veux que l'on reste de bonne foi et je ne peux pas accepter qu'on fasse le moindre procès au Collège sur ces questions rigoureuses budgétaires. Quand on fait 3 Fb, Monsieur VISEUR, nous sommes tenus par la Loi, 3 Fb quand vous les transformez en euro et nous avons une "euro-calculette" et l'arrondi se fait à la deuxième décimale, c'est... Ecoutez, moi je veux bien tout ce que vous voulez, tous les arrondis se font légalement à la deuxième décimale, vous voulez qu'on les fasse à la troisième décimale? Moi je veux bien

regarder au prochain ajustement budgétaire si on peut arrondir à la troisième décimale, en tout cas, moi j'ai été Ministre de l'Economie, je peux vous dire que les arrondis en euro se font à la deuxième décimale. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Et de temps en temps, ça va vers le haut, et à ce moment-là, vous vous êtes vraisemblablement plaints parce que ça coûtait un peu plus cher pour les gens, temps en temps ça tombe en dessous, c'est tout. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Et en l'occurrence, c'est 0,074 et c'est vrai que c'est 0,074. Mais c'est 0,07 de par l'arrondi...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Le litre d'essence à la pompe s'affiche avec trois décimales.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, nous regarderons la pompe et je demanderai...

écoutez-moi bien, c'est trois décimales? Eh bien, Monsieur le Secrétaire, nous allons faire une exception tout à l'heure quand nous allons l'approuver, puisque nous allons seulement l'approuver, je vais accepter cet amendement, et nous mettrons, n'est-ce pas – et si c'est refusé, on le verra – le montant exact qui est de 0,0744. On ira à la quatrième décimale comme ça vous aurez raison. Je pense que ça risque d'avoir des difficultés parce que nous ne respectons pas le prescrit qui est d'arrondir à la deuxième décimale, mais je veux éviter – je vais d'ailleurs y venir à la suite de l'exposé – le moindre sentiment que parce que ce que vous voulez essayer d'expliquer c'est qu'on serait "complaisant avec"... Je ne suis pas né de la dernière pluie, je suis un type aimable mais je ne suis pas né de la dernière pluie. Alors, vos insinuations vous les faites, mais permettez-moi d'y répondre. On ne fait pas de cadeau et certainement pas de cadeau à qui que ce soit de cette nature. On essaie de gérer au mieux. Et vouloir faire une démonstration selon laquelle le Collège pourrait être laxiste et laisser, je ne sais qui, notamment les toutes-boîtes, avoir un bénéfice, c'est nous faire un procès d'intention et pour vous prouver qu'il ne peut pas y avoir de procès d'intention, nous acceptons votre raisonnement et nous mettrons dans la taxe, ce sera un amendement que nous approuvons, je ferai voter l'amendement, donc pour les quatre décimales 0,0744.

Monsieur VISEUR, Conseiller: S'il vous plaît, sans s'énerver, la page 42 de la circulaire du Ministre MICHEL précise bien que la distribution gratuite d'écrits publicitaires toutes-boîtes: "taux maximum 0,0744". C'est à la page 42 de la circulaire, ce n'est pas moi qui l'ai inventé!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de l'avoir fait remarquer. Et donc, nous mettrons 0,0744, ce qui, comme ça, évite toute interprétation... Alors, permettez-moi dans la foulée...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, dans la foulée, parce qu'il faut vider cette question, si vous le permettez?! Monsieur VISEUR a relevé que l'impôt sur la diffusion publicitaire, point 24 de l'ordre du jour, fait l'objet d'une abrogation du règlement taxe à dater du 31 décembre 2001. On vous souffle dans le dos qu'en réalité, c'est réintégré dans la distribution gratuite d'écrits publicitaires. Je me suis fait remettre le dossier avec les règlements-taxes dont l'objet est exclusivement la distribution gratuite à domicile des feuilles et cartes publicitaires à caractère commercial. Donc, ne faites pas rentrer dans un autre article quelque chose qui ne s'y trouve pas puisque le règlement est simplement renouvelé et non pas modifié. Donc, il n'y a plus de taxes sur la diffusion publicitaire sur la voie publique... Le règlement n'est pas dedans...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais puisque dans la rubrique budgétaire concernée, il y a la taxe que l'on abroge et d'autres taxes.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: ... pour la diffusion sonore, c'était la diffusion publicitaire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais non! La diffusion sonore, c'est 38 500 Fb, on la supprime! Il reste d'autres types de taxes dans cette rubrique qui remontent à la page 79, raison pour laquelle il y a un accroissement de 282 000 euros. Sinon, cette augmentation de 282 000 euros ne tomberait quand même pas du ciel! Et je vais demander qu'on me fournisse, par rubrique, est-ce qu'on peut me sortir, Monsieur le Receveur, dans la rubrique

concernée, l'ensemble des taxes qui sont concernées à la page 80? Je voudrais apporter d'autres éléments d'information à Monsieur VISEUR, puisque, dans son explication, il a laissé sous-entendre que l'on aurait pu gonfler les chiffres pour avoir, à un moment donné, la faculté de dire: "Ouf! Vous voyez comme nous sommes sympathiques, nous réussissons finalement à nous en sortir sans grande difficulté". Alors, Monsieur VISEUR, tous les chiffres qui ont été cités sont issus d'un certain nombre de rapports officiels.

Monsieur COLLETTE, qui a bien mesuré que vous aviez indiqué des choses qui avaient été expliquées en commission, est revenu sur le 1,7 milliard. Pour ce qui concerne le 1,7 milliard, sachez que ce sont les réviseurs d'entreprises qui, sur base de l'examen des comptes, les comptes au 31 octobre 2001 ont estimé que l'ensemble de la dette de la Ville, des engagements, qui auraient du être inscrits dans les comptes, étaient de 1,7 milliard. Et donc, ce n'est pas le "stock" de dettes "au jour d'aujourd'hui" mais c'est en relation avec les comptes. Donc, d'une manière fort juste et fort légale, les comptes ont été présentés tantôt en équilibre, tantôt en boni. Ce que les réviseurs ont fait, ils ont mesuré ce qu'était le coût des engagements définitivement pris et irréversibles et, sur base de leurs calculs, ils ont trouvé qu'il en coûtait: 1,7 milliard. Au niveau de la Région Wallonne, ils se sont retrouvés, à un moment donné, avec l'addition de toutes les situations de toutes les communes. Et donc, il y a une trentaine quarantaine de communes concernées et on s'est aperçu qu'il y en avait pour 14 / 15 milliards. Mais nous étions là à la fin 2001. Et c'est clair que la Région Wallonne n'a pas voulu mettre des moyens financiers pour combler des déficits des années antérieures ou, en tout cas, faire en sorte que l'on aurait pu réclamer sur base des engagements antérieurs et elle a décidé, à un moment donné, d'oublier purement et simplement cette partie qui était indicative et de s'appuyer sur les budgets 2002 et au-delà. Etant entendu que ce 1,7 milliards qui est là, par exemple pour Mons, il a été vérifié par les réviseurs et on va le retrouver dans les années 2002 – 2003 – 2004. Je vais prendre un exemple, c'est le poste "contentieux". Eh bien, le contentieux qui était, à un moment

donné, situé à un montant extrêmement important, c'est-à-dire de l'ordre de 188 millions, c'est clair que ce contentieux-là, on ne le retrouve que très peu cette année-ci, on va peut-être en retrouver très peu l'année prochaine et peut-être que dans dix ans, on en retrouvera encore. Et ça fait partie de ce 1,7 milliard. Ça c'est la première explication sur le 1,7 milliard. Deuxième explication, la projection que nous avons fournie, le déficit initial est de 1,3 milliard. Par rapport à ça, qu'y avait-il dans cette projection? Je vais vous le dire. Il y avait, par exemple, l'ensemble des "contentieux", tant le nôtre que ceux du CPAS. Il y avait là-dedans, quand on met tout ensemble, les "contentieux", les 188 millions dont je viens de vous parler, plus certaines dépenses de la Ville, etc., il y en avait pour 379 millions. Donc, si on met ensemble le C.H.U. d'Ambroise Paré, le CPAS, la Ville et l'ex-hôpital Saint-Georges, en fait, le contentieux global est de 379 millions qu'on retrouve dans le 1,7 milliard et qu'il faut réduire du 1,4 milliard tel que je l'ai évoqué. La Police: à l'époque, quand on a fait les travaux, le surcoût était estimé à 200 millions. On les a retirés. Les projections pour le CPAS étaient d'accroître la dotation de 50 millions. On l'a beaucoup accrue. La dette qui était estimée pour le Hall à environ 100 millions par an était, en fait, de 85 millions. Et quand vous faites le calcul de tout, on en arrive d'1,3 milliard à un chiffre qui, aujourd'hui, est le chiffre définitif qui est de l'ordre de 700 millions. Je ne reviens donc pas sur l'explication fournie mais il n'y a aucun chiffre fourni qui a été un chiffre fantaisiste et l'ensemble des chiffres a été analysé par les réviseurs d'entreprises. Mais c'est vrai qu'on a énormément de fonctions différentes, et parfois, on s'y perd un peu. Alors, en terme de "stock" de dettes, nous avons – là je n'ai pas les chiffres exacts – un stock de dettes extrêmement important puisque, de mémoire, on doit avoir à peu près – je me tourne vers nos experts – 2,2 milliards de dettes d'emprunts et nous avons au CRAC quelque chose qui tourne aux alentours de 2,3 milliards, donc ça fait déjà, en soi, 4,5 milliards auxquels il faut ajouter les crédits de caisse pour lesquels nous empruntons et qui nous coûtent très cher. Mais donc, si vous voulez un jour que l'on fasse l'ensemble de

l'endettement réel de la Ville avec des ratios par rapport, par exemple, aux recettes, par rapport aux dépenses, nous le ferons. Et d'ailleurs, je crois savoir que la circulaire qui va venir du Ministre prochainement concernant une meilleure réalisation du plan de gestion, nous demandera ce type de paramètres. Et donc vous verrez, à ce moment-là, que le "stock" de dettes – comme on l'appelle – global est de l'ordre de 5 milliards voire peut-être plus. Alors, pour ce qui concerne la question de la charge du plan tonus, les 75-25, vous avez raison, à la fois, on va gagner de l'argent d'une certaine manière et on va en perdre d'autres puisque dans les 455 millions, il faudra emprunter 25 % et dans ces 25 %, il faudra payer les remboursements. Le problème est qu'on ne parvient pas à les mettre dans le budget aujourd'hui simplement parce que nous n'avons pas d'indications. La première indication du montant, la notification est arrivée le 14 mars, même si nous savions, depuis quelques semaines, que ça allait se produire. Quant au moment où nous allons recevoir cet argent, nous ne le savons toujours pas. Et donc, à partir du moment où nous aurons les montants financiers en caisse, on va commencer à calculer avec un impact partiel cette année-ci. Pour ce qui concerne l'ISPH, c'est clair qu'il y aura à un moment déterminé un travail qui sera présenté par Joëlle KAPOMPOLE quand elle sera plus avancée, mais simplement retenons ceci: hors sacs, puisque les gens aujourd'hui payent les sacs, l'ISPH coûte environ 220 millions, avec la nouvelle recette que nous avons évoquée, nous en serons à 184 millions. Donc, le ratio est de l'ordre de 80 % d'intervention de nos concitoyens et je rappelle que la barre était à 70 %. Donc, ça c'était un peu pour répondre à certaines interrogations du "coût vérité", etc. et donc ça représente globalement les montants demandés aujourd'hui à nos concitoyens. Je voudrais simplement indiquer à notre Conseiller communal, qui disait: "à la limite, on en a un peu marre, pourquoi on ne partirait pas et on quitterait pas l'ISPH?" Toutes les hypothèses sur le plan intellectuel sont bonnes à étudier. J'attire simplement l'attention sur le fait que l'ISPH n'est autre qu'un intercommunale, que dans cette intercommunale, je ne connais pas la part exacte des uns et

des autres, mais, à mon avis, Mons doit peser pour à peu près la moitié, c'est clair.

Imaginons un chiffre théorique, que l'ISPH a un déficit de je ne sais pas combien de centaines de millions, si vous faites la dissolution de l'ISPH avec un déficit, prenons 1 milliard à titre d'exemple, c'est tout, le lendemain vous vous retrouvez avec une facture de 500 millions, sans compter que vous n'allez pas vous défaire du statut du personnel.

Donc, il vaut beaucoup mieux prendre l'orientation d'une transformation de l'Intercommunale avec les travaux d'audit qui ont été réalisés, avec la collaboration des organisations syndicales, la collaboration du personnel. Pour ce qui concerne le Service Incendie. D'abord, il n'y a pas de TVA, puis, c'est clair que si on fait payer certaines closes, j'ai bien compris qu'à un moment donné, il y avait des sentiments divers: "Qu'est-ce que c'est les nids de guêpes?" par exemple. Il faut savoir que parfois, on appelle les pompiers au lieu d'appeler un serrurier, que parfois, on appelle des pompiers pour des questions de gouttières, simplement parce qu'on n'a pas d'échelle qui monte assez haut. Vous pouvez me dire – et c'est Monsieur BEUGNIES qui le disait tout à l'heure – que: "finalement, tout ça est sympathique". Mais, imaginons que chaque citoyen qui doit être "égal" appelle les pompiers pour sa gouttière, voyez ce que ça donne comme résultat. Donc, il n'est pas anormal que l'on chiffre. Alors on a essayé de faire un peu de pathos avec les ambulances. Eh bien oui, les ambulances, certains les utilisent comme taxi. Et il ne s'agit pas de viser l'utilisation pour les malades et avec les remboursements des mutuelles et de l'INAMI. Mais certains, pour des raisons de confort, utilisent l'ambulance. Il est un peu anormal qu'on paie bien le taxi, alors que dans l'ambulance la personne est allongée et ne la paie pas. Il y a quand même quelque chose qui est un peu particulier". Et par ailleurs, bon nombre de nos concitoyens ont, pour ce type de confort, des assurances particulières.

Donc, quand on chiffre – je ne sais plus le montant exact – 4-4,5 millions de Fb, c'est tout à fait raisonnable et cette tarification a été établie avec le concours des pompiers eux-mêmes. Quand on voit le coût global des pompiers, on ne peut pas dire que c'est un crime que de

demander une facturation de ce type de services. Pour ce qui concerne le Hall, je rejoins ce qui a été dit sur le banc du MR, en effet, la technique est bien celle-là, et donc, Monsieur COLLETTE qui a expliqué d'ailleurs la technique avec la Régie Autonome, c'est exact aussi, ce sera cette technique qui sera utilisée. Le problème dans les instruments, sans vouloir répondre à la place de Monsieur l'Echevin, c'est que ces instruments viennent d'être créés et que les mécanismes, on y verra clair et dans le détail, dans les tout prochains mois, une fois qu'on rendra tout ça opérationnel, nous viendrons au Conseil communal et on aura vraiment l'occasion de regarder dans le détail comment nous allons agir. Il va falloir apporter des biens, voir un peu comment on gère, et ce sera l'occasion d'une discussion tout à fait particulière. Pour Madame MALAISE qui, en matière de taxes, avait formulé un certain nombre de suggestions. Pour l'avenir, je veux bien examiner les choses mais je voudrais vous dire que la dimension sociale n'a pas échappé au Collège. Et il ne s'agit pas ici d'influence bleue ou d'influence rouge, il s'agit d'une prise de conscience collective du Collège et aussi, nous avons examiné la pratique chez le Receveur communal avec les difficultés rencontrées lorsque l'on exonère telle ou telle personne. Qu'est-ce qui a été décidé? Il a été décidé que l'ensemble des minimexés et que l'ensemble des personnes ayant des difficultés sociales s'adresseront purement et simplement au CPAS. Et le CPAS, par un règlement qui lui sera propre, décidera soit de la gratuité, soit peut-être de faire payer 10 ou 15 euros, ça il faut encore en décider, c'est le CPAS qui en décidera, à toutes ces personnes, en particulier les minimexés. Ça a le grand mérite de la simplicité et ça a aussi le mérite de rendre au CPAS son rôle premier qui est, bien entendu, d'être en première ligne de toutes ces questions sociales et c'est peut-être au CPAS que l'on peut le mieux maîtriser la situation. Pour ce qui concerne quelques suggestions comme tenir un jour un colloque ou un forum sur le commerce équitable, pourquoi pas?! Pour revenir au point 60 et à l'intervention de Monsieur COLLETTE, pour faire bref et pour éviter qu'il y ait des malentendus, c'est vrai que d'une manière générale, les précomptes immobiliers

devraient être revus tous les dix ans. Ils ne l'ont plus été depuis 1980. Je pense qu'il y a, dans la volonté du Collège, le fait de demander un réexamen qui va prendre plusieurs années, une volonté de rendre les choses plus équitables et donc, nous avons le sentiment d'agir dans l'intérêt de tout un chacun, sachant que chacun contribue selon ses moyens.

Pour ce qui concerne alors le blocage du personnel. J'apprécie beaucoup vos chiffres. Ça vous honore de tenir une comptabilité particulière. Mais simplement, je voudrais vous indiquer ceci. D'abord, dans la réalité de nos prévisions, nous avons considéré, en faisant une hypothèse optimiste, que les personnes quitteraient à 61 ans. Ils ont toujours droit de quitter plus tard, mais nous sommes partis d'une hypothèse favorable, les personnes quittant, en moyenne, à 61 ans. S'ils devaient quitter, en moyenne, à 61 ans, on a calculé qu'en 2007, compte tenu de la courbe démographique, on récupérerait, en francs, quelque chose comme 110 millions de francs belges. Sur une masse salariale, hors enseignants, d'1 950 000 000. En d'autres termes, à l'horizon de 2007, la compression serait en masse, je dis bien en "masse salariale" pas en "personnes", de 5,7 %. On ne peut pas dire que ce soit une situation cataclysmique. C'est, bien entendu, pas simple et là, vous avez raison. Aussi, nous travaillons maintenant avec les organisations syndicales sur toutes les méthodes d'évaluation. On doit réexaminer toutes les questions liées au signalement. Il faut pouvoir, dans la restructuration des services, faire en sorte que le Service à la Population soit le mieux rendu possible avec un effectif légèrement réduit à l'horizon 2007 de l'ordre de 5 à 6 %. Par ailleurs, il faut du matériel pour essayer de gagner en productivité, c'est ainsi que, ça ne vous a pas échappé, l'on a mis à la Régie Foncière, de mémoire, une quarantaine de millions d'investissements en matériel informatique qui doit servir à la Ville et au CPAS.

On a l'intention, et je pense que ça vient, dès demain déjà, au Collège, de faire en sorte de "louer" – parce que c'est très compliqué le recrutement d'un informaticien – les services d'experts informaticiens. Tout ceci pour vous indiquer que nous allons dans le sens de ce que vous souhaitez, c'est-à-dire en mettant, bien entendu, des moyens contemporains à

disposition de notre personnel. On a parlé de "cercles de discussion", c'est, bien entendu, extrêmement important pour que la grande majorité du personnel adhère aussi à nos objectifs. Alors, quelques domaines particuliers en style télégraphique, le Centre d'Écritures Dramatiques: on n'a toujours pas pris de position. Nous sommes en discussion avec le Ministre MILLER et on regarde un peu, on fait l'évaluation de ce que rapporte et ce que pourrait "rapporter", dans les faits, ce centre. Pour Spiennes, nous avons une difficulté d'urbanisme qui n'est pas simple. Vous m'avez indiqué de m'adresser au Ministre KUBLA. Certains ont voulu me prêter cette belle autorité, qui serait merveilleuse, qui me permettrait d'aller jusqu'à prendre la main du Ministre et de l'obliger à signer. Sachez simplement que – pour celui qui connaît le Ministre KUBLA – qu'il a ses priorités, ses objectifs qui sont d'ailleurs ceux du Gouvernement et qu'en plus, je ne connais pas une seule personne qui prend la main de l'autre pour signer à sa place. Pour parler de l'Historium, il n'a pas eu de secret à cet égard, il a considéré qu'il avait financé suffisamment d'historiums et il ne veut pas financer un autre historium. Je peux, bien entendu, dialoguer avec lui des heures et des heures mais objectivement, quiconque est de bon sens, est-ce qu'on va me conseiller au Collège de poursuivre une discussion dont on connaît par avance l'issue, donc une discussion stérile ou bien est-ce qu'on ne dit pas: "compte tenu de l'absolue nécessité de poursuivre la rénovation du Mont de Piété, parce qu'au Mont de Piété, j'attire votre attention, pour des raisons de subventions et de guichets différents pour les subventions, on a fait une magnifique rénovation intérieure mais maintenant son toit perce et pour l'heure, il y a de l'eau qui percole et qui va abîmer les travaux qui viennent d'être réalisés. C'est pour vous dire qu'il y a bien urgence. Ou bien vous me dites qu'il faut une majorité du Conseil communal pour continuer à discuter avec le Ministre au risque de ne pas pouvoir bénéficier des investissements dans des délais raisonnables, ou bien aussi on essaie de trouver une solution qui est peut-être plus pragmatique mais qui me semble faire en sorte que l'on puisse s'en sortir. Et pour Spiennes, on a convenu que si les difficultés devaient

persister, c'est clair que cet argent revient de toute façon à Mons puisqu'il y avait, comme vous l'avez indiqué, une cinquantaine de millions qui nous reviennent. Pour le Musée d'Histoire Militaire, cela reste toujours un projet. Nous avons établi des contacts avec le SHAPE, on ne désespère pas de pouvoir trouver une solution du côté de Maisières où l'on pourrait associer le SHAPE et nous pourrions garder le musée sur le territoire de Mons et, dans le même temps, en faire payer le gardiennage et la gestion peut-être par le SHAPE. Pour les "Amis du Musée", je partage leurs inquiétudes. On essaie d'y voir clair mais on n'a toujours pas achevé le travail pour voir dans la diversité évoquée par Monsieur COLLETTE, ce que nous pouvons faire au mieux compte tenu d'un certain de nombre de visiteurs à certains endroits, compte tenu des frais aussi qui sont inéluctables dans certains bâtiments et comme on sait qu'on n'a pas les moyens, on est en train de réfléchir et on reviendra au Conseil communal avec une stratégie muséale globale sur notre Ville et on appréciera entre nous, on verra vers quoi on va. Mais il n'est pas scandaleux de se poser la question. On sait que tout est "parfait", que tout cela est "magnifique" mais si tout ça était si parfait, si tout ça était si "magnifique", on regorgerait, à mon avis, de visiteurs venus du monde entier et si j'en crois les spécialistes, Monsieur CLOSSEN en particulier, ce n'est pas tout à fait ce qui se passe à Mons. Donc il y a une nécessaire restructuration, des éléments additionnels, à apporter à la Ville. Je ne suis pas un expert du tourisme, mais je constate simplement que l'on pourrait faire mieux dans cette problématique. Il faudra, à un certain moment, discuter de l'ensemble des musées, eh bien, nous en discuterons. Pour les contrats "rivière", je partage l'opinion qui a été émise; on demandera à Monsieur José HAPPART de venir en discuter. La Cour de Justice: tout poursuit son cours si ce n'est qu'il faut encore une décision du Gouvernement Fédéral. Je rappelle que nous avons pris un risque mais nous n'en sommes pas responsables puisque ce dossier a pris deux ans de retard pour deux mètres de recul du bâtiment – j'exagère à peine – par rapport aux deux corps de garde et que le permis de bâtir a été refusé jusqu'il y a peu

puisque j'ai dû tenir moi-même des réunions au sommet avec le Ministre de la Défense et nous avons fini par avoir une décision qui est que la Défense nous cède encore plus de terrains pour pouvoir reculer le bâtiment. Mais il y a encore une décision qui doit avoir lieu au niveau Fédéral. Normalement, ce n'est pas un problème mais il y a toujours une décision formelle pour la Régie des Bâtiments dans un dossier qui doit aller, pour le cahier des charges justement et le début des travaux, au Gouvernement. Pour ce qui concerne les enseignements artistiques et les autres valeurs, c'est clair – et c'était Jacques HAMAIDE qui en parlait – je pense que tout cela, pour le moment, est plutôt dans de bonnes mains. Les synergies qui peuvent se créer vont tirer ces écoles vers le haut, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je plaide personnellement pour que l'évolution des choses se fasse sans qu'il y ait un retour fébrile aux réseaux complètement séparés et qui s'ignorent; je trouve qu'il faut aller plutôt vers des synergies communes. Pour la liaison Mons-Valenciennes, pour une fois, les dossiers avancent, Monsieur BORLO l'avait indiqué à "Mons-Métropole". On a reçu une lettre du Préfet ou du Sous-Préfet nous indiquant clairement que les choses avançaient du côté français. Si cela se débloque du côté français, il n'y aura aucune difficulté du côté belge donc nous aurons cette liaison. Quant à Mons-Bruxelles, sachez que dans le plan, il est prévu que ce soit en une demi-heure, Monsieur l'ancien Echevin, en une demi-heure, et avec une fréquence plus importante aux heures de pointe du matin et aux heures de pointe du soir. J'en avais d'ailleurs fait une condition particulière parmi les conditions émises pour que ce plan puisse être approuvé par le Gouvernement. Je suis rarement replié sur les choses locales mais je ne suis pas non plus distrait. Je voulais vous l'indiquer si cela peut vous aider. Pour les parkings, bien entendu quand on a des subsides et on essaiera d'en avoir. Nous avons une discussion avec des privés pour le moment. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: on espère qu'on pourra quand même dégager plusieurs centaines de places. Je pense que pour le moment, en centre-ville, l'un des meilleurs endroits, c'est juste à côté du futur théâtre qui est le manège

dans le domaine militaire, entre ces bâtiments qui sont quand même d'une structure sans grande valeur que sont les bâtiments du MET, les Finances juste à côté des Pompiers. Donc là, il y a vraisemblablement des possibilités avec une architecture choisie pour en faire quelque chose. Dernière question: la piscine Jean d'Avesnes. Normalement, on va trouver une solution puisqu'on négocie pour le moment avec le Ministère, la mise en état de la piscine et aussi une intervention de la commune. Pour les 4 millions de "Mons-Métropole", n'oubliez pas que l'on va subventionner – celui qui a dit que c'était un club bien huppé – moi, j'avais toujours entendu qu'il était nécessaire de rassembler les forces vives, maintenant on appelle les forces vives un club huppé, moi, cela ne me gêne pas mais je pense que c'est extrêmement important que les forces vives, les industriels puissent se parler entre autres et aussi avec les autres responsables politiques. Sachez simplement qu'il était dans l'impossibilité du Collège, comme de nous-mêmes, de pouvoir sortir "Mons-Magazine" dans des délais raisonnables avec les délais imposés par les cahiers des charges d'appel d'offres, etc. et nous avons demandé à "Mons-Métropole", avec participation de l'opposition et avec des pages pour l'opposition si "Mons-Métropole" acceptait d'être notre "réceptacle" pour pouvoir réaliser "Mons-Magazine" et, avec beaucoup plus de souplesse bien entendu, les frais qu'ils engagent, eh bien, nous les remboursons. Donc, au lieu de les sortir d'un côté, nous les sortons de l'autre mais nous n'alimentons pas un club de personnes huppées. Pour le Centre Culturel Transfrontalier et pour le reste de la programmation, Madame MERCIER, un mot simplement. C'est clair que les travaux doivent être réalisés. Et je peux faire des pieds et des mains et pendant cette période, on ne sait pas faire les travaux et, en même temps, monter des spectacles. Là où vous avez raison, c'est perturbant mais il y a vraiment une volonté de la part de Monsieur VASSEUR d'avancer et de réduire les délais des travaux si faire se peut. Pour le reste, l'idée de ce Centre Culturel Transfrontalier est, à mon avis, une excellente idée et je plaide d'ailleurs pour que nous ayons une synergie très, très forte d'abord avec Maubeuge, parce que

Maubeuge est reconnu sur le plan français et international – ce n'est quand même pas rien – donc on a tout intérêt à travailler en synergie avec des programmes communs, peut-être même avec des abonnements communs. En tout cas, moi je plaide pour cela et pour demain, travailler aussi avec Valenciennes, pour créer un triangle: Valenciennes-Maubeuge-Mons. Ce serait, à mon avis, tout bénéfique et on pourrait aller demander des subventions notamment au niveau européen. Je pense avoir fait ma partie. Je n'ai pas répondu à une question qui est: "Met-on des panneaux solaires"? Si j'étais de mauvaise humeur, je vous dirais que l'on pourrait étudier la question mais comme le Collège est de bonne humeur, on va proposer au Conseil communal d'accepter l'inscription, pour un montant d'une dizaine de primes à l'article 87.901/331.01, c'est un nouvel article que nous créerions maintenant et j'attire votre attention aussi que dans le domaine des égouts, nous avons mis des montants financiers pour aider nos concitoyens qui ne sont pas raccordables dans les rues où il n'y a pas d'égouts, compte tenu aussi de la lutte contre la pollution reprises dans les directives européennes, on a mis un peu d'argent pour les aider avec une prime individuelle pour la réalisation de stations d'épuration individuelles. La Région Wallonne n'a toujours pas pris de dispositions. On croit savoir que la Région pourrait aller jusqu'à environ 70 % d'intervention. On me dit que ces stations coûtent entre 160 et 200 000 francs belges, disons 200 000 francs. La Région interviendrait pour 70 %, cela veut dire 140 000 francs belges; la Ville apporterait 25 000 Fb; cela voudrait dire que nos concitoyens, pour une belle station d'épuration individuelle, n'auraient qu'à sortir 35 000 francs pour être définitivement tranquilles. Et il va sans dire que pour ces stations d'épuration individuelles, on ne va pas taxer les stations d'épuration individuelles, ce qui permettrait de contribuer à l'amélioration des eaux usées. Je cède la parole à Monsieur l'Echevin, non sans vous avoir dit que le travail qu'il a réalisé, pour reprendre des mots célèbres, c'est un "budget vérité". Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je répondrai tout d'abord aux interventions de Monsieur HAMAIDE concernant la Régie foncière. Vous avez abordé la rénovation urbaine à la rue Pêcher, il s'agit bien entendu du site d'Electrabel. J'ai d'ailleurs cité cette opération dans mon exposé tout à l'heure. Le Collège vient d'ailleurs de marquer son accord sur le cahier des charges relatif à l'appel aux investisseurs privés pour la vente des terrains. Il est vrai que les crédits de rénovation urbaine ne sont pas importants mais vu votre longue expérience de mandataire et comme vous aussi, vous avez antérieurement géré ces matières, vous savez mieux que quiconque que ces opérations de rénovation urbaine portent sur plusieurs exercices budgétaires. De plus, notre Collège a décidé de répartir son action entre les différentes sections et a fixé sa première priorité sur Jemappes dans le quartier de la Gare et a inscrit à cet effet, un crédit de 10 millions pour l'amélioration du logement dans ce quartier qui, nous l'espérons, sera reconnu en zone ZIP par la Région Wallonne, et ce, de manière à obtenir les retombées de subsides relatifs aux "quartiers d'initiatives privilégiées". Quant à la Régie Foncière actuelle, elle n'est nullement condamnée puisqu'elle continuera à gérer les fonctions de logement et de stationnement qui ne sont certes pas négligeables ainsi que la partie du patrimoine qui ne sera pas aliénée ou transférée à la Régie Communale Autonome. J'en viens maintenant aux interventions de Monsieur COLLETTE. Tout d'abord, quant au Plan Triennal du Logement, la Région Wallonne devrait remettre ses décisions pour fin juin. Nous connaissons alors les dossiers que nous avons présentés auparavant et qui seront retenus et subsidiés. Je dois néanmoins vous préciser que les opérateurs en matière de construction et d'aménagement de logements ont été clairement définis par la Région Wallonne. La création de logements moyens et sociaux sera dorénavant du ressort des Sociétés Régionales de Logement. La création de logements d'insertion, de transit et d'urgence sera dorénavant du ressort des CPAS et des AIS; le Fonds des Familles Nombreuses continuera à gérer l'aménagement de logements pour les familles nombreuses

et assurera dorénavant la tutelle des AIS. Quant au "stock" des logements de la Régie foncière, comme nous en avons décidé au Conseil communal: l'accessibilité à la propriété. Les lettres aux locataires vont leur être adressées sous peu afin qu'ils manifestent leur intérêt quant à la proposition d'acquisition. Néanmoins, un appartement qui vient de se libérer à la rue de Bertaimont va être mis en vente sous peu. Nous avons également prévu la mise en vente des emplacements de parking au Quartier Rachot; le Conseil communal a d'ailleurs décidé du montant tant de la vente que de la location. D'ailleurs, 25 millions de vente de patrimoine figurent en recettes à notre budget 2002. Je pourrais encore vous citer quelques mises en vente qui sont en cours ou qui vont démarrer en tout cas: c'est le lotissement à la rue Dufour à Saint-Symphorien; un immeuble qui sera aliéné à la rue des Ecoles à Obourg. Mais je vous donne rendez-vous, car vous savez mieux que moi que le véritable constat que l'on peut faire dans l'estimation d'une politique qui est menée, c'est lors de l'examen du compte, alors nous vous donnons rendez-vous pour le compte 2002 de la Régie Foncière.

Madame COLINIA, Echevine: Merci, Monsieur l'Echevin. La parole est donnée à Monsieur BARVAIS, Président du CPAS pour répondre aux questions de Monsieur BAILLY et de Madame YUNGST.

Monsieur BARVAIS, Président du CPAS: Merci. D'abord, pour répondre à Monsieur BAILLY. D'une part au niveau du "budget vérité" comme en avait parlé le Bourgmestre, je suis heureux de voir qu'il reconnaît que le budget est maîtrisé mais il a mis l'accent sur les économies d'échelles et le manque de "chiffrage" de ces échelles. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces économies d'échelles sont mises en place depuis peu et d'une part, en prenant l'exemple de la Cellule Projets, il y a les coûts d'une part mais il y a surtout la "production" de ces cellules; c'est la même chose pour la Cellule Foncière. Donc, non seulement il y a la problématique de dépenses mais il faut savoir pourquoi on les crée et surtout le plus d'avantages que l'on espère en retirer. Au niveau de ce qui est

facilement chiffrable: au niveau des assurances, c'est - 10 %; au niveau des frais de déplacements, c'est - 10 %. Et tout ceci doit nous amener au "budget économie" de 0,25 million d'euros en 2003/2004; 0,37 en 2005; 0,37 en 2006 et de toute façon, ici, cette année, nous avons fait 0,2 million d'euros d'économies, comme je l'avais exposé. Vous faites état de services qui sont déficitaires. Là, encore une fois, vous dites que vous ne savez pas chiffrer et je conçois que c'est difficile de le faire à propos de l'action sociale qui en découle. Je cite quelques exemples: la Cité de l'Enfance, les aides-familiales et l'E.F.T. Ce qu'il faut savoir, c'est que les déficits au niveau de la Cité de l'Enfance et des aides-familiales sont reconnus comme inclus dans l'action sociale puisqu'ils sont complétés par des actions spécifiques du Fonds de l'Aide Sociale, ce qui fait que le déficit apparaît, pour l'exercice au niveau de la Cité, mais qu'il y a des recettes compensatoires qui font que la Cité est en équilibre, voire en boni. Quant à l'E.F.T., les Entreprises de Formation par le Travail, je crois que vous avez quand même compris que la politique de mise à l'emploi, notamment par la politique "article 60", nécessitait quand même une formation et ces E.F.T. sont vraiment le vivier où nous permettons les premières démarches vers l'obtention d'un emploi. Alors qu'elles soient déficitaires financièrement parlant est une chose. Mais ce qu'il faudra voir, c'est l'efficacité qu'elles auront à permettre aux autres de trouver un chemin pour s'en sortir. Alors, vous étiez avec Madame YUNGST fort intéressés par la problématique de l'informatique. Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que nous avons quand même un parc de plus de 160 PC, que tous les PC sont ou seront raccordés au réseau, que l'ensemble du site de la BMB est relié par fibre optique et que notre budget de cette année nous permet d'acquérir 60 PC supplémentaires, ce qui veut dire que nous aurons un parc de 220 PC pour 400 personnes qui travaillent régulièrement au CPAS et toutes n'ont pas besoin d'un PC. En plus de cela, le fait d'avoir un PC sur son bureau, c'est bien mais les modalités d'utilisation, les performances de l'utilisateur, tout cela nécessite l'audit, audit que nous allons faire en interne et en plus de cela, nous avons prévu 1 million

de francs belges pour nous permettre d'avoir un audit externe. Quant aux frais de personnel, vous chiffrez cela à 14 % mais je crois que j'avais été suffisamment clair pour vous montrer que ce qui comptait, c'était le ratio, c'est-à-dire ce qui était l'augmentation réelle à charge du CPAS et là, nous sommes à 3 % de charge nette et c'est tout à fait dans les normes de la Région Wallonne. Donc évidemment, si nous avons du personnel qui est subsidié, vous avez évidemment l'augmentation des recettes mais si vous ne considérez pas le subside ou les prestations extérieures, évidemment, le chiffre n'est pas tout à fait correct. Je crois que je peux passer maintenant à l'intervention de Madame YUNGST. Au niveau de la politique "article 60", vous dites que cela coûte cher, oui, c'est un "investissement"! Je crois que là, on est déjà en avance sur la problématique de VANDE LANOTTE qui va arriver puisque c'est une des manières – je ne dis pas la seule et l'unique – d'intégrer un travail. Vous parlez de l'aide sociale qui est de 43 % et que la moyenne wallonne est de 33. Ce qu'il faut savoir c'est que ce sont des moyennes, ce sont 180 CPAS qui sont des CPAS moyens. Ici, on se rapproche de la problématique des grandes villes qui ont un effet d'attraction pour les personnes à problèmes et notamment, les étudiants. Ainsi on se rapproche des chiffres de Charleroi, de Liège ou de La Louvière. Au niveau du budget extraordinaire, les remarques que vous avez faites concernant les travaux: ce sont des travaux qui ont pour but de faciliter l'accueil. Là on rejoint un peu vos conclusions et le motif de toutes nos actions: une qualité de l'accueil, tout en diminuant aussi le stress du personnel. Vous savez que nous avons eu une étude de stress qui a d'ailleurs été présentée au Comité SHELTE chez nous. Evidemment, c'est une étude qui correspond à une partie du personnel, donc le personnel du service social et à un moment bien particulier. Mais il faut savoir que d'après les chercheurs, le taux de stress est dans la moyenne des entreprises déjà consultées, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou publiques, et que cette étude a été effectuée par les mêmes chercheurs et par procédés validés de manière européenne. Au niveau des dossiers – vous avez posé une question précise au

niveau des dossiers – il faut savoir que la charge des dossiers varie d'un service à l'autre en fonction de la charge du dossier. Pour le Service de réinsertion, il est géré par un assistant social de/ 35 à 50 dossiers pour le Service 18-25, c'est de 60 à 70 dossiers et quant à l'Aide générale, ce sont 85 dossiers en moyenne par assistant social. Quant aux dossiers d'aide récupérable – question que vous aviez également posée – on se situe actuellement à un taux de 20 nouveaux dossiers par mois, ce qui semble à peu près une charge stable. Pour terminer, je me permettrai de souligner auprès de Monsieur BAILLY que si on gère dans la transparence et qu'il allie transparence avec improvisation – heureusement qu'il n'a pas allié transparence avec errance – mais si on gère dans la transparence et que l'on a, je dirais, un budget "participatif" avec l'opposition comme c'est le cas chez nous – puisque l'opposition est représentée dans tous les comités de gestion – elle participe à la construction et pour construire un budget tel que celui que nous avons fait en plusieurs mois, eh bien, forcément, il y a des choses qui ont évolué, qui ont changé mais je crois que cela n'a rien à voir ni avec de l'errance, ni avec de l'improvisation. C'est une concertation permanente, fort constructive, je trouve actuellement au sein du CPAS. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Président. La réplique, s'il y en avait une, est toujours à l'Assemblée. Je ne voudrais pas vous en priver. S'il n'y a pas de réplique, vous m'arrêtez et on verra d'abord comment on vote.

Sortie de Madame THYSBAERT et Monsieur SPEER = 41 présents

23^e objet : Impôt sur les chiens – Abrogation du règlement au 31 décembre 2001
G.F. T/2002/SUPP

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté - 1^{ère} annexe

24^e objet : Impôt sur la diffusion publicitaire sur la voie publique – Abrogation du règlement au 31 décembre 2001 G.F. T/2002/SUPP

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 2^e annexe

25^e objet : Impôt sur les secondes résidences – Abrogation du règlement au 31 décembre 2001 G.F. T/2002/SUPP

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, j'ai dit tout à l'heure que le PSC voterait tous les renouvellements mais ne votait pas les modifications.

Adopté à l'unanimité – 3^e annexe

26^e objet : Impôt sur les terrasses fermées – Abrogation du règlement au 31 décembre 2001 G.F. T/23/SUPP

Adopté à l'unanimité – 4^e annexe

27^e objet : Impôt sur les débits de tabac – Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/06

Adopté à l'unanimité- 5^e annexe

28^e objet : Impôt sur les établissements bancaires - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/44

Adopté à l'unanimité – 6^e annexe

29^e objet : Impôt sur les dépôts de mitrilles, de pneus, de véhicules désaffectés Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/34

Adopté à l'unanimité – 7^e annexe

30^e objet : Impôt sur les pylônes et mâts GSM - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/10

Adopté à l'unanimité – 8^e annexe

31^e objet : Impôt sur les demandes d'exploiter un établissement dangereux, insalubre, incommode - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002

Adopté à l'unanimité – 9^e annexe

32^e objet : Impôt sur les inhumations - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 10^e annexe

33^e objet : Impôt sur les véhicules isolés abandonnés - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002

Adopté à l'unanimité – 11^e annexe

34^e objet : Impôt sur les établissements dangereux, insalubres, incommodes - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/35

Adopté à l'unanimité – 12^e annexe

35^e objet : Impôt sur les grandes surfaces accessibles au public – Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/17

Adopté à l'unanimité – 13^e annexe

36^e objet : Impôt sur les agences de paris aux courses de chevaux. Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/26

Adopté à l'unanimité – 14^e annexe

37° objet : Impôt sur les panneaux publicitaires. Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/08

Adopté à l'unanimité – 15° annexe

38° objet : Impôt sur les auditions musicales - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/20

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 16° annexe

39° objet : Impôt sur les spectacles et divertissements - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002

Adopté à l'unanimité – 17° annexe

40° objet : Impôt sur le stationnement de taxis - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/27

Adopté à l'unanimité – 18° annexe

41° objet : Impôt sur les produits chauds à emporter - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/51

Adopté à l'unanimité – 19° annexe

42° objet : Impôt sur la distribution gratuite à domicile d'imprimés non adressés - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/13

Adopté à l'unanimité – 20° annexe

43° objet : Impôt sur les décharges d'immondices - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/11

Adopté à l'unanimité – 21° annexe

44° objet : Impôt sur les tanks et réservoirs - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/15

Adopté à l'unanimité – 22^e annexe

45^e objet : Impôt sur les carburants - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/16

Adopté à l'unanimité – 23^e annexe

46^e objet : Impôt sur les débits de boissons à consommer sur place - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/05

Adopté à l'unanimité – 24^e annexe

47^e objet : Impôt sur les débits de boissons à emporter - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/42

Adopté à l'unanimité – 25^e annexe

48^e objet : Impôt sur les enseignes, publicités assimilées et les cordons lumineux - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/07

Adopté à l'unanimité – 26^e annexe

49^e objet : Impôt sur les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/40

Adopté à l'unanimité – 27^e annexe

50^e objet : Redevance pour intervention des services communaux en raison du non-respect de certaines dispositions réglementaires de propreté publique et d'affichage - Renouvellement du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/Pro.Pub.

Adopté à l'unanimité – 28^e annexe

51^e objet : Impôt sur le personnel de bar – Modification du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. T/2002/46/04001/364.02

Adopté à l'unanimité – 29^e annexe

52^e objet : Redevance pour la délivrance de documents administratifs. Modification du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. T/04001/361.04

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 30^e annexe

53^e objet : Impôt sur la délivrance de documents administratifs. Modification du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. T/04001/361.04

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 31^e annexe

54^e objet : Impôt sur l'enlèvement des immondices – Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006 T/2002/01 G.F. T/2002/1

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 32^e annexe

55^e objet : Impôt sur l'entretien des égouts - Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/41

Monsieur VISEUR, Conseiller: Pour le point 55, une petite explication. On va s'abstenir

parce que même s'il y a une augmentation, on veut s'abstenir pour marquer notre approbation sur la suppression de la taxe dans les rues où il n'y a pas d'égouts.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Une abstention qu'il faut interpréter comme étant positive.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 33^e annexe

56^e objet : Redevance sur les exhumations. Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. RED2002/

Adopté à l'unanimité – 34^e annexe

57^e objet : Taxe de répartition sur les mines, minières, carrières et terrils en exploitation. Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006 G.F. T/2002/09

Monsieur VISEUR, Conseiller: Une abstention parce qu'on ne voit pas très bien comment on va répartir la taxe et sur base de quels critères. Donc, cette abstention est justifiée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 35^e annexe

58^e objet : Impôt sur le séjour (hôtels et gîtes ruraux). Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. T/2002/25

Adopté à l'unanimité – 36^e annexe

59^e objet : Impôt sur les logements ou locaux loués meublés. Création du règlement pour les exercices 2002 à 2006. G.F. T/2002/55

Adopté à l'unanimité – 37^e annexe

60e objet : Précompte immobilier. Demande de vérification des revenus cadastraux. GF

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 38^e annexe

73e objet : Approbation du budget 2002 du CPAS Gestion f.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 39^e annexe

74e objet : Régie Foncière – Comptabilité – Budget de l'exercice 2002 RF/3000/RM

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Abstention que je justifierai parce que la réponse de l'Echevin m'a apporté une partie de "rassurance".

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 40^e annexe

75e objet : Budget communal de l'exercice 2002. Programme des investissements.
Approbation. 3e 3e A/20522.ML

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT,
Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS,
MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO,
MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme
ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes
JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 41^e annexe

76e objet : Plan Tonus communal. Demande de prêt et convention. Décisions
Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART,
BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES,
Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI,
Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER
W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE,
POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 42^e annexe

77e objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2002
Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT,
Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS,
MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO,

MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

Adopté – 43^e annexe

78e objet : Redressement financier. Plan de convergence 2002-2007.
Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 44^e annexe

1e objet : POLICE – CIRCULATION

1) Mons, rue d'Havré – Instauration d'un second emplacement de stationnement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n°132 Police adm 6002/188

Adopté à l'unanimité – 45^e annexe

2) Jemappes, Avenue du Champ de Bataille – Instauration d'un emplacement de stationnement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n°304 Police adm. 6002/J/22

Adopté à l'unanimité – 46^e annexe

3) Jemappes, rue des Martyrs – Réglementation de la circulation et du stationnement Police adm. 6002/J/91

Adopté à l'unanimité – 47^e annexe

4) Mons, rue Boulangé de la Hainière. Abrogation du stationnement réservé aux autocars et réglementation du stationnement en épi Police adm. 6002/54

Adopté à l'unanimité – 48^e annexe

5) Jemappes, rue de Jéricho, Place de Jéricho et rue Clémenceau. Réglementation du stationnement Police adm. 6002/J/77

Adopté à l'unanimité – 49^e annexe

6) Saint-Denis, Place de St-Denis (voirie longeant l'église en direction du cimetière) – Réglementation du stationnement Police adm. 6002/OB/SD/30

Adopté à l'unanimité – 50^e annexe

7) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une menace d'effondrement de pierres de taille à l'immeuble sis à Mons, Boulevard Gendebien (SNCB)
Police adm. 6002/170

Adopté à l'unanimité – 51^e annexe

8) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfouissement en voirie sur collecteur à Mons, rue Save, angle du Chemin de l'Ermitage Police adm. 6002/344

Adopté à l'unanimité – 52^e annexe

9) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie survenu à Cuesmes, rue du Home 49-50 à l'angle de l'avenue de la Grande Barre
Police adm. 6002/CU/47

Adopté à l'unanimité – 53^e annexe

10) Avenue des Tulipes à Nimy. Abrogation du règlement du Conseil communal du 15.10.2001 instaurant un emplacement de stationnement « handicapés » à la mitoyenneté des immeubles n^os 22/20. Police adm. 6002/NI/II

Adopté à l'unanimité – 54^e annexe

11) Extension du stationnement payant. Mons. Rue des Dominicains Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/146

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 55^e annexe

12)Extension du stationnement payant. Mons. Place du Parc. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/274

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 56^e annexe

13)Extension du stationnement payant. Mons, rue des Fillettes Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/148

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 57^e annexe

14)Extension du stationnement payant. Mons, rue des Étampes. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/135

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 58^e annexe

15) Extension du stationnement payant. Mons, rue Terre du Prince. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/357

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 59^e annexe

16) Extension du stationnement payant. Mons, avenue Baudouin de Constantinople. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/427

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 60^e annexe

17) Extension du stationnement payant. Mons, avenue d'Hyon (intra-muros). Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/195

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER

W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE,
POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 61^e annexe

18)Extension du stationnement payant. Mons, rue du Grand Trou Oudart.
Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/367

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART,
BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES,
Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI,
Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER
W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE,
POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 62^e annexe

19)Extension du stationnement payant. Mons, avenue Jean d'Avesnes
Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/106

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART,
BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES,
Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI,
Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER
W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE,
POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 63^e annexe

20)Extension du stationnement payant. Mons, rue des Échelles. Réglementation du
stationnement par horodateur. Police adm. 6002/124

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART,
BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES,

Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 64^e annexe

21)Extension du stationnement payant. Mons, rue Claude de Bettignies.
Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/107

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 65^e annexe

22)Extension du stationnement payant. Mons, rue Froissart. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/162

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 66^e annexe

23)Extension du stationnement payant. Mons, rue PJ Dumesnil Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/412

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 67^e annexe

24)Extension du stationnement payant. Mons, avenue Frère Orban. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/160

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 68^e annexe

25)Extension du stationnement payant. Mons, rue du Petit Trou Oudart. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/368

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 69^e annexe

26)Extension du stationnement payant. Mons, rue du Béguinage. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/26

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 70^e annexe

27)Extension du stationnement payant. Mons. Place Léopold. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/217

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 71^e annexe

28)Extension du stationnement payant. Mons, Place du Béguinage. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/25

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 72^e annexe

29)Extension du stationnement payant. Mons, rue des Tuileries. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/371

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 73^e annexe

30)Extension du stationnement payant. Mons, rue du Parc. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/275

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 74^e annexe

31)Extension du stationnement payant. Mons, rue A. Clesse. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/85

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 75^e annexe

32) Extension du stationnement payant. Mons, rue des Marcottes. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/238

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 76^e annexe

33) Extension du stationnement payant. Mons, rue des Belneux. Réglementation du stationnement par horodateur. Police adm. 6002/27

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 77^e annexe

34) Mons, rue de la Coupe. Réglementation du stationnement. Modification horaire. Police adm. 6002/91

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER

W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE,
 POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 78^e annexe

2e objet : Réglementation sur les chiens. Adoption Cab.Bourg.

Monsieur Di RUPO, Bourgmestre: Avant que vous n'ayez la parole, un mot. Les membres du Collège – et j'espère, dans un instant, le Conseil – sont les amis des chiens, et surtout des braves chiens, comme des braves maîtres. Mais il existe des maîtres qui utilisent des chiens à des fins non acceptables. C'est la raison pour laquelle, après un travail conjoint avec les chefs de groupes, nous proposons la nouvelle réglementation qui sera rendue publique par les différents médias qui l'expliqueront aussi. Et je voudrais remercier tout un chacun pour cette disposition extrêmement importante.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

Effectivement, ça me paraît un point important. D'autant plus que – je tiens à le souligner – c'est un règlement qui innove. Beaucoup de pays et même ici certaines villes en Belgique – et également en France et en Allemagne devraient en prendre de la graine. C'est en effet la première fois que l'on s'attaque, non pas à des races déterminées – ce qui est complètement idiot – mais plutôt au comportement du maître. Et l'on apporte ainsi une solution, au problème cela me paraît extrêmement important. Ainsi on ne s'attaque pas du tout à des races précises, c'est un règlement qui est basé sur la responsabilité du maître et ça me semble, évidemment, beaucoup plus adéquat. Par exemple, en France, où on "s'attaque" à des races déterminées, c'est la Loi Vasseur, mais surtout en Allemagne, où il y a eu ce genre de réglementation – j'insiste – basée sur le fait que l'agressivité est "prouvée génétiquement", je cite, ce qui n'est pas sans rappeler certaines théories d'extrême droite, cette théorie a donné lieu à de nombreux débordements, par exemple, on a lapidé des chiens, on a tué un dogue de Bordeaux, on l'a brûlé vif, un dogue argentin, des "Matin de

Naples" sont empoisonnés. A Hambourg, il y a eu des annonces illustrées sanglantes comme: "Enfin, à Hambourg, on tue le premier chien de combat! Pourquoi pas partout?". Ça a déclenché de véritables crises "caniphobes" sans précédent, avec des expéditions punitives qui rappellent les heures les plus sombres de l'histoire de ce pays. Or, l'agressivité n'est pas innée. L'agressivité est apprise par les maîtres et c'est, de ce fait, totalement idiot et stérile de vouloir pénaliser certaines races de chiens. Ici, nous parlons d'une réglementation basée sur la responsabilité du maître qui est beaucoup plus adéquate. On a demandé aussi l'avis, et notamment de la Société Royale de Saint-Hubert et on a introduit – je dois ici en remercier le Collège – la considération suivante qui émane de cette Société, à savoir qu'un écolage à la socialisation pour le chien et le maître d'un minimum de 30 heures d'éducation dans un centre agréé pendant un laps de temps déterminé peut être rendu obligatoire par le Bourgmestre. Après avoir rempli cette obligation, un permis peut être délivré... Monsieur COLLETTE vous riez mais je lis simplement un article que la Société Royale Saint-Hubert a suggéré, au nom de tous ses affiliés, je ne manquerai pas de faire remarquer que vous trouvez ça comique. Donc, si vous me le permettez, je ne trouverai pas ça comique, mais je vais vous relire ce que la Société Royale Saint-Hubert a suggéré c'est-à-dire l'introduction dans le règlement de l'obligation d'un écolage à la socialisation pour le chien et le maître d'un minimum de 30 heures d'éducation dans un centre agréé en un laps de temps déterminé. A la fin de cette obligation, un permis de circuler, restrictif ou non, lui serait délivré après un test réussi en présence d'un responsable de la brigade canine de la Police communale. Voilà ce qui a été proposé par la Société Royale Saint-Hubert. Je dois remercier le Collège d'avoir intégré cette notion, parce que c'est vraiment, ici, à la responsabilisation du maître que l'on s'adresse et non pas à des races déterminées. Je pense que c'est en ce sens que le règlement communal innove tout à fait. Je remercie certains de leur bonne attention.

Adopté à l'unanimité – 79^e annexe

3e objet : Conversion à l'euro des échelles barémiques allouées au personnel statutaire et des avantages pécuniaires accordés au personnel non-enseignant. 1e 1818/1

Adopté à l'unanimité – 80^e annexe

4e objet : Conversion à l'euro des échelles barémiques allouées au personnel contractuel. 1e 1818/2

Adopté à l'unanimité – 81^e annexe

5e objet : Conversion à l'euro des indemnités de masse d'habillement. 1e 2656

Adopté à l'unanimité – 82^e annexe

6e objet : Conversion à l'euro des indemnités pour frais de déplacement. 1e 24290219

Adopté à l'unanimité – 83^e annexe

7e objet : Autorisation d'intervenir volontairement dans le cadre d'un recours en annulation ayant pour objet la délivrance d'un permis d'urbanisme pour la construction de 20 habitations groupées à Maisières. Contentieux Qualivie

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais, à moi, ça me pose problème. En fait, il est ici question de demander au Conseil l'autorisation d'intervenir volontairement dans le cadre d'un recours en annulation, qui est déposé par des habitants de notre Ville, à l'égard d'un projet urbanistique à la Bruyère de Jurbise. Tout le monde connaît la situation, le Conseil d'Etat a déjà, après une vue des lieux, suspendu le projet. Il semble que la question juridique porte sur l'application ou non de l'article 121 du CWATUP dans le cadre de la réalisation d'un élargissement de la voie publique, qui ne se limite pas à la chaussée mais qui va à la création des trottoirs. L'auditeur du Conseil d'Etat a donné un avis favorable à l'annulation. Celle-ci n'est pas poursuivie contre la Ville mais contre la Région Wallonne. Je pense que la politique, jusqu'à présent, de ce Collège, a été de soutenir les manifestations citoyennes à l'égard des atteintes à leur environnement, car c'en est une. Il y a eu des débats à la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire où ce dossier a été évoqué spontanément et on y a dit: "Ce projet est intolérable". Aujourd'hui, on vient nous dire que la Ville de Mons paie un avocat pour s'opposer à ses habitants qui ont,

à mon avis, introduit un recours fondé, ils ont déjà eu gain de cause par un arrêté de suspension et l'auditeur du Conseil d'Etat leur donne raison. Je trouve que c'est déplacé. Je trouve que ça ne convient pas. Je pense une seule chose, c'est qu'on fait ce recours pour justifier ou pour que les fonctionnaires, qui ont commis l'erreur, de ne pas recourir à l'enquête publique, ce qui est sanctionné déjà par la suspension du Conseil d'Etat, se justifient de la position qu'ils ont prise. Ils se sont trompés, mais on ne va pas aller dépenser de l'argent et créer un contentieux pour "couvrir" la faute éventuelle de fonctionnaires ou la mauvaise appréciation ou la distraction d'un fonctionnaire. Je pense que ce n'est vraiment pas seyant à l'égard de personnes dont la Ville soutient, en général, les combats pour la protection de leur environnement. C'est mon point de vue et mon groupe le partage.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je suis sensible à vos arguments. Néanmoins, nous avons consulté un de vos collègues, qui est notre Conseil, qui lui dit ceci: "Il y a intérêt à ce que la Ville fasse intervention volontaire dans ce litige". Pour soutenir l'argument relevé d'office par l'auditeur, il semblerait que le permis de la Région ayant été annulé, c'est celui de la Ville qui fait foi, et pour éviter tous des problèmes éventuels ultérieurs à l'encontre de la Ville, il y aurait intérêt à intervenir volontairement. Maintenant, ce que vous devez savoir, c'est que la Ville joue un rôle de conciliateur entre les riverains et la société Lixon. Une négociation est en cours et on espère bien qu'elle va aboutir à une solution satisfaisante pour les deux parties, en particulier pour les riverains. Je m'interroge quant à l'opportunité d'intervenir volontairement, mais le fait que l'on intervienne volontairement, Monsieur COLLETTE, ne me semble pas être de nature à devoir empêcher la poursuite de la négociation entre les parties et essayer d'avoir une solution satisfaisante. Par ailleurs, ce que je voudrais éviter c'est qu'un jour, on nous reproche de ne pas être intervenus, qu'on se retourne contre la Ville, que la Ville ait des dommages sur ce dossier, ce qui serait, à ce

moment-là, un peu délicat. C'est le sentiment que j'en ai mais si vous avez un autre sentiment, exprimez-le!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Le dispositif de l'acte d'intervention volontaire est de déclarer le recours sans objet – ça je n'ai pas très bien compris – et non fondé. Je sais qu'il y a un avis dans le dossier en disant que la Ville aurait intérêt à intervenir pour justifier qu'elle n'a pas commis d'erreurs mais qu'est-ce que l'erreur aurait changé? C'est-à-dire que si la Ville n'avait pas commis d'erreur, il y aurait eu une enquête publique. S'il y avait eu une enquête publique, il y aurait eu une opposition massive du voisinage. Ici, l'opposition est arrivée avec un temps retard, ce qui a permis, effectivement, l'introduction au Conseil d'Etat parce que l'enquête publique n'a pas eu lieu. Pour le promoteur qui avait intérêt à ce que l'enquête publique ne se passe pas, pour éviter la publicité, il était évidemment plus favorable pour lui, ou préférable pour lui, qu'il n'y ait pas d'enquête publique. Donc, il ne va pas reprocher à la Ville de Mons de ne pas l'avoir fait puisqu'il pensait, grâce à ça, passer à travers les mailles. Donc, je ne vois pas très bien ce que l'on risque. Il y a dans le dossier, d'ailleurs...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais ce qu'on risque c'est que le Collège antérieur a accordé ce permis, qu'on a intérêt à essayer, au moins, de savoir les arguments des uns et des autres et intervenir à cet égard. Et ce que je crains c'est que, imaginons, ce permis soit cassé au Conseil d'Etat et qu'il y ait un recours de l'entreprise contre la Ville, que fait-on? Est-ce qu'il ne serait pas en droit, à un moment donné, de réclamer des dommages et intérêts? Et on se retrouverait dans une affaire fort singulière où, voilà, pour des raisons x et y – et moi je ne veux pas discuter de la pertinence de ce qu'a fait le précédent Collège – mais ce permis a été accordé et on se retrouverait maintenant, si on vous suit, devant une situation où, peut-être, on pourrait nous réclamer des montants financiers. Donc, je voudrais privilégier deux pistes. La première qui est, quand même, de nous sauvegarder sur le plan juridique et en tout cas, poser l'acte, quitte à ce qu'on se retire à un moment

déterminé, et deux, poursuivre la conciliation entre les parties pour trouver une solution satisfaisante.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Eh bien, on vote alors.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je suis un peu confus, je suis moi-même un peu dans le doute, je ne vous le cache pas mais je voudrais jouer la sécurité juridique, d'autant plus que dans le dossier, vous l'avez vu, l'avocat que nous avons consulté nous le conseille. Si demain, on se retrouve dans les difficultés, je ne voudrais pas qu'on dise: "Tiens, le Collège, ou le Conseil communal, n'a pas pris les dispositions qui s'imposaient.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

adopté – 84^e annexe

8e objet : Autorisation d'interjeter appel contre les jugements rendus par le Tribunal de Première Instance les 9.11.1994 et 19.9.2001 Contentieux Voirie

Adopté à l'unanimité – 85^e annexe

9e objet : Prestations du Service Incendie. Nouvelle tarification. SI

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté à l'unanimité – 86^e annexe

10e objet : Programme « politique des grandes villes » 2002.
Agence Info.JemappesFlénu.be 2.4

Adopté à l'unanimité – 87^e annexe

11e objet : Budget participatif – Mise en place à Jemappes-Flénu Cab.Bourg. Agence
Info.JemappesFlénu.be

REMIS

12e objet : Aménagement intérieur au Centre 100-Rinsis. Lot 3 : Électricité. Approbation
du décompte final. 3e 1e E/95.351.046.02.BD

Adopté à l'unanimité – 88^e annexe

13e objet : Propreté Publique - Acquisition de matériel divers. Partie 1 : Acquisition
d'aspirateurs de déchets urbains. Rectification de l'Article 1 de sa délibération du
12.11.2001 relative à l'approbation du projet. 3e 1e E/2001.875.223.01/NG/AS

Adopté à l'unanimité – 89^e annexe

14e objet : Propreté Publique - Acquisition de mobilier (8 lots). Rectification
de l'Article 1 de sa délibération du 12.11.2001 relative à l'approbation du projet.
3e 1e E/2001/875.226.00/NG/AS

Adopté à l'unanimité – 90^e annexe

15e objet : Hall Multifonctionnel et Dépôt d'Archives de l'Etat. Lot "Signalisation
de la sécurité" - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e 1e A/98.909.008.TO

Adopté à l'unanimité – 91^e annexe

16e objet : Exutoire de l'égouttage de la rue des Écoles à Obourg. Approbation du plan.
3e 2e A/8237/C/13/21/ID

Adopté à l'unanimité – 92^e annexe

17e objet : Réhabilitation de la Caserne Vingternier. Aménagement des abords et de la
cour intérieure. Approbation du projet et accord de principe sur la reprise de la cour
intérieure.
3e 2e A/8245/C/3/65/ID

Adopté à l'unanimité – 93^e annexe

18e objet : Site des Arbalestriers – Approbation des conventions d'études.
3e/1e E/SUB2000.76.040 MG/AB

Adopté à l'unanimité – 94^e annexe

19e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – Mission de coordinateur projet et de coordinateur réalisation – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
3e 1e E/2002.104.030.AB

Adopté à l'unanimité – 95^e annexe

20e objet : Vérification de l'encaisse au 31.12.2001 du Receveur communal. G.F. CP/PQ

Adopté à l'unanimité – 96^e annexe

21e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE :
Approbation des budgets généraux des recettes et des dépenses – exercice 2002
G.F.

1) Notre-Dame de Messines à Mons 79001

Adopté à l'unanimité – 97^e annexe

2) Ste Waudru à Mons 79002

Adopté à l'unanimité – 98^e annexe

3) St Nicolas en Havré à Mons 79003

Adopté à l'unanimité – 99^e annexe

4) Sacré Cœur à Mons 79004

Adopté à l'unanimité – 100^e annexe

5) Ste Elisabeth à Mons 79005

Adopté à l'unanimité – 101^e annexe

6) St Remy à Cuesmes 79006

Adopté à l'unanimité – 102^e annexe

7) St Martin à Hyon 79008

Adopté à l'unanimité – 103^e annexe

8) Ste Waudru à Cibly 79009

Adopté à l'unanimité – 104^e annexe

9) St Denis en Brocqueroie à Obourg St-Denis 79011

Adopté à l'unanimité – 105^e annexe

- 10) Ste Vierge à Nimy 79012
Adopté à l'unanimité – 106^e annexe
- 11) St Martin à Ghlin 79013
Adopté à l'unanimité – 107^e annexe
- 12) St Ghislain à Harmignies 79015
Adopté à l'unanimité – 108^e annexe
- 13) St Martin à Harveng 79016
Adopté à l'unanimité – 109^e annexe
- 14) St Martin à Havré 79017
Adopté à l'unanimité – 110^e annexe
- 15) St Léger à Havré Ghislage 79018
Adopté à l'unanimité – 111^e annexe
- 16) Ste Barbe à Flénu 79019
Adopté à l'unanimité – 112^e annexe
- 17) St Martin à Jemappes 79020
Adopté à l'unanimité – 113^e annexe
- 18) St Martin à Maisières 79021
Adopté à l'unanimité – 114^e annexe
- 19) St Vincent à Mesvin 79022
Adopté à l'unanimité – 115^e annexe
- 20) St Brice à Nouvelles 79023
Adopté à l'unanimité – 116^e annexe
- 21) St Symphorien à St Symphorien 79024
RETIRE
- 22) St Amand à Spiennes 79025
Adopté à l'unanimité – 117^e annexe

23) St Ghislain à Villers St Ghislain 79026

Adopté à l'unanimité – 118^e annexe

22e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE
Approbation des budgets généraux des recettes et des dépenses –exercice 2002
G.F.

1) EPUB Cuesmes 79007

Adopté à l'unanimité – 119^e annexe

2) EPUB Ghlin 79014

Adopté à l'unanimité – 120^e annexe

3) EPUB Jemappes 79027

Adopté à l'unanimité – 121^e annexe

4) EPUB Mons Centre 79029

Adopté à l'unanimité – 122^e annexe

61e objet : Transfert de biens du domaine privé de la Régie foncière dans le Domaine public de la Ville et prise en charge par la Ville des emprunts s'y rapportant.
Cellule foncière

Adopté à l'unanimité – 123^e annexe

62e objet : Cellule foncière – Jemappes. Cession à la Ville de Mons d'un bien appartenant à l'Etat belge d'une superficie de 8 a 23 ca à la rue François André, sans stipulation de prix.
Cellule foncière CF/MD

RETIRE

63e objet : Havré, rue Barbet. Acquisition d'une emprise de 1 are 47 ca 99 dma à prendre dans une propriété cadastrée Mons – 13e division – Havré section B partie du n° 786 h.
Cellule foncière CF/MV

Adopté à l'unanimité – 124^e annexe

64e objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Asquillies au lieu-dit « Champ de la Boussue » cadastrée section A n° 68 C d'une contenance de 39 ares 17 ca.
Cellule foncière CF/MV

Adopté à l'unanimité – 125^e annexe

65e objet : Obourg, rue des Écoles. Acquisition à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées 10e division section B n° 67 E – 66 L – 66 G – 65 E – 122 D d'une contenance d'environ 1 are 56 ca 43 dma. Cellule foncière CF/MV

Adopté à l'unanimité – 126° annexe

66e objet : Mise en œuvre du plan de déplacement et de stationnement de la Ville - Approbation de la convention et du mode de passation du marché (SOUS RÉSERVE) 3e 1e

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, nous avons voté "non" au plan de mobilité, il est évident que nous allons voter "non" également à sa mise en œuvre par un bureau suisse qu'on connaît bien et qui demande encore 3 millions pour intervenir pendant cinq ans. Donc c'est non!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

Adopté – 127° annexe

67e objet : Régie communale autonome. Fixation du cadre Régie foncière

Adopté à l'unanimité – 128° annexe

68e objet : Création de l'ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de diffusion et de création de Mons » – approbation des statuts Culture 6306

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je pense que vous vouliez intervenir sur le point 68.

Madame YUNGST, Conseillère: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre. Je vais essayer d'être concise. En fait, il s'agit, dans le point 68, de la création de l'asbl "Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons", qu'on appelle souvent CCT.

L'approbation des statuts nous est demandée aujourd'hui. J'en ai pris connaissance. Je les ai

lus attentivement et je me suis rendue compte, en fait, que l'objet de ce Centre Culturel Transfrontalier est très vaste et que l'article 3 des statuts reprend vraiment un nombre de missions assez imposantes. Je ne vais pas vous les citer ici puisque je vais essayer d'être rapide mais, en tout cas, ses responsables doivent, au moins transitoirement, reprendre toutes les missions qui étaient assurées par le Centre Culturel de la Région de Mons et celles de l'asbl "Centre Dramatique Hennuyer" qui ont été dissous. L'article 4 définit aussi le nombre de membres effectifs et là, il y a une répartition entre deux catégories. La catégorie A, c'est plutôt les mandats émanant d'institutions publiques et la catégorie B, représentant des associations privées, des créateurs, des centres culturels locaux. Les statuts prévoient chaque fois un nombre d'administrateurs représentatifs des différents groupes dont je viens de parler. J'ai assisté, pour ma part, à titre professionnel, la semaine passée, à la procédure de désignation des quatre représentants du tissu associatif et, là, je dois dire que j'ai été assez surprise de la façon dont ça s'est passé. D'abord Monsieur l'Echevin de la Culture a expliqué que les participants avaient été convoqués sur base de la liste des membres du Conseil Culturel de la Région de Mons et des participants aux Assises culturelles. Dès lors, 500 invitations avaient été adressées aux intéressés, mais enfin, nous avons constaté, en séance, qu'il y avait, malgré tout, des oubliés. En trois jours, ces personnes, donc tout ce tissu associatif devait décider de la présentation d'un candidat à l'AG du Centre Culturel Transfrontalier qui pourrait, le cas échéant, être candidat au Conseil d'administration pour occuper le mandat pendant six ans. Dès lors, les associations étaient dans l'impossibilité matérielle d'en discuter en leur sein et surtout de donner un mandat clair à leur représentant. Plusieurs associations l'ont, d'ailleurs, clairement énoncé ce samedi matin à cette fameuse réunion. A l'invitation, n'étaient même pas joints les statuts sur lesquels nous votons ce soir et donc, ils furent distribués en séance rendant toute analyse approfondie impossible. Les personnes furent divisées en deux. Les représentants de l'éducation permanente et ceux de l'associatif. Chaque assemblée devant désigner deux

personnes. Cette décision n'a pas été motivée, et à la lecture des statuts, même en séance, ce samedi-là, on n'a pas vu l'intérêt d'avoir divisé la séance et de définir deux types de représentants puisque quand on lit clairement l'article 4, chapitre 3, le libellé est général et reprend les associations montoises ayant pour objet l'éducation permanente au sens large. Dès lors, on aurait dû, me semble-t-il, voter tous ensemble pour quatre représentants pour le peu que cette assemblée ait une quelconque légitimité. Malgré les protestations de plusieurs représentants, la procédure a été maintenue et donc, on a assisté à une situation qui me semble assez difficile pour le futur. Deux représentants de l'Education permanente ont été désignés pour six ans dans une pièce pendant qu'au même moment, on définissait que les deux représentants de l'associatif – il reste encore à définir de quel associatif il s'agissait – étaient élus, eux, pour une durée limitée à la mise en place du Conseil Culturel Participatif. Vraiment, là, à cette réunion, on a assisté à une mascarade de démocratie et constaté une contradiction nette avec tous les discours que l'on entend, c'est-à-dire la participation, la concertation, etc. Non seulement les associations étaient mises devant le fait accompli mais, en plus, toutes les prises de paroles n'ont pas permis de trouver des solutions au moins respectueuses du fonctionnement minimal admis. Alors, ça c'est sur la forme. Sur le fond, à aucun moment, lors de cette assemblée, nous n'avons débattu de l'essentiel, enfin, l'essentiel, me semble-t-il, pour les membres qui étaient présents à cette réunion, c'est-à-dire ce sont les missions à remplir par ce Centre Culturel Transfrontalier et surtout le rôle que l'associatif pouvait y jouer. Depuis l'approbation du projet de convention relative au statut de Capitale Culturelle 2002 – 2006. Ville de Mons, Communauté française par le Conseil communal, la démarche n'a, hélas, que très peu évolué. En janvier, si vous vous souvenez, nous tirions déjà la sonnette d'alarme sur le fait qu'il n'y aurait d'avenir culturel pour la Capitale Culturelle que grâce et avec l'enracinement dans le tissu associatif. Le 21 janvier, je faisais une intervention, et j'attirais l'attention sur le fait que la convention, votée au gouvernement de la Communauté française, n'était pas la même que

celle proposée au vote du Conseil communal. Rien n'y a fait. Dans l'urgence, le texte fut approuvé par la majorité. Aujourd'hui 29 mars, il semble que les conséquences de ce vote aient de graves répercussions sur l'évolution du dossier qui serait actuellement bloqué au niveau du Gouvernement de la Communauté Française. Dans cet imbroglio, les questions soulevées il y a quelques semaines restent en suspens. Que deviennent les travailleurs des différentes institutions? On nous a parlé de concertation, etc. mais on n'a rien de précis en la matière. Qui va piloter le projet? Rien n'est clair non plus sur la question, en tout cas, publiquement et de façon transparente. Les missions sont très étendues et la zone géographique est large. Dès lors, quelles sont les associations concernées? C'est aussi une question que l'on s'est posée à cette fameuse réunion, parce que, que deviennent les associations de la Région, de la Province, de France puisque les missions sont étendues. Or, il s'avère que là il s'agissait d'élire des représentants de Mons, en tout cas, alors qu'étaient convoqués, et la contradiction est entière, des gens qui n'étaient pas d'associations montoises mais qui dépendaient de l'ancien Centre Culturel de la Région de Mons, donc du Borinage et des alentours. Les enjeux nous semblent être de taille, puisque les missions sont tellement étendues et les montants budgétaires seront quand même importants, et il nous semble nécessaire et impossible de pratiquer autrement, c'est-à-dire qu'il faut rechercher à réconcilier l'ensemble des acteurs de la Culture autour d'un projet fédérateur. Un signe fort pourrait être l'organisation d'un large débat sur la politique culturelle à mener parce que jusqu'à présent, on a parlé beaucoup de structures mais on n'a pas vraiment parlé de contenu. Et moi, je pense que les acteurs de terrains attendent qu'on parle enfin de quelle politique culturelle on doit mener à Mons. Un appel public pourrait alors être fait pour choisir le candidat directeur qui réponde le mieux aux objectifs définis, puisque, dans les statuts, on voit clairement que le directeur aura une mission très large et beaucoup de latitude. Dès lors, il serait opportun, me semble-t-il, pour ne pas se retrouver devant des difficultés que nous avons déjà vécues, hélas, de ne pas être en adéquation avec

les attentes. Une procédure ouverte, me semble-t-il, et transparente, serait vraiment essentielle et nécessaire pour que ce projet puisse vivre. Dès lors, les statuts que l'on nous propose aujourd'hui et dont on est déjà en train..., enfin de la façon avec laquelle je vous explique que l'on va définir les représentants, il me semble, encore une fois, que la concertation n'a pas été possible. Dès lors, nous, au niveau de notre groupe, nous ne pouvons que nous abstenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Monsieur l'Echevin.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Je suis désolé, Mes Chers Collègues, Monsieur le Bourgmestre, je vais devoir être un peu technique et faire un tout petit rétroacte quand même pour pouvoir répondre très succinctement à quelques questions précises. Il faut savoir qu'effectivement, il y a un Centre Culturel Transfrontalier en formation, dont les statuts sont sur cette table. Dans ces statuts, il y a effectivement, et c'est un fait que nous devons relever, une parité parfaite, 50 – 50, entre le "public" et le "privé". Je ne parle là que du Centre Culturel Transfrontalier qui aura 22 membres à son assemblée générale. Alors, dans ces 22 membres, à l'assemblée générale, nous avons demandé, effectivement, qu'il y ait quatre représentants des associations dites "montoises", qui sont séparées en, d'une part, l'associatif et d'une part, deux représentants, et aussi de l'éducation permanente, répartition qui, je vous le rappelle, est déterminée par un décret de la Communauté Française. Nous n'avons pas inventé cette "séparation" nous-mêmes. Il y a des associations qui, décrétement, sont reconnues comme étant de l'éducation permanente. Donc, il y a une chose qui est d'avoir réuni très largement les associations. Je rappelle que cette assemblée de samedi matin, puisqu'il faut tout vous dire, était une assemblée informelle, bien entendu, puisque le Centre Culturel Régional n'existe plus que sous liquidation et donc, ce n'était pas le Centre Culturel qui convoquait, c'est l'émanation de la demande même de la dernière assemblée générale de ce centre dissous, qui avait souhaité que les associations puissent se réunir et déterminer quels étaient leurs représentants. Donc, c'est

exactement ce que nous avons fait, nous avons répondu à cette demande clairement en associant et l'assemblée générale du Centre Culturel Régional défunt et toutes les associations possibles que nous avons pu identifier du Grand Mons. Donc, c'était de ça qu'il s'agissait. Effectivement, c'est un peu compliqué d'imaginer qu'il y ait un vote organisé dans de telles conditions mais c'est ce qu'on nous demandait avec des personnes qui sont très organisées, qui sont en asbl, d'autres qui sont en associations de fait et d'autres qui ont très peu de structures. Finalement, la proposition qui a – et je vais en terminer au point 69, ça va me permettre de passer au Conseil Culturel Participatif – émané de cette réunion était que les personnes désignées ce samedi matin le seront à titre temporaire jusqu'au 1^{er} juillet et que c'est justement le Conseil Culturel Participatif, que nous allons mettre en œuvre, qui devra organiser clairement le vote, soit confirmer que les deux représentants élus ce samedi matin l'ont bien été, sont bien représentatifs, soit changer, mais les règles seront établies par le Conseil Participatif et pas par nous. En d'autres mots, il fallait bien commencer quelque part. Nous avons enclenché la pompe. Je ne pense pas qu'il y ait là un déni de démocratie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 129^e annexe

69e objet : Création d'un Conseil culturel Participatif. Culture 6307-AG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 130^e annexe

70e objet : ASBL « Centre Culturel Régional de Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. G.F. C/C2000ASBL CCRM

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 131^e annexe

71e objet : ASBL « Centre Culturel Régional de Mons ». Budget ajusté de l'exercice 2001. Approbation. G.F. C/B/2001ajusté ASBL CCRM

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

37 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER W., Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes A.M. MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

Adopté – 132^e annexe

72e objet : Adhésion à l'ASBL faîtière « Article 27 ». Jeunesse Famille

Adopté à l'unanimité – 133^e annexe

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents: MM. R BIEFNOT, SPEER, MILLER, Mme THYSBAERT

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

79^e objet: ADMINISTRATION CENTRALE. Mise en disponibilité d'un employé d'administration. 1^e 3698

ADOPTE – 134^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

80^e objet: SIPP. Octroi d'une interruption complète de carrière à un Conseiller en Prévention. 1^e 10105

ADOPTE – 135^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

81^e objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES. Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié A. 1^e 10855.10

ADOPTE – 136^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

82^e objet: PERSONNEL OUVRIER. Interruption de carrière à 1/5e temps d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 3866

ADOPTE – 137^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

83^e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN. Mise en disponibilité pour maladie d'une femme de peine définitive. 1^e 4351

ADOPTE – 138^e annexe

84^e objet: SERVICE INCENDIE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Nomination définitive de 7 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs stagiaires. 1e 12088/12086/12082/12084/12087/12083/12085

ADOPTE – 139^e à 145^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Incompatibilités de fonctions. Exercice d'une fonction de sapeur-pompier volontaire pour un membre professionnel du Service Incendie de Mons – constat et décision à prendre. 1^e 11660

ADOPTE – 146^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 3264

ADOPTE – 147^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Octroi, sur mesure volontaire, d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un agent du Service Incendie. 1^e 4998/4131

ADOPTE – 148^e annexe

85^e objet: CAISSE DES PENSIONS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Révision du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien employé d'administration. 1^e 76

ADOPTE – 149^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Péréquation de la pension de retraite allouée à une ancienne employée d'administration. 1^e 1903

ADOPTE – 150^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Péréquation de la pension de retraite allouée à un ancien brigadier chef. 1^e 1396

ADOPTE – 151^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Péréquation de la pension de retraite allouée à un ancien brigadier du CPAS 1^e 10381

ADOPTE – 152^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

86^e objet: Régie Communale Autonome "MONS CAPITALE" - Désignation des membres du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires. Proposition de candidatures aux postes du Président, Vice-Président, Administrateurs Directeurs et Administrateur Délégué. Régie foncière

ADOPTE – 153^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

87^e objet: CCAT. Application de l'article 3 du règlement d'ordre intérieur de la Commission. Situation d'incompatibilité d'un membre suppléant. Urbanisme CCAT

ADOPTE – 154^e annexe

88^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3120/3154/3172/3173/3230/7364/8131/3233/3245/3160/3180/3189

ADOPTE – 155^e à 169^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3011/3060/3061/3067/3180/3083/3017/3191

ADOPTE – 170^e à 183^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtresses spéciales de morale laïque. 8e/1^e 3022/3064

ADOPTE – 184^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique.
8^e 3183

ADOPTE – 185^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation à titre intérimaire de directeurs/trices sans classes. 8e/1e
6772/7111/6738/6900

ADOPTE – 186^e à 189^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Congé pour motifs impérieux accordé à une maîtresse de religion catholique.
8^e 1^e 3093

ADOPTE – 190^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Congé pour prestations réduites accordé à une maîtresse spéciale de religion catholique.
8^e 1^e 6033

ADOPTE – 191^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Détachement d'une directrice d'école en qualité de chargée de mission auprès du CECF.
8^e 1^e 5677

ADOPTE – 192^e annexe

89^e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8376

ADOPTE – 193^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation d'un commis-dactylo à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8377

ADOPTE – 194^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation d'une chargée de cours généraux et d'informatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8378

ADOPTE – 195^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 2^e 8344

ADOPTE – 196^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Réaffectation d'une chargée de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7403

ADOPTE – 197^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Réaffectation d'un chargé de cours généraux à titre intérimaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8057

ADOPTE – 198^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Désignation, par détachement, d'un professeur sans élèves, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 6906

ADOPTE – 199^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Désignation, par détachement, d'un chef d'atelier, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7183

ADOPTE – 200^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5861

ADOPTE – 201^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux, à titre définitif. 8^e 2^e 5869

ADOPTE – 202^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Réaffectation et rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours spéciaux.
8^e 2^e 6499b

ADOPTE – 203^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- l) Modification de la délibération du C.C. du 12.11.2001 portant désignation d'une chargée de cours spéciaux et techniques, à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8296

ADOPTE – 204^e annexe

90^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et technique 8^e 2^e 7822

ADOPTE – 205^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8373

ADOPTE – 206^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Récapitulatif des prestations d'un professeur et d'un expert pédagogique et technique
8^e 2^e 8226

ADOPTE – 207^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8172

ADOPTE – 208^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (modification d'organisation interne au sein de l'enseignement de Promotion sociale)
8^e 2^e 8274

ADOPTE – 209^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8336A

ADOPTE – 210^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8369

ADOPTE – 211^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Rectificatif d'une délibération portant désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8041

ADOPTE – 212^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8374

ADOPTE – 213^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8347

ADOPTE – 214^e annexe

91^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

a) Désignation à titre temporaire d'un directeur à temps plein (emploi non vacant)
8^e 2^e 8169

L'Assemblée passe au vote

41 membres prennent part au vote

41 bulletins sont trouvés dans l'urne, le dépouillement donne le résultat suivant:

34 voix pour M. Jean-Claude PALMANS

4 voix pour M. Dany MABILLE

3 bulletins blancs

ADOPTE – 215^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6260

ADOPTE – 216^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8379

ADOPTE – 217^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8380

ADOPTE – 218^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Rectificatif d'une délibération portant désignation d'un chargé de cours généraux

8^e 2^e 8313

ADOPTE – 219^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 7699

ADOPTE – 220^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8382

ADOPTE – 221^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8336

ADOPTE – 222^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8288

ADOPTE – 223^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8293

ADOPTE – 224^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8381

ADOPTE – 225^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 7930

ADOPTE – 226^e annexe

92^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignation de deux professeurs de clarinette et saxophone, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3252/3254

ADOPTE – 227^e et 228^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation de quatre professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3195/7339/3217/3253

ADOPTE – 229^e à 232^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Désignation de deux professeurs de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3255/3256

ADOPTE – 233^e et 234^e annexes

93^e objet: ASBL "Centre Culturel Transfrontalier de diffusion et de création de Mons" – désignation des représentants de la Ville Culture 6306

L'Assemblée passe au vote

41 membres prennent part au vote

41 bulletins sont trouvés dans l'urne, le dépouillement donne le résultat suivant:

37 voix pour M. Elio DI RUPO et 4 voix contre

37 voix pour M. Jean-Paul DEPLUS et 4 voix contre

37 voix pour Mme Brigitte NAMUR-FRANCK et 4 voix contre

37 voix pour Mme Joëlle POURBAIX et 4 voix contre

37 voix pour M. Bernard BEUGNIES et 4 voix contre

ADOPTE – 235^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

94^e objet: ASBL LA FARANDOLE. Désignation d'un nouveau délégué. Jeun/Fam.

ADOPTE – 236^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

95^e objet: SOS ENFANTS. Remplacement d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale. Jeun/Fam.

ADOPTE – 237^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 25 février 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE

Elio DI RUPO